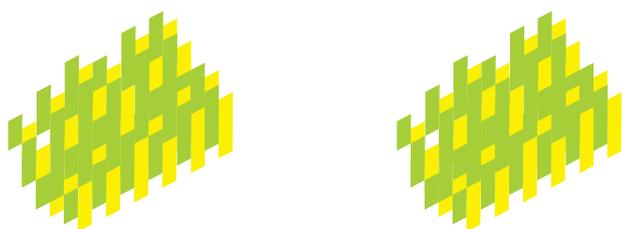


REPLAY*

D'UN ENTRE-DEUX À UN TERRITOIRE DU GRAND PARIS - LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT

* Innover, comprendre, inventer, renouveler, régénérer, convaincre, quotidien et longue durée, usages et stratégies, investissements, lieux, visions et processus



DOCUMENT DE CONTEXTE





DOCUMENT DE CONTEXTE 2013

REPLAY
D'UN ENTRE-DEUX À
UN TERRITOIRE DU
GRAND PARIS : LA
PLAINE DE PIERRELAYE-
BESSANCOURT

ATELIER INTERNATIONAL DE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE
SEPTEMBRE 2013

Rédaction

Georgia Bagaoui-Meyer, avec la participation et sous la direction des pilotes de l'atelier plaine de Pierrelaye-Bessancourt 2013, Patrice Berthé et Jimmy Leiser

Avec les conseils des membres du Comité de suivi de l'atelier de Pierrelaye-Bessancourt 2013 et du Comité d'Orientation Scientifique (COS) des Ateliers

Relecture

Claire Vigé-Hélie, Directrice, Léa Morfoisse, Directrice adjointe des Ateliers, et les membres du COS des Ateliers

Graphisme & Mise en page

Emmanuel Kormann

Crédits Photos

Les Ateliers, Coll.Part, CG95, diverses autres sources citées.

Ce document existe en versions française et anglaise, en téléchargement libre sur www.ateliers.org

Date d'édition : juillet 2013

Les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'Œuvre Urbaine

Le Verger, rue de la Gare

BP 90047

95020 Cergy-Pontoise Cedex

www.ateliers.org

Remerciements

Nous tenons à remercier tout particulièrement :

Joël Aoust et Chantal Dolléans, CAUE 95
Maria Basile, Université de Cergy-Pontoise
Lionel Benard, SIAAP
Elsa Borudjerdi, CA2R2S
Morgane Brion et Béatrice Cabedoce, CG95
Pierre Chedal-Anglay, Ville de Paris
Laure Chifflet, AFTRP
Luc Daudet, bureau d'étude Dessein Urbain
Sylvain Ducroux, ONF
Catrin Eichhof, EPF 95
Vincent Lacaille, DDT 95
Isabelle Lamy, INRA
Olivier Lerude, Ministère de la Culture
Bruno Louis, Région Ile-de-France
Damien Masson, Université de Cergy-Pontoise
Emmanuel Roland, Bouygues Immobilier
Sonia Samada, Ville de Paris
Jaqueline Samulon, Région Ile-de-France
Marion Vergeylen, Paris Métropole
Benoît Vernière, SETEC, les Ateliers
Luc Vilan et Rolland Vidal, CERAPT
Frédérique Vincent, Mines Paris Tech, les Ateliers

Nos partenaires

Nous tenons à remercier nos partenaires pour leur aide à la réalisation de cet atelier :



PRÉAMBULE

Il y a tant de possibilités inexplorées, tant de potentiels dans une métropole. Ce qui est déjà là peut-il constituer la matière de la ville de demain ? C'est la question posée par l'élaboration de scénarios d'avenir pour la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, au nord-ouest de l'agglomération parisienne, véritable espace d'occasion (second hand space)¹.

A la différence de tissus urbains constitués, à la différence même de quartiers de grands ensembles en renouvellement urbain ou bien encore de friches industrielles ponctuées d'éléments, de bâtiments ou d'infrastructures visibles, la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt donne toutes les apparences d'un vaste territoire ouvert et quasi disponible dans un secteur où l'on a au contraire beaucoup construit ces dernières décennies. Ce n'est qu'une apparence.

La plaine de Pierrelaye invite à une archéologie et à une histoire urbaines de l'envers métropolitain. C'est une invitation paradoxale à penser loin. Une invitation, parce qu'un tel territoire dans une agglomération en croissance comme celle du Grand Paris, donne envie d'y projeter de nouvelles idées, de nouveaux projets, de nouvelles fonctions, de nouvelles approches.

L'échelle est grande. A la croisée d'un corridor biologique important, c'est une pièce manquante entre les beaux massifs forestiers de Saint Germain et de Montmorency, on est à l'échelle de grandes infrastructures routières vers la Normandie et vers le Nord, les territoires et les infrastructures spécifiques projetés dans le cadre du Grand Paris, la confluence Seine Oise, le Canal Seine Nord, le port fluvial d'Achères, semblent devoir ouvrir de nouvelles opportunités, et pouvoir rebattre les cartes.

Une invitation paradoxale, parce que la Plaine de Pierrelaye constitue, tout à l'opposé, un patchwork d'usages plus ou moins bien régulés, plus ou moins récréatifs, agriculture largement subventionnée, terrains maraîchers vendus à la découpe, habitat avec des baux précaires, clubs équestres, sorties en plein air... Dans le sol, c'est une tout autre partie qui se joue. Les polluants organiques et métalliques sont présents en très grand nombre, pas absolument partout, mais à grande échelle. Cela s'explique par une histoire métropolitaine avant l'heure, et l'organisation des rejets des effluents de Paris dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

Pour changer le cours des choses, bâtir un avenir nouveau, redonner une impulsion, et une attractivité positive à la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, il a été proposé d'y implanter une très grande forêt du Grand Paris. Les annonces du Président de la République en 2009 ont rejoint les préoccupations portées par les collectivités locales et le projet a été lancé.

Les différentes études scientifiques, analyses de sol, études phytosanitaires, ont toutefois montré toute la complexité de la gestion dans la durée des cycles de transmission des polluants et de la transformation de la nature chimique des sols, y compris dans le cas de la plantation d'une forêt. Les progrès rapides dans l'évaluation des ressources en énergie renouvelable en Ile de France (SRCE 2012) ont aussi montré les limites de l'utilisation d'une nouvelle forêt pour un usage de biomasse.

On pourrait décaper la couche de sol polluée. Mais pour stocker la terre où ? Et surtout, quels usages, quels projets seraient suffisamment importants pour en justifier le coût ?

Les solutions ne seraient donc que des solutions partielles, minimales, voire un grignotage organisé, à la place d'un grignotage toléré comme c'est le cas aujourd'hui ? Sans doute pas. Les Ateliers s'inscrivent dans une démarche volontairement positive, constructive...mais sans rien ignorer des contraintes qui s'imposent à la créativité. Ouvrons le regard.

D'autres solutions sont en cours d'étude sur la boucle de Chanteloup et autour d'Achères, sur des sites qui ne sont pas très éloignés et qui ont connu la même histoire que la Plaine de Pierrelaye². Pourraient-ils servir de modèle ?

Ailleurs encore, les exemples de réutilisation de friches polluées abondent. Mais on est souvent à de bien plus petites échelles, souvent sur des pollutions industrielles, souvent sur des pollutions plus simples.

Les exemples abondent de politiques urbaines nouvelles ou de projets urbains fabriqués à la croisée d'usages sociaux nouveaux et de contraintes en apparence insurmontables, et ce aussi bien dans les villes des pays développés que des pays émergents.

L'urgence, c'est de redessiner une histoire, de rouvrir les possibles, de fabriquer de nouveaux horizons, sans oublier la pression constante et les besoins d'urbanisation, le long de la RD14 qui avec son cortège d'installations commerciales, traverse la plaine d'est ou ouest, ou bien encore aux franges des communes de la plaine.

Pour y parvenir, les injonctions et solutions génériques faciles sont probablement à exclure. On est au carrefour de l'histoire, des vies d'une métropole, celles d'hier et d'aujourd'hui, celles des gens aussi, de chacun, des usagers et voisins de la Plaine de Pierrelaye. Comment le Grand Paris peut-il réellement contribuer à faire levier ?

Bâtir une forêt, c'est un travail de longue haleine, qui se compte en décennies, en siècles. Comment ce processus peut-il entraîner une mobilisation cohérente des acteurs publics, dans la durée, tout en rencontrant, dès demain, l'adhésion des habitants, riverains, ou voisins, qui trouveraient un grand avantage à fréquenter autrement la Plaine de Pierrelaye Bessancourt, trouvant là des services, des loisirs, des usages sociaux impossibles à trouver dans les vieux bois historiques de Saint-Germain ou de Montmorency ? Bâtir une forêt peut-il alimenter de nouvelles pratiques d'urbanisation ? Aux limites de l'urbanisme et de l'histoire, à cheval entre temps longs et courts, la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt nous invite à fabriquer de nouveaux consensus, à élaborer de nouveaux processus, des scénarios de transformation, dans la durée, croisant de nombreux domaines de spécialités, de l'innovation sociale, au génie des sols, de l'architecture, aux biotechnologies, de l'urbanisme à petite et à grande échelle, de l'économie, de l'agriculture, vivrière ou non, et de l'histoire enfin.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. S'arrêter. Ecouter les pulsations de la métropole. Ne pas se précipiter, et trouver quelles stratégies permettront de donner à la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt un avenir inventif, subtil, volontaire, local autant que métropolitain.

Nicolas Buchoud et Patrice Berthé

¹ *Second Hand Spaces. Über das Recyclen von Orten im städtischen Wandel.* M. Ziehl, S.Oswald, Jovis, 2012 – *Junkspace*, repenser l'espace urbain. R.Koolhaas

² Projet Cœur Vert, boucle de Chanteloup

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT	10
A. SITUATION	10
B. LE SITE	10
A. LA TOPOGRAPHIE	
B. LA GÉOLOGIE ET PÉDOLOGIE	
C. LA BIODIVERSITÉ	
D. UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE RICHE	
E. UN CLIMAT TEMPÉRÉ	
C. LES GRANDS PAYSAGES DES VALLEES DE L'OISE ET DE LA SEINE	15
2. LA PLAINE DE PIERRELAYE BESSANCOURT DANS SON CONTEXTE FRANCILIEN	18
A. LE SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE : UNE VISION DE L'ÎLE-DE-FRANCE À L'HORIZON 2030	20
A. L'AMBITION D'UN PROJET COLLECTIF POUR LES FRANCILIENS	
B. LA PLAINE DE PIERRELAYE BESSANCOURT : UN TIM DE LA CONFLUENCE SEINE OISE	
B. LE GRAND PARIS	21
A. DES GRANDS PÔLES DE DÉVELOPPEMENT.	
B. LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT : UN PROJET LABELLISÉ GRAND PARIS	
C. LA CONFLUENCE SEINE- OISE, UNE LOCOMOTIVE DE PROJET POUR L'OUEST PARISIEN	22
D. L'ENTENTE AUTOUR DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT	26
E. DES PROBLEMATIQUES REGIONALES	27
A. LA PRODUCTION DE LOGEMENTS	
B. LA TRAME VERTE ET BLEUE	
C. LA CEINTURE VERTE	
D. L'AGRICULTURE	
E. LA FORÊT FRANCILIENNE	
3. LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT, UN TERRITOIRE DE L'ENTRE-DEUX	38
A. UN TERRITOIRE «SERVANT» DU GRAND PARIS	38
A. UNE GRANDE ZONE D'ÉPANDAGE	
B. USAGES DE LA FORÊT ET DES BOIS	
C. PRATIQUES DE L'AGRICULTURE ET DU MARAÎCHAGE	
D. LES GRANDS ÉQUIPEMENTS FRANCILIENS	
E. LES GRANDES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET FERRÉES	

B. LA PLAINE AUJOURD'HUI : UN TERRITOIRE PERIURBAIN	43
A. LE MODE D'OCCUPATION DES SOLS	
B. LES TRANSPORTS	
C. LES ÉQUIPEMENTS ET PÔLES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
D. EAUX, ASSAINISSEMENT, DÉCHET, ÉNERGIE	
E. LE LOGEMENT	
C. UNE PLAINE AGRICOLE	52
A. LES ESPACES CULTIVÉS	
D. UN ESPACE VECU	54
A. APPROCHE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE	
4. DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES (INRA-ARS-SIAAP)	58
A. DES SOLS POLLUES	58
A. LES ENJEUX DE L'ASSAINISSEMENT	
B. HISTORIQUE DE LA POLLUTION ET DES ÉTUDES LIÉES	
C. LES RÉSULTATS	
B. DES RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX	59
A. LA NOTION DE RISQUE	
B. LES RECOMMANDATIONS	
5. DES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT	64
A. L'INSERTION DANS LE GRAND PAYSAGE ET LE JEU DES ECHELLES	
B. QUELLE FORET METROPOLITAINE ?	
C. QUELLE AGRICULTURE POUR LA PLAINE ?	
D. LA PRODUCTION DE LOGEMENT ET LES FRANGES DU PERIURBAIN	
E. QUEL MODE DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS ?	
F. INFRASTRUCTURE ET RESEAUX : ENTRE COUPURE ET COUTURE	
G. INTEGRER LES TEMPORALITES DANS LE PROJET	
H. LA QUESTION FONCIERE DANS LA STRATEGIE D'AMENAGEMENT.	
6. DES QUESTIONS POUR L'AVENIR	70
ANNEXES	72
EXEMPLES DE CAS INTERNATIONAUX ET LOCAUX	72
LEXIQUE GENERALISTE	73
LEXIQUE DES SIGLES INSTITUTIONNELS EMPLOYES	74
COMPLEMENTS DE TEXTE	76
CARTOGRAPHIE	98
BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES	100



PRÉSENTATION
GÉNÉRALE DE LA
PLAINE DE PIERRELAYE-
BESSANCOURT

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT

Avertissement : de nombreux éléments, notamment cartographiques, iconographiques ou données, sont issus de l'étude pré-opérationnelle du groupement Dessein urbain/CERAPT/ONF commanditée par l'Etat et le Conseil général du Val d'Oise. Le périmètre délimité pour cette étude ne limite pas les travaux de la session 2013 des Ateliers de Cergy.

A. SITUATION

La plaine de Pierrelaye-Bessancourt, de 2000 hectares environ, est située à 25km au nord-ouest de Paris, dans la région Ile de France, dans le département du Val d'Oise (95), entre l'urbanisation de la Vallée de Montmorency et l'agglomération de Cergy-Pontoise (1,2,3,4,5).

Elle s'étend sur les communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen l'Aumône et Taverny, ce qui représente environ 160 000 habitants.

Elle est délimitée :

- au nord par la vallée de l'Oise, et au-delà, par le Parc Naturel Régional du Vexin Français,
- à l'est par la butte boisée et la vallée de Montmorency,
- au sud par la vallée de la Seine, les buttes du Parisis, et au-delà, par la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye,
- à l'ouest par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

C'est un espace de transition, à forte dominante agricole, entre de grandes entités naturelles à l'échelle de l'Ile de France. Elle assure le rôle de liaison paysagère entre le Parc Naturel Régional du Vexin, la forêt domaniale de Montmorency et la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye ainsi que les vallées de la Seine et de l'Oise (6).

B. LE SITE

A. LA TOPOGRAPHIE

La « plaine » de Pierrelaye-Bessancourt est située sur un plateau vallonné par la Butte de Montarcy, la Butte Rouge et la Butte à Mondion. Quelques vallons se dessinent en direction de la vallée de l'Oise : vallée de Liesse, vallée de Vaux ou vallée de Fond des Aunes. Les buttes de Montmorency et du Parisis bornent la Plaine au sud et à l'est.

Les versants de la vallée de l'Oise ont une pente relativement douce (zone de concrétion), contrairement à ceux de la vallée de la Seine (zone d'accrétion). La plaine de Pierrelaye-Bessancourt est un site de plateau marquant le pied des Buttes témoins du Bassin Parisien et creusé par la confluence de l'Oise et de la Seine (7).

B. LA GÉOLOGIE ET PÉDOLOGIE

Le site est composé en majorité de terres limono sableuses en surface. Les franges sont quant à elles composées d'argile à Bessancourt et Frépillon, ainsi qu'à Herblay, sur le plateau de la Seine. Le profil géologique est composé des éléments suivants :

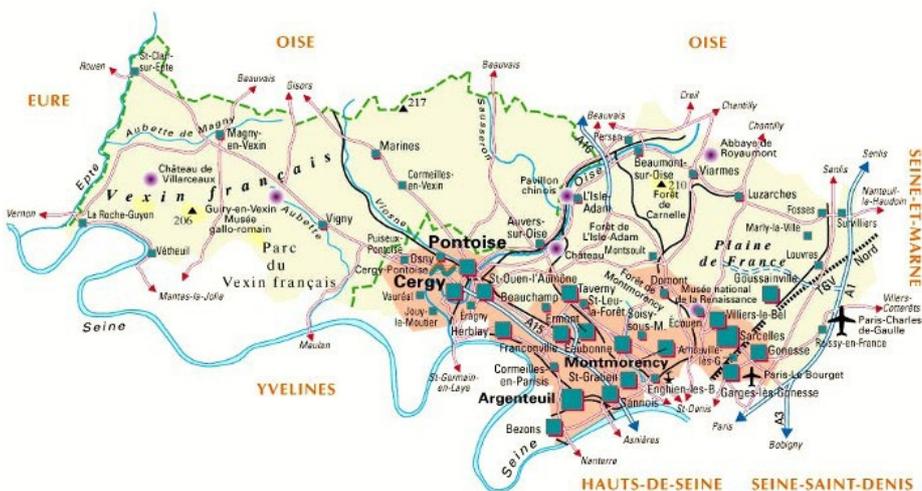
- sable éocène, principalement sable de Beauchamp (sablon), avec des affleurements calcaires (bancs gréseux),
- calcaire de Saint-Ouen à l'est et au sud,
- marne et caillasse (calcaire), calcaire grossier (sableux) du Lutétien, en surface au sud.

La couche supérieure naturellement pauvre a été enrichie en matière organique par les épandages d'eaux usées et le développement du maraîchage. Ces sols constituent une ressource naturelle possédant une faible capacité à la rétention d'eau. Ils n'ont pas réellement de valeur agronomique.

C. LA BIODIVERSITÉ ³

La faune compte de nombreux mammifères (fouines, garennes, écureuils..) et on recense la présence de batraciens dans les zones humides (grenouilles, crapauds...). La végétation est variée puisqu'ont été recensées 367 plantes sur la plaine, ce qui constitue une biodiversité végétale importante. 298 espèces spontanées ont été identifiées, dont deux espèces très rares et 8 espèces rares.

3 Source étude Dessein Urbain/CERAPT/ONF

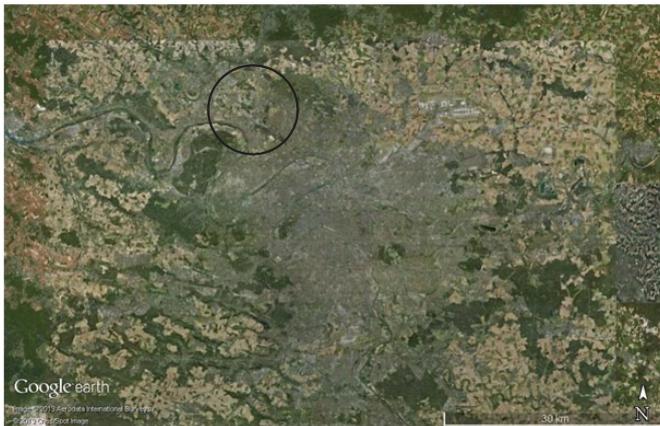


1. Département du Val d'Oise (Cg 95)

2. Département du Val d'Oise (1france.fr)



3. Localisation de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt (Géoportail)



4. Localisation de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt (Google earth)



5. Localisation de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt (Google earth)

La variété des milieux, terres cultivés, lisières de bois, zones humides, riches en aliment offre une opportunité de halte pour les oiseaux migrateurs. 123 espèces ont été recensées par la campagne de prospection ornithologique de 1983/1989. Cependant, selon le Centre Ornithologique de la Région Ile de France, le secteur s'est appauvri. De manière générale, les boisements sont de mauvaise qualité, du fait notamment de sols pauvres et de dégradations environnantes (décharges, coupes sauvages, ...). Ils se développent de façon résiduelle et enclavée; ils représentent environ 400 hectares.

Ils jouent néanmoins un rôle paysager et écologique et représentent des continuités vertes, notamment avec le Parc Naturel Régional du Vexin, la forêt domaniale de Montmorency et la forêt domaniale de Saint-Germain, les vallées de la Seine et de l'Oise. Ils représentent :

- Une valeur sociale (paysage et histoire),
- Une valeur pour la biodiversité.

Les Espaces Boisés Classés (EBC)

Les Espaces Boisés Classés constituent une catégorie particulière d'espaces boisés urbains ou périurbains protégés dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Ils représentent des atouts en matière paysagère, écologique et biologique (9).

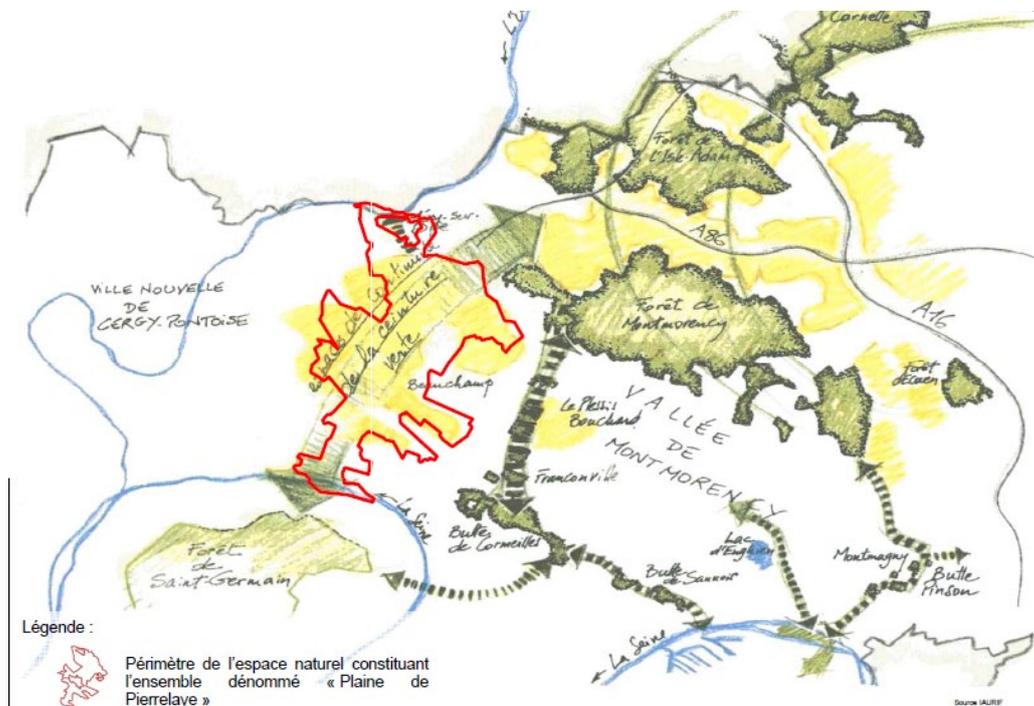
Les règles de protection des espaces boisés classés sont contenues dans les articles L. et R. 130-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Toutes les utilisations du sol qui risqueraient de porter atteinte au boisement y sont interdites. Il en est ainsi des permis de construire (même sans coupe et abattage d'arbres), autorisations de lotir, installations classées, campings, clôtures, stationnement de caravanes, carrières et bien sûr des défrichements. La plupart des boisements de la Plaine sont des espaces boisés classés dans les PLU des communes. De plus, un arrêté préfectoral réglemente les coupes et abattages d'arbres dans les bois de 0,5 ha à 4 ha.

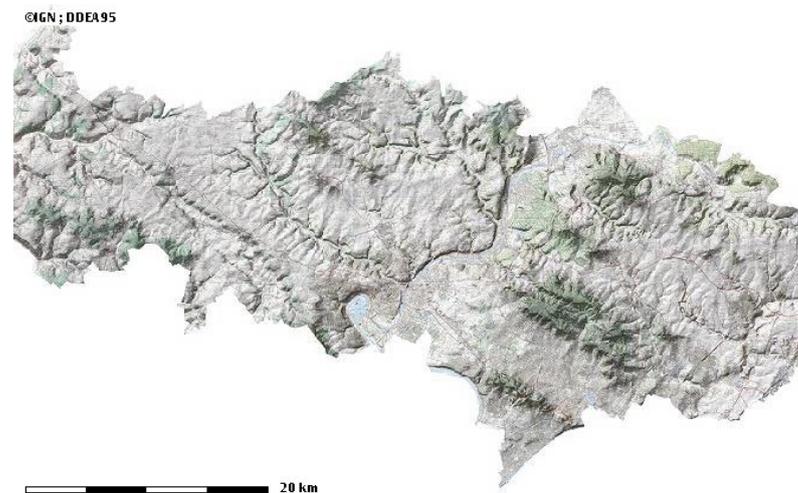
Les Zones Naturelles d'Intérêt Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont créées lors de la réalisation d'inventaires naturalistes dans le cadre de l'Inventaire national du patrimoine naturel. Une fois leur intérêt reconnu et leur validation par un comité d'experts scientifiques, ces zones constituent une base pour la constitution de zones de conservation de la biodiversité ainsi que pour la prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement (autoroute, trame verte, etc.). Elles ne sont cependant pas des dispositifs de protection réglementaire, même si elles impliquent une procédure de « porter à connaissance » en cas de projet les concernant.

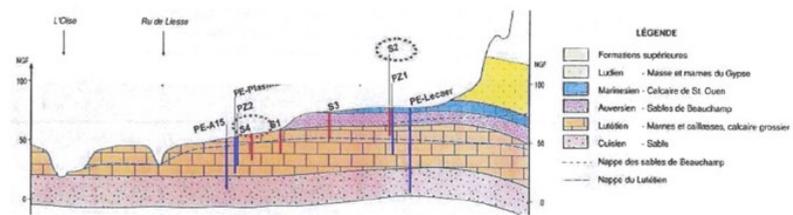
Une partie du territoire est identifiée comme ZNIEFF de type I (10). Elle est située à l'est, sur les lieux-dits « la Sablonnière » (36 hectares) et « les Bruyères » (35 hectares) à Bessancourt. Cette zone présente un intérêt ornithologique et écologique.



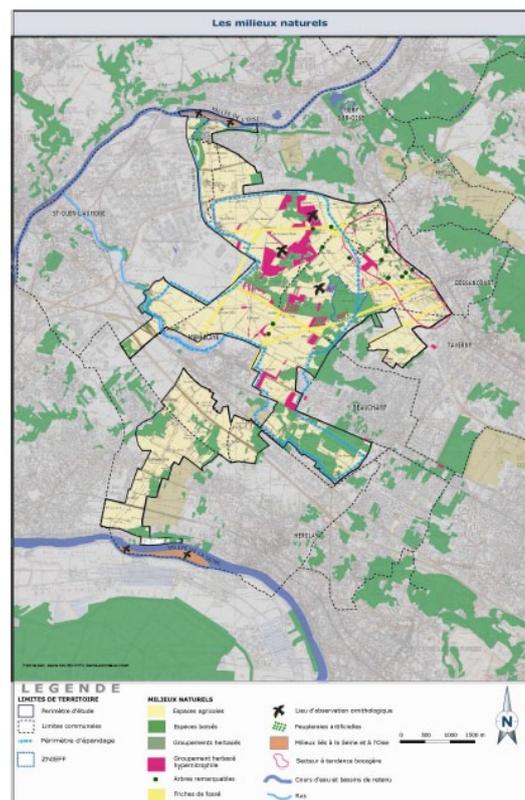
6. La plaine de Pierrelaye-Bessancourt, un espace de transition (IAURIF, extrait étude CERAPT/ONF/Dessein urbain)



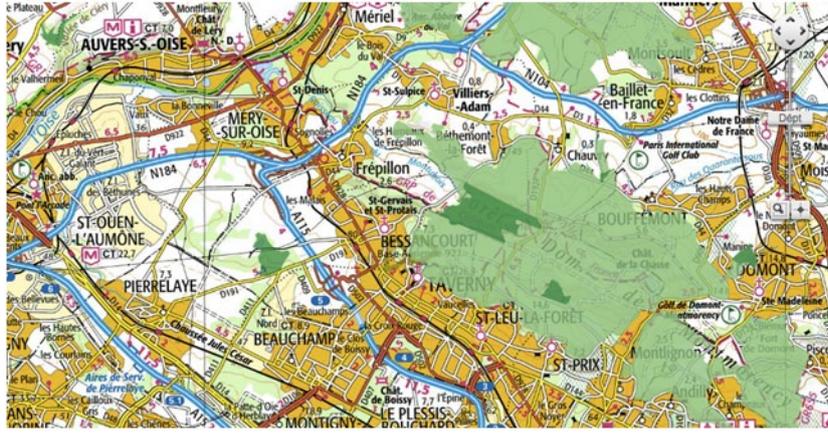
7. Topographie du Val d'Oise (DDEA 95)



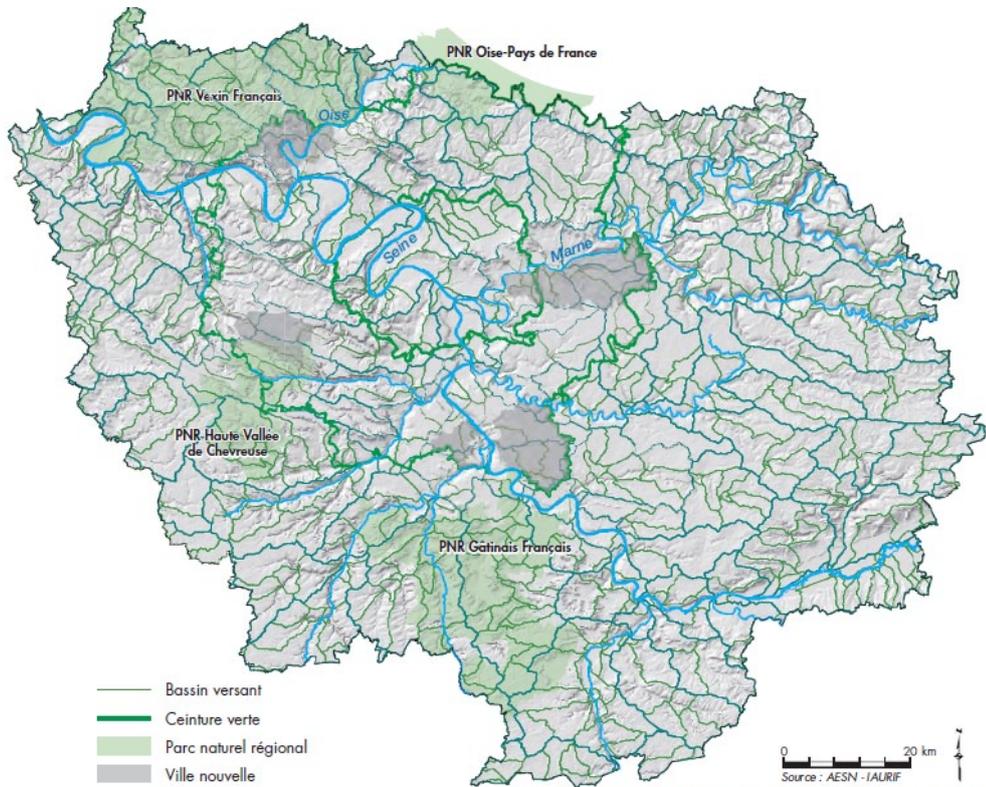
8. Profil géologique de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt (Préfecture du Val d'Oise)



9. Les milieux naturels de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt (Etude Dessein Urbain/ONF/CERAPT)



10. Carte des ZNIEFF (Site internet Inventaire National du Patrimoine Naturel)



1. Carte des 700 bassins versants "élémentaires" d'Ile-de-France
Le relief détermine 700 bassins versants élémentaires "solidaires" du grand bassin

11. Les bassins versants d'Ile de France (IAURIF)

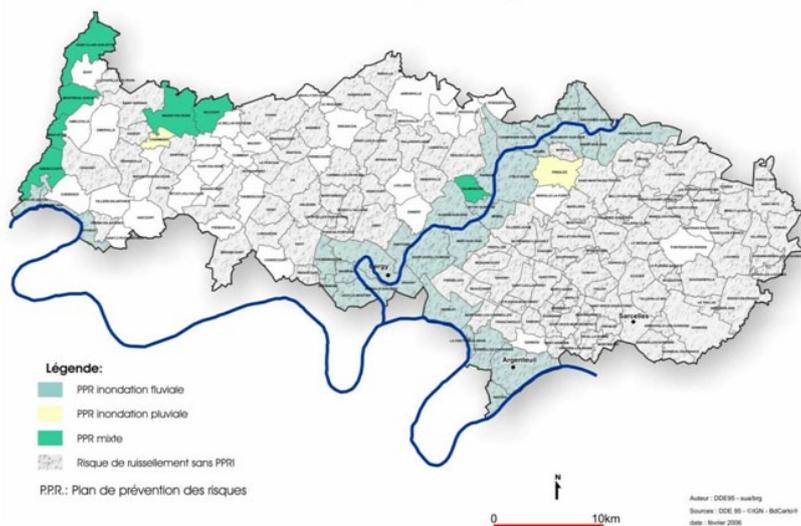


12. Les cours d'eau sur la plaine de Pierrelaye-Bessancourt (Géoportail)



12. Le ru de Liesse (IAURIF)

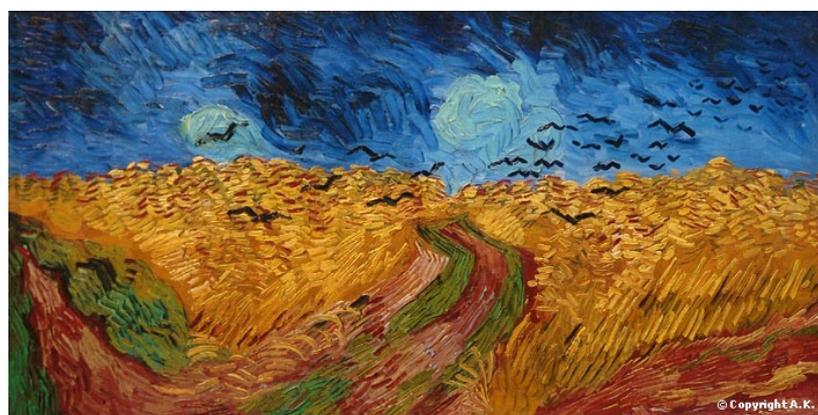
Communes concernées par les risques d'inondation



13. PPRI (DDE 95)



15. Paul VOGLER - " Les Bords de l'Oise, 1880-1900 " - huile sur toile (Collection privée, Von-Gogh.fr)



14. Champs de blé à Auvers-sur-Oise (Vincent Van Gogh (juillet 1890), Rijksmuseum Vincent Van Gogh, Amsterdam. Larousse.fr)

D. UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE RICHE

Le département du Val d'Oise occupe une superficie de 1 250 km² et bénéficie d'un patrimoine hydrographique relativement important, (450 km de cours d'eau). Ce patrimoine est riche puisqu'il comprend des tronçons de deux cours d'eau navigables, l'Oise et la Seine, ainsi qu'une vingtaine de rivières moins aménagées aux usages plus restreints (pêche, promenade) et aux écosystèmes riches (11). La plaine de Pierrelaye-Bessancourt se situe entre les vallées de l'Oise et de la Seine et est traversée par le Ru de Liesse (12). Deux nappes phréatiques sont présentes⁴ :

- la nappe de l'Éocène contenue dans le calcaire du Lutétien
- la nappe de l'Eocène contenue dans l'aquifère de Saint Ouen et des sables de Beauchamp.

La profondeur de la nappe de l'Eocène varie entre 5 et 46 mètres. Dans la zone de la sablonnière et des bassins de décantation de Bessancourt la nappe affleure, ce qui la rend particulièrement vulnérable. Les eaux de nappe sont acheminées vers l'Oise,

⁴ Source : données sous-sols BRGM et interprétation du rapport HPC-F, étude historique et documentaire SIAAP (non publié). Voir cartographie n°1 en Annexe

qui constitue, avec la Seine, le niveau de base des écoulements souterrains. Elles transitent en partie par le Liesse et le Vaux. D'après le rapport HPC-F, étude historique et documentaire SIAAP, 10 ouvrages sont exploités au titre agricole et 8 captages au titre industriel.

Risque d'inondation

Les constructions sont parfois regroupées dans le lit majeur des cours d'eau, ce qui les expose à des risques d'inondations. Les vallées de la Seine et de l'Oise font l'objet de Plan de Prévention du Risque d'Inondation. C'est un document réglementaire qui a pour objet principal la maîtrise de l'urbanisation dans les zones exposées à un risque naturel (13).

E. UN CLIMAT TEMPÉRÉ

La plaine de Pierrelaye-Bessancourt se caractérise par un climat tempéré. Ouverte à l'Ouest, elle est exposée aux vents dominants, d'intensité moyenne. La moyenne pluviométrique annuelle s'élève à environ 718 mm et la température annuelle moyenne est de 12,8 C. E

C. LES GRANDS PAYSAGES DES VALLÉES DE L'OISE ET DE LA SEINE⁵

Les paysages du Val d'Oise, ruraux et urbains, sont très diversifiés. Autrefois valorisés par les peintres impressionnistes (14, 15), ces paysages résultent d'interactions constantes entre les milieux naturels et les activités récentes et anciennes de l'Homme.

Des éléments caractéristiques des paysages du Val d'Oise, tels que les plateaux, les vallées ou encore les buttes, inscrivent la plaine de Pierrelaye-Bessancourt dans un grand paysage diversifié.

Les plateaux

Ce sont de grands espaces ouverts qui offrent des vues lointaines et favorisent la compréhension de la topographie. Espaces de transition, ils relient les différentes unités de relief. Durant la préhistoire, l'habitat était essentiellement constitué de fermes dispersées dans le territoire. Au Moyen Âge, les habitations se regroupaient en villages. L'implantation s'établit soit en relation avec les voies de communication, soit dans la continuité d'un habitat plus ancien, mais surtout en relation avec les rivières qui produisent la force hydraulique pour faire fonctionner les moulins. Dans le Vexin Français, les terres agricoles occupent encore une large part du plateau.

La vallée de Montmorency est un plateau qui s'étire entre les buttes de Montmorency et les buttes de Cormeilles. Elle est située sur deux bassins versants : le bassin du lac d'Enghien et le bassin du ru de Liesse qui se jette dans l'Oise. C'est à sa forme de couloir inséré entre des reliefs plus élevés qu'elle doit probablement cette appellation de «vallée». C'est un secteur très urbanisé du Val d'Oise.

⁵ Nombreux extraits du guide « Les paysages du Val d'Oise enjeux et méthodes », CG95, 2002

Les vallées

Elles forment des axes privilégiés de communication. Parfois étroites comme à Auvers-sur-Oise Oise, parfois ouvertes sur une plaine alluviale comme à Persan ou s'écoulant paisiblement à travers les plateaux du Vexin et de la Plaine de France, les vallées offrent une gamme très riche de paysages à caractère naturel, plus ou moins urbanisés dans lesquelles se développent des activités économiques, touristiques et culturelles. Les coteaux des vallées de la Seine et de l'Oise forment des falaises plus ou moins abruptes. Les paysages urbanisés offrent quelques traces des sites renommés peints par les impressionnistes.

Les falaises abruptes sont situées dans les parties externes des méandres où la rivière entame la roche comme à Cergy, Auvers-sur-Oise, Eragny-sur-Oise dans la vallée de l'Oise. A Argenteuil ou à La Frette, la présence de la Seine a permis l'implantation d'activités liées au trafic fluvial; à La Roche-Guyon, les constructions sont implantées en dehors des secteurs inondables et à trop forte pente. La pression foncière et la perte de rentabilité des cultures a souvent entraîné l'urbanisation des fonds de vallées et des coteaux, malgré les risques d'inondation et aux dépens des zones naturelles d'expansion des crues.

Les buttes

Elles jalonnent le département selon une même orientation nord-ouest/sud-est. Ces réservoirs d'eau naturels perchés au-dessus du territoire donnent de nombreuses sources, autour desquelles les villages et les cultures ont pu se regrouper. Elles engendrent des contraintes techniques sur les projets de construction. Certains versants étaient couverts de vignobles jusqu'au XVIIIe siècle. Au Moyen Âge, ces buttes ont souvent été choisies pour l'implantation de châteaux-forts (le château de Marines ou celui de Montmorency par exemple). A la fin du XIXe siècle, la culture des sommets a souvent été abandonnée et ils se sont couverts de forêts. Aujourd'hui, l'urbanisation de ces buttes est plus importante dans la Plaine de France que dans le Vexin, où la qualité des vues offertes est recherchée.

2



LA PLAINE DE
PIERRELAYE
BESSANCOURT DANS
SON CONTEXTE
FRANCILIEN

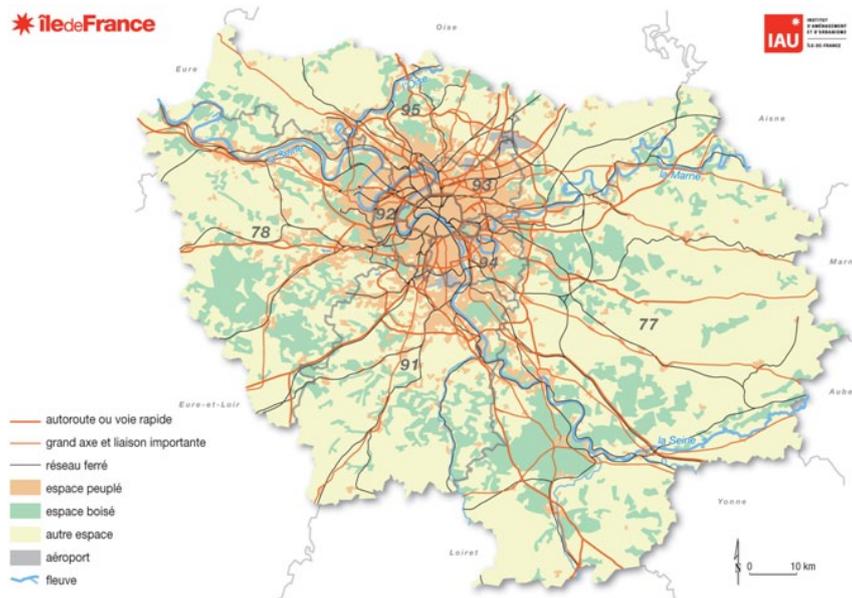
LA PLAINE DE PIERRELAYE BESSANCOURT DANS SON CONTEXTE FRANCILIEN

Le devenir de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, territoire de l'entre-deux, par son histoire, sa localisation et sa vocation à accueillir le projet de forêt métropolitaine du Grand Paris, ne peut se concevoir qu'en prenant en compte plusieurs échelles, des territoires lointains ou proches avec lesquels la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt partage des liens territoriaux et fonctionnels :

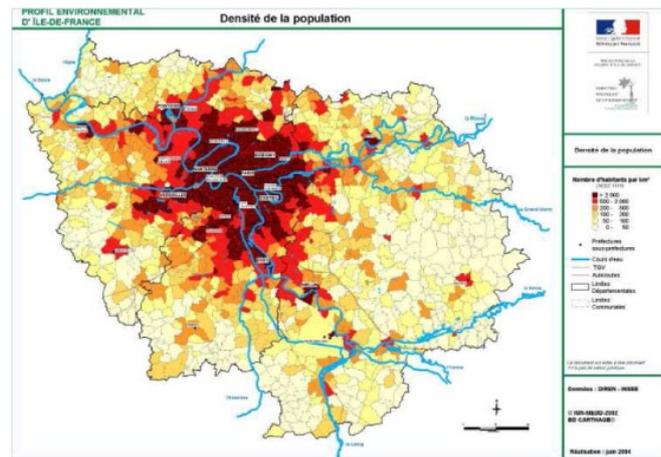
- la région Île de France dans son ensemble,
- le Grand Paris au sens non seulement du nouveau système de transport mais aussi des territoires stratégiques métropolitains que ce réseau met en relation,
- la Confluence Seine Oise, porte d'entrée Ouest dans la métropole et bassin de vie de 350 000 habitants et à l'échéance 2030 de 500 000, grand territoire métropolitain jouxtant la plaine de Pierrelaye-Bessancourt
- les 7 communes de l'Entente, territoire de proximité immédiate englobant la Plaine de Pierrelaye- Bessancourt.

L'Île de France en quelques chiffres(16, 17, 18, 19)

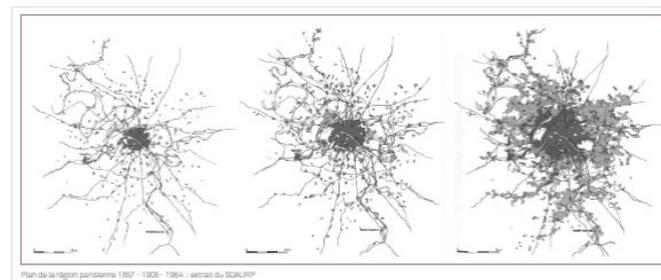
- 12 012 km² dont 80% sont occupés par des espaces naturels, agricoles ou forestiers
- 1 région
- 8 départements
- 1281 communes
- 105 intercommunalités
- 11 667 000 habitants (estimation janvier 2011), soit 19% de la population de la France métropolitaine et 2% de celle de l'Union européenne. 56% de la population francilienne a moins de 40 ans.



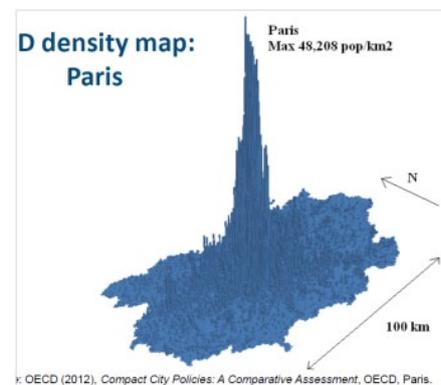
16. Les grands axes de circulation d'Île de France (IAU)



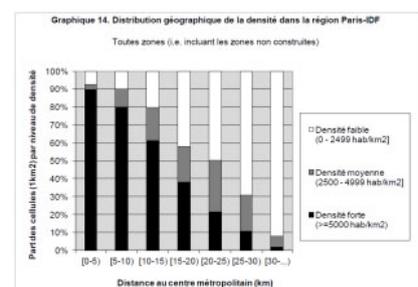
19 .Densité de population en Ile de France (DIREN IDF)



20. Plans d'aménagement de la région parisienne (SDAURP)



17. Graphique de la densité dans la région Paris-IDF (OCDE)



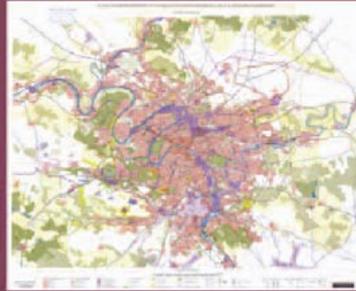
18. Distribution géographique de la densité dans le région Paris-IDF (OCDE)

1932-1941



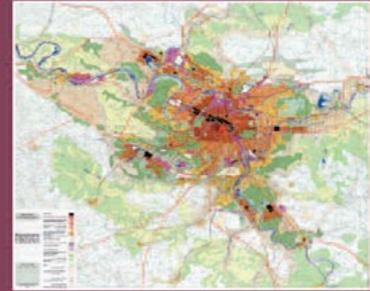
PAPP, dit Plan Prost : Plan d'aménagement de la région parisienne. Création de l'agglomération parisienne.

1960



PADOG : Plan d'aménagement et d'organisation de la région. Organisation de l'agglomération avec des grandes infrastructures.

1965-1976



SDAURP/SDAURIF : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris/de la région Île-de-France. Structuration polycentrique du territoire.

CONTEXTE



- « Crise de 29 »
- Croissance désordonnée de la banlieue



- Trente Glorieuses
- Explosion démographique



- Fin de la période d'expansion économique
- Urbanisation massive mais peu structurée

OBJECTIFS

- Limiter l'urbanisation aux zones déjà urbanisées
- Équiper et « embellir » la banlieue

- Maîtriser « l'hypertrophie » parisienne
- Limiter l'extension de l'agglomération parisienne en fixant un « périmètre d'urbanisation »

- Accompagner le rôle moteur de l'agglomération parisienne
- Organiser le desserrement et le polycentrisme

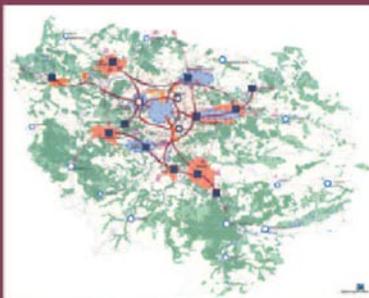
INNOVATIONS PROJETS

- Développement du réseau autoroutier (A13, A12, A1, A6, A4) et rocade à 30-45 km de Paris pour marquer la limite de la région urbaine (future Francilienne)

- Investissements routiers et ferroviaires
- Structuration de la banlieue autour des centres de La Défense, Vélizy-Villacoublay, Le Bourget-La Courneuve, Créteil, Fontenay-sous-Bois
- Grands ensembles

- Création de cinq villes nouvelles (Cergy-Pontoise, Evry, Marne-la-Vallée, Sénart, Saint-Quentin-en-Yvelines)
- Nouvelles infrastructures telles que les RER et l'aéroport de Roissy
- Ceinture verte

1994



SDRIF 1994 : Schéma directeur de la Région Île-de-France. Polycentrisme actualisé et maîtrise de l'étalement urbain.

2008



SDRIF 2008 : Schéma directeur de la Région Île-de-France. Structuration du développement régional par les transports collectifs.

2013



SDRIF - projet Île-de-France 2030. Mobilisation de tous les territoires pour un développement durable de la métropole régionale.

CONTEXTE



- Décentralisation et libéralisation de l'économie
- Union européenne
- Émergence des enjeux environnementaux (conférence de Rio)



- Changement climatique (protocole de Kyoto)
- Métropolisation, globalisation



- Crise économique mondiale
- Organisation de la gouvernance métropolitaine

OBJECTIFS

- Garantir le rayonnement européen et international de la région
- Corriger les disparités territoriales
- Préserver les zones rurales et naturelles

- Maintenir le rayonnement de l'Île-de-France
- Anticiper et répondre aux mutations et crises
- Favoriser l'égalité sociale et territoriale

- Conforter l'attractivité de l'Île-de-France et accompagner la conversion économique et sociale
- Anticiper les mutations environnementales
- Agir pour une Île-de-France plus solidaire

INNOVATIONS PROJETS

- Affirmation du polycentrisme
- Achèvement du réseau d'autoroutes
- Introduction de rocades en transports collectifs (mètre Orbital, tangentielles ferrées)

- Densité
- Investissement massif en transports collectifs
- Protection des espaces naturels

- Intensité, compacité
- Confirmation des investissements en transports collectifs
- Stratégie de mise en œuvre

21, 22 : Plan successif d'aménagement de la région parisienne (IAURIF)

- Population active occupée en 2010 (Insee) : 5 165 000
- Emploi total (salarié et non salarié) en 2009 (Insee, données provisoires) : 5 955 000 dont 82% dans le tertiaire et premier bassin d'emploi européen.
- Taux de chômage : 8,8% (4ème trimestre 2012)
- Densité : 988 habitants/km2 (2011)
- PIB en 2009 (en millions d'euros courants, Insee) : 552 050 soit environ 29 % de la richesse nationale et près de 4 % du PIB de l'Union européenne,
- Trafic aérien des aéroports parisiens en 2011 (millions de passagers, ADP) : 88

Son développement⁶

Au cours des XIXe et du XXe siècle, l'agglomération parisienne s'est développée en fonction des opportunités foncières (exemple : le lotissement) et du développement des moyens de transport : chemins de fer, tramways, routes nationales et autoroutes. Progressivement, l'organisation de la région parisienne par la puissance publique passe du simple zoning à une véritable politique d'aménagement du territoire élaborée pour répondre aux défis posés par les mutations économiques, sociales et culturelles. 1932 marque le début d'une succession de plans d'aménagement de l'Île-de-France (20, 21, 22). Chacun tente de répondre aux enjeux de son époque ; ils contribuent à la structuration du territoire comme à la réalisation des grandes infrastructures.

A. LE SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE (SDRIF) : UNE VISION DE L'ÎLE-DE-FRANCE À L'HORIZON 2030

Selon le code de l'urbanisme, le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) a pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique et l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de cette région. Autrement dit, c'est un document d'aménagement urbain du territoire francilien à moyen terme, qui fixe les directives et s'impose aux communes et départements. Il précise les moyens à mettre en œuvre pour corriger les disparités spatiales, sociales et économiques, coordonner l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable de la région. Le SDRIF détermine la localisation des moyens de transport, des équipements, des mesures de protection de l'environnement, etc...⁷

A. L'AMBITION D'UN PROJET COLLECTIF POUR LES FRANCILIENS

Le nouveau SDRIF traduit une ambition « pour un projet collectif en réponse aux attentes des Franciliens » :

- plus d'espace et de proximité ;
- une mobilité accrue et choisie ;
- une région attractive et attentive ;
- plus d'équilibre et de pluralité ;
- un environnement préservé et accueillant ;
- des quartiers renouvelés et familiers .

(Source : Île de France 2030 : la vision régionale)

⁶ : Le chapitre suivant consacré au Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) est une synthèse du dossier approuvé le 25 octobre 2012 par le Conseil régional, Assemblée d'élus représentant les 8 départements composant l'Île-de-France. Soumis à enquête publique au printemps 2013 ce nouveau SDRIF a été établi en association avec l'État. <http://www.iledefrance.fr/competence/schema-directeur-region>

⁷ Source Sénat.fr



23. Les territoires d'intérêt métropolitain (SDRIF)

Il a vocation à répondre à trois défis⁸ :

1. La réduction des inégalités territoriales, sociales et environnementales pour une Île-de-France plus solidaire,
2. La promotion d'une organisation urbaine répondant aux mutations climatiques et énergétiques en anticipant les mutations environnementales,
3. Le développement de l'emploi, de l'excellence économique et du rayonnement international de la région en confortant l'attractivité de l'Île-de-France et en accompagnant la conversion écologique et sociale de l'économie.

La traduction de cette vision se décline dans le projet spatial régional articulé autour de trois piliers :

1. Relier et structurer, pour permettre une région plus connectée et plus durable,
2. Polariser et équilibrer, pour construire une région plus diverse vivante et attractive,
3. Préserver et valoriser, pour développer une région plus vivante et plus verte.

Enfin, le projet spatial pour l'Île-de-France de 2030 a vocation à répondre à six enjeux majeurs afin de mettre fin à la dichotomie centre/périphérie, à limiter les concurrences territoriales et à favoriser les complémentarités :

1. Structurer le cœur de la métropole comme pièce maîtresse du développement régional
2. Conforter les grandes polarités entre cœur de la métropole et espace rural.
3. Révéler les atouts métropolitains des territoires ruraux.
4. Faire du réseau fluvial l'élément fédérateur de l'aménagement régional,
5. Promouvoir une nouvelle cohérence interrégionale
6. Affirmer des territoires d'intérêt métropolitain (TIM).

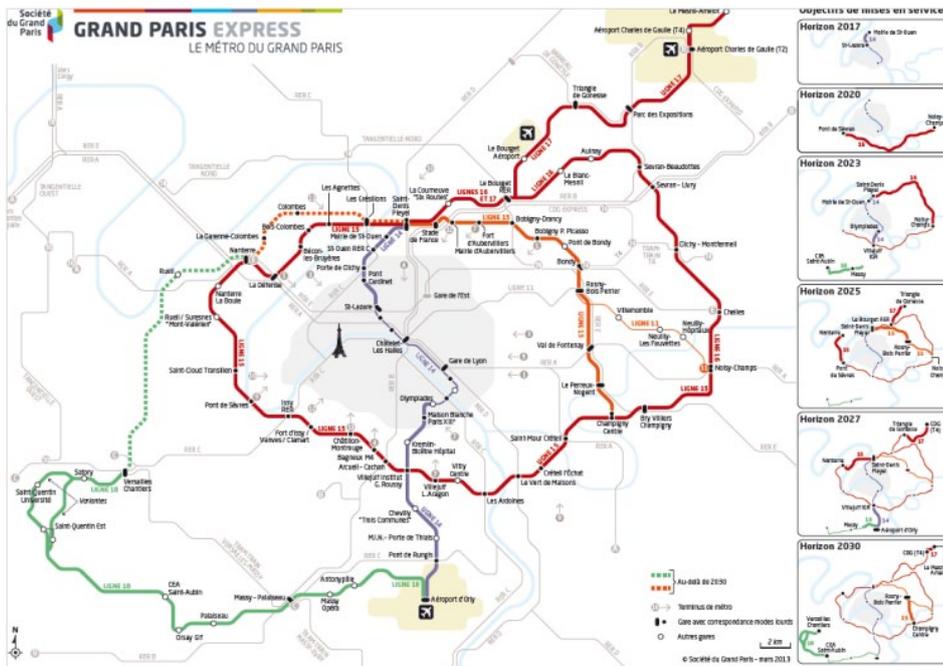
B. LE TERRITOIRE D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN DE LA CONFLUENCE SEINE OISE⁹

Les territoires d'intérêt métropolitain (TIM) sont des territoires singuliers constitutifs de la métropole régionale en permettant à la fois de contribuer au développement francilien tout en apportant une réponse locale aux enjeux régionaux.

Au nombre de 18, ils constituent la stratégie spatiale du projet régional 2030. Ils présentent des forts potentiels de

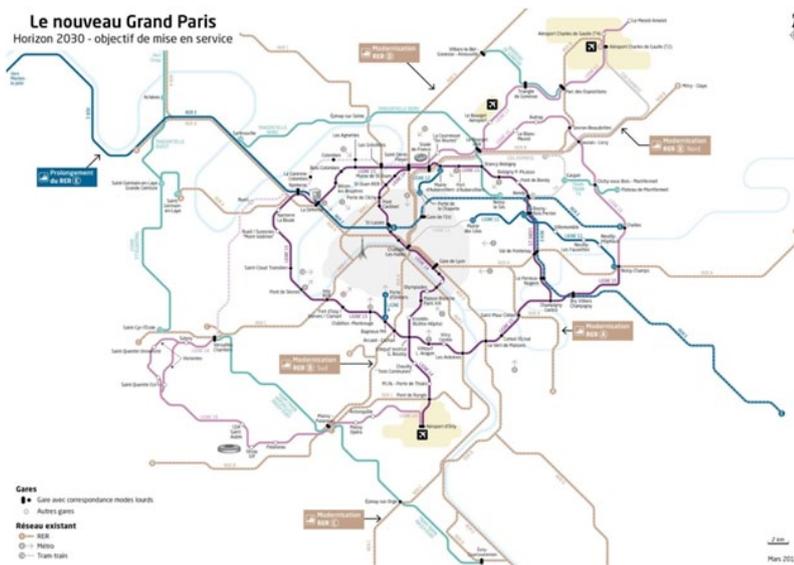
⁸ Voir Annexe

⁹ Voir partie 2 C « La Confluence Seine-Oise »



25. Le Grand Paris Express (Société du Grand Paris)

Une réalisation de 2013 à 2030



24. Le Grand Paris des réseaux (Société du Grand Paris)

développement et un caractère structurant marquant à l'échelle de bassins de vie. Ils ont à rôle majeur à jouer aux réponses à apporter aux défis posés à l'Île-de-France et au rééquilibrage métropolitain. La plaine de Pierrelaye-Bessancourt fait partie de ces territoires singuliers définis dans le SDRIF.

B. LE GRAND PARIS

Le projet du Grand Paris engagé en 2008 à l'initiative du Président de la République Nicolas Sarkozy, correspond à une stratégie de développement de l'Île-de-France prenant appui sur :

- un réseau de transport en commun express,
- des opérations d'aménagement autour des gares de ce réseau afin de constituer des grands pôles de développement,
- des projets ponctuels privés et publics à caractère structurant.

A son origine, le Grand Paris a été considéré comme une démarche en opposition avec la révision du Schéma directeur de

la région Île-de-France (SDRIF) de la responsabilité du Conseil régional. A la date d'aujourd'hui, les deux démarches sont confondues dans le Nouveau Grand Paris.

Un réseau de transport en commun rapide – Le Grand Paris Express (24, 25), trois projets interconnectés aux lignes existantes :

- une rocade ou ligne 15 métro ferré et enterré de capacité équivalente à celle du métro parisien, désaturant la zone dense en une spirale interopérable Noisy-Champs, Champigny Centre, La Défense, Saint-Denis-Pleyel, Rosny-Bois-Perrier, Champigny Centre.
- des transports automatiques à capacité adaptée pour la desserte des territoires en développement : ligne 16 de Noisy-Champs à Pleyel via Clichy-Montfermeil et Aulnay sous Bois, ligne 17 de Pleyel au Mesnil Amelot en passant par Le Bourget (tronc commun avec la ligne 16), Gonesse et Roissy, et ligne 18 d'Orly au plateau de Saclay via Massy Palaiseau, prolongée à Versailles,

- des prolongations de lignes de métro existantes lorsque cela est pertinent et permet d'aller plus vite : ligne 14 au nord, de Saint Lazare jusqu'à Saint Denis Pleyel, et, au sud, d'Olympiades à Orly ; ligne 11 vers l'est de Mairie des Lilas à Noisy-Champs via Rosny-Bois-Perrier.

A. DES GRANDS PÔLES DE DÉVELOPPEMENT

A l'origine, le Projet du Grand Paris avait comme ambition première d'augmenter le taux de croissance de la Région Capitale, d'accroître la compétitivité de l'agglomération au niveau mondiale et de conforter Paris comme ville monde par le développement de 9 puis 10 territoires stratégiques conçus comme des clusters dont huit structurés et organisés autour du nouveau réseau de métro express de dernier assurant avec une vitesse commerciale élevée (40 km/heure) et haute fréquence assurant leur accessibilité et leur mise en réseau :

- Roissy - Villepinte - Tremblay : les échanges internationaux, les congrès et salons, le développement industriel et logistique
- Paris - Le Bourget : la porte d'entrée nord de la Région Capitale, autour de l'aviation et du tourisme d'affaires
- La Plaine Saint-Denis : le territoire de la création et des arts numériques
- Paris - La Défense : la cité financière, le pôle de développement des services aux entreprises à haute valeur ajoutée
- Est Parisien - Cité Descartes : le pôle de la ville durable, autour du développement durable, de la maintenance et de l'écocité
- Paris - Saclay : un pôle de développement scientifique et technologique de taille mondiale
- Sud de Paris : la vallée des biotechnologies et de la recherche en sciences de la vie, le développement du pôle Orly-Rungis
- Est de la Seine-Saint-Denis (Clichy / Montfermeil, Livry, Sevran, Aulnay) : recréer un pôle urbain.
- Confluence Seine Oise : la future porte fluviale (axe Seine, canal Seine Nord) et port de la région Capitale.
- Auxquels s'est rajouté Sénart : la logistique à haute valeur ajoutée

Ces deux derniers territoires n'étant pas desservis par le nouveau réseau express.

Ces territoires avaient vocation à accueillir 70% des 1 500 000 nouveaux habitants et 95% des 1 000 000 emplois devant être créés en Île de France à l'horizon 2030 selon les promoteurs du projet (26, 27).

Ces objectifs très volontaristes ont été largement revus à la baisse :

- D'environ 50 % pour les objectifs dans le domaine de l'emploi au regard de leur caractère économiquement irréaliste en rupture avec les tendances observées les 15 dernières années et en décalage avec le contexte économique actuel.
- Sans remettre en cause les notions de pôles et de «cluster», le nouveau SDRIF a pour ambition une répartition plus équilibrée des nouveaux emplois, mais également des logements.

La loi du 3 juin 2010 modifiée par la loi du 18 janvier 2013 a fixé un cadre contractuel Etat/Collectivités territoriales à cette stratégie de développement : les contrats de développement territorial (CDT) (28), traduction territoriale des objectifs du Grand Paris. Au nombre de 23, ils sont le découpage opérationnel des dix grands territoires stratégiques tout en devant être compatibles avec la SDRIF. Dans ce nouveau cadre, le concept de « cluster » n'est pas repris de manière systématique

B. LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT : UN PROJET LABELISÉ GRAND PARIS

Début 2012 suite à un appel à projets, le label Grand Paris a été décerné à 22 projets pour 87 candidatures.

« Cette distinction vise à valoriser les projets qui contribuent de façon exemplaire à la construction du Grand Paris en répondant à deux approches complémentaires :

- le rayonnement de la région capitale de la France, sa dimension de ville-monde composée de territoires différents et qui forment une unité cohérente.
- le sentiment d'appartenance pour ses habitants, l'appréhension d'un territoire partagé, au-delà des limites administratives habituelles.

Ce double objectif du label mêle cohésion métropolitaine et visibilité mondiale afin de créer une véritable identité métropolitaine »

(source : préfecture de région). Ce label n'ouvre pas droit à des aides publiques spécifiques.

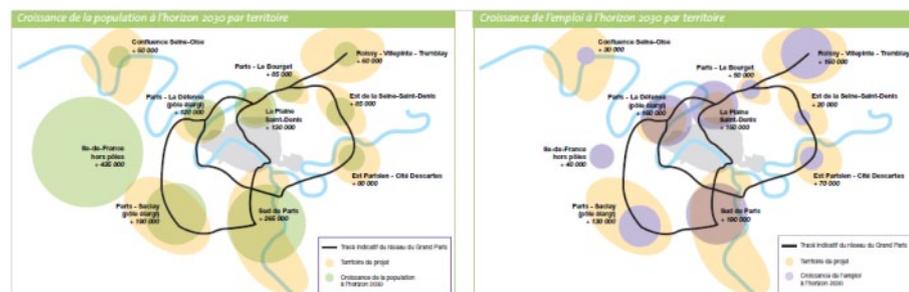
Les projets publics et privés labellisés Grand Paris sont industriels, culturels, sportifs, sociaux, énergétiques, économiques ou urbains. La forêt de Pierrelaye-Bessancourt fait partie des projets labellisés. De son côté, l'Atelier International du Grand Paris (AIGP) a recensé 650 projets participant à la mise en œuvre du Grand Paris et qui recouvrent les mêmes secteurs d'activités que les projets labellisés Grand Paris¹⁰. Le Conseil scientifique de l'AIGP en charge de produire des avis, des expertises ou des études de prospective et de recherche en lien avec le Grand Paris est constitué de 15 équipes pluridisciplinaires d'architectes urbanistes.

C. LA CONFLUENCE SEINE-OISE, UNE LOCOMOTIVE DE PROJET POUR L'OUEST PARISIEN

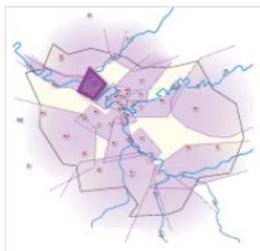
La confluence Seine-Oise, un projet d'envergure interrégionale à constituer entre le cœur d'agglomération et Seine-Aval et un Territoire d'Intérêt Métropolitain (TIM) (31, 32) :

« Ce territoire est l'objet de projets d'infrastructures importantes nécessaires à la satisfaction des besoins métropolitains (port Seine Métropole, canal Seine nord), et dispose de vastes espaces

10 <http://www.ateliergrandparis.fr/territoires/index.php>



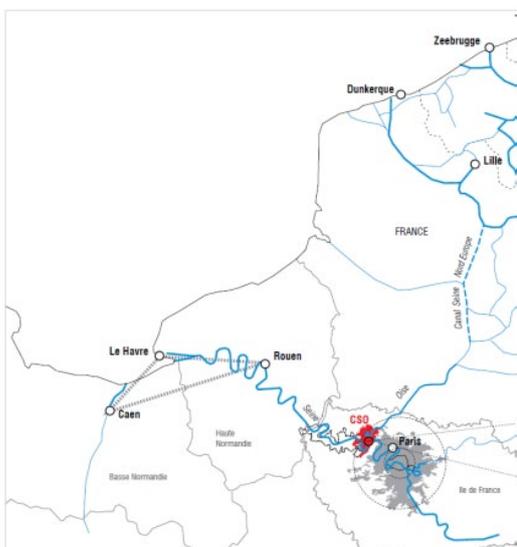
26, 27. Croissance de la population à l'horizon 2030 (Société du Grand Paris)



31. La confluence Seine Oise, un TIM (SDRIF)



32. Une localisation stratégique comme port de la métropole sur l'axe Seine en relation avec le Nord de l'Europe par le futur canal Seine Nord mais aussi comme porte d'entrée Ouest dans l'agglomération parisienne (Cergy Pontoise.fr)



33. Etude Grand Paris, Confluence Seine-Oise –contrat de développement territorial 2011(AUC)



34. Carte IGN, échelle de la confluence (Géoportail)

ouverts et naturels, à commencer par la vallée de la Seine, objets de pressions croissantes. À la croisée des deux axes de la Seine et de l'Oise, la Confluence Seine Oise s'affirme comme la nouvelle polarité de l'ouest métropolitain entre les territoires de La Défense –Boucle Nord – Val-de-Seine et Seine-Aval, à l'interface entre l'agglomération centrale et les espaces ruraux et agricoles de l'ouest. Du point de vue régional, l'enjeu majeur pour ce territoire est l'organisation d'un développement urbain qui tienne compte de l'ensemble de ces éléments : développement des fonctions logistiques et de grands services urbains, des fonctions économiques et résidentielles, et maintien d'espaces ouverts, végétalisés et naturels, de la fonctionnalité écologique de la Seine et valorisation du grand paysage caractéristique de la Seine-Aval et de ses coteaux » (SDRIF).

Le territoire de la Confluence Seine-Oise bénéficie d'une bonne desserte en transports collectifs, de nombreux équipements, de zones d'activités et de pôles tertiaires. Il est attractif et constitue une polarité de l'Ouest parisien à renforcer. L'aménagement des vallées de la Seine et de l'Oise doit équilibrer infrastructures métropolitaines, et fonctions économiques, urbaines et résidentielles. Le maintien d'espaces ouverts et naturels, la préservation de la fonctionnalité écologique et la valorisation du paysage de la Seine et de ses coteaux sont de véritables enjeux.

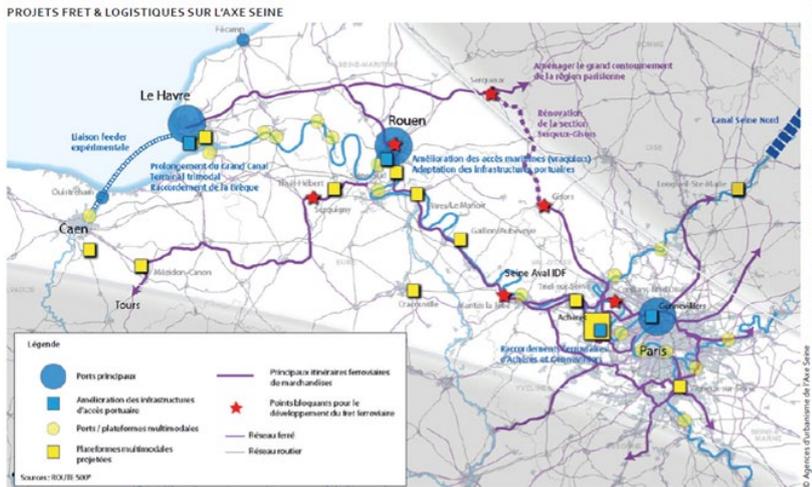
Concilier les différentes fonctions de la Vallée de la Seine

- Confirmer un positionnement stratégique au sein de l'Axe Seine (35)

La Seine et l'Oise doivent être confirmées en tant qu'axes de développement économique, de transport, d'habitat, de loisirs et de tourisme, mais aussi de paysages et de biodiversité. Avec le projet Port 2000 du Havre et le projet du Port d'Achères-Seine-Métropole, la Confluence Seine-Oise a l'opportunité de se développer, et de contribuer à l'ouverture de la région sur sa façade maritime pour renforcer sa place dans les échanges internationaux.

Les ports de Gennevilliers, d'Achères, de Limay et leurs activités sont à valoriser. Les perspectives de croissance du fret fluvial sont significatives, dès lors que les axes de la Seine et de l'Oise trouvent leurs complémentarités, pour constituer un espace de solidarité économique entre Seine-Aval, Cergy-Pontoise, et la vallée de l'Oise. La volonté d'un développement important du fret fluvial et ferré, en alternative au fret routier, rend nécessaire la réalisation d'un port fluvial dans la boucle d'Achères. Sa complémentarité avec les ports du Havre, de Rouen, de Gennevilliers et de Bonneuil-sur-Marne, de Limay-sur-Seine et de Bruyères-sur-Oise, devra être assurée.

La complémentarité avec le contournement Ouest de l'Île-de-France par le fret ferré devra être assurée. La Confluence Seine Oise a ainsi vocation à s'affirmer comme un des grands carrefours de fret fluvial européen, qui pourra encore être renforcé par la réalisation du projet de canal Seine Nord Europe.



35. Projets fret et logistique de l'axe Seine (Agence d'urbanisme de l'axe Seine)

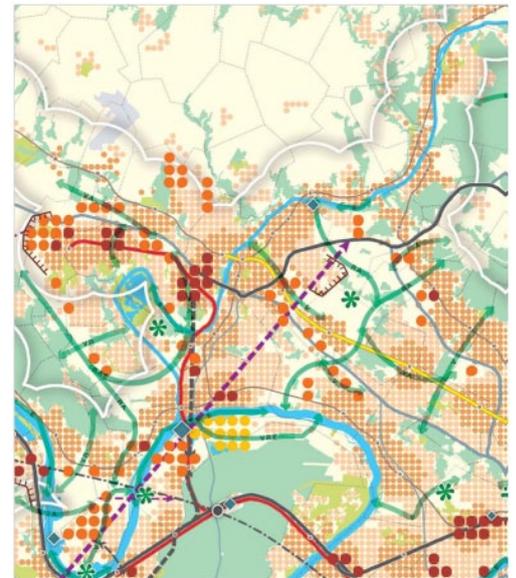
- Améliorer la desserte du territoire pour conforter les polarités urbaines

Le territoire est structuré autour de trois centralités urbaines : Cergy-Pontoise, boucle de Chanteloup et Achères-Poissy. Pôle majeur de l'axe Seine, il ambitionne un développement démographique, résidentiel et économique capable de confirmer son attractivité dans une région francilienne multipolaire. Le développement urbain profitera d'une desserte améliorée. Elle renforcera les liaisons régionales et nationales le long de la Seine, structurera mieux les bassins de vie et les échanges avec Roissy-Charles-de-Gaulle, La Défense - Paris et Saint-Quentin-en-Yvelines. L'amélioration du RER A est prioritaire.

Le prolongement du RER E de Haussmann –Saint-Lazare vers Mantes permettra une exploitation renforcée du RER A et de meilleures liaisons vers la vallée de la Seine. L'agglomération de Cergy-Pontoise bénéficiera d'une liaison vers Roissy-Charles-de-Gaulle. Les liaisons nord/sud internes au territoire seront améliorées avec le prolongement du tram train de la Tangentielle Ouest. Poissy devrait bénéficier en 2020 d'une station, améliorant ses relations avec Cergy-Pontoise, Saint-Germain-en-Laye et Versailles. La Confluence s'inscrira dans les échanges nationaux de voyageurs par la réalisation de la ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN), qui prévoit la possibilité d'une gare à Achères. La desserte routière du territoire, avec notamment le désenclavement de la Boucle de Chanteloup, devra être améliorée. Compte-tenu des débats en cours quant au tracé et aux modalités du prolongement de la Francilienne (A104) entre Cergy-Pontoise et Poissy-Orgeval, et leurs conséquences sur les infrastructures routières environnantes et les aménagements urbains en cours, le SDRIF prévoit un principe de liaison entre Cergy-Pontoise et Poissy-Orgeval.

- Valoriser les espaces ouverts soumis à la pression foncière (36)

La préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels contribueront à l'attractivité et à la qualité du cadre de vie. Les développements urbains au sud-ouest de Cergy-Pontoise prendront en compte la valorisation des coteaux de l'Hautil. Saint-Ouen-l'Aumône et la plaine de Pierrelaye-Bessancourt, nécessitent une attention particulière sur le plan de la gestion dans le temps de ce site pollué et des conditions de son éventuelle ouverture au public. Sur les espaces ouverts de la Boucle de Chanteloup, plusieurs corridors écologiques seront à préserver : une continuité entre la boucle et l'Hautil, une liaison est-ouest



36. Extrait du SDRIF

au sein de la boucle et des liaisons le long des rives de Seine. Le parc des rives de Seine contribuera à préserver les continuités naturelles le long des rives. La vocation agricole non alimentaire du centre de la boucle, orientée sur la culture de plantes destinées à l'éco construction, permettra de maintenir des espaces ouverts. Il conviendra d'assurer une transition paysagère entre le PNR du Vexin français et les secteurs urbains, notamment autour de Cergy-Pontoise, et un aménagement équilibré des franges.

Des secteurs spécifiques comme lieux privilégiés de mise en œuvre des enjeux de territoire

- Le port d'Achères-Seine-Métropole: le projet de port d'Achères-Seine-Métropole prévoit d'occuper près de 420 hectares, dont 300 hectares à l'est de la RN184. Cette plateforme logistique d'envergure nationale devra répondre à l'enjeu d'intermodalité fer/ fleuve/route pour devenir l'un des plus importants carrefours en Europe. La réalisation du Canal Seine Nord Europe renforcerait encore à terme cette vocation. La réalisation de l'ensemble du projet est tributaire d'une desserte fluviale, routière et ferroviaire efficace. À cet égard, le SDRIF inscrit les 300 hectares à l'est de la RN184 en urbanisation conditionnelle, subordonnée à une vocation de port fluvial, à l'amélioration de la desserte routière (prolongement de la Francilienne -A104- entre Cergy-Pontoise et Poissy-Orgeval), à une desserte ferroviaire efficace du port par la ligne Serqueux - Gisors et la plateforme de triage d'Achères (Achères Grand Cormier), et au maintien de la trame verte et bleue remarquable de la boucle d'Achères (ZNIEFF et continuités écologiques).

- L'agglomération de Cergy-Pontoise: l'objectif est de renforcer la centralité autour de Cergy-Pontoise, pôle de développement à l'échelle francilienne, par son implication dans six pôles de compétitivité, son université et ses écoles supérieures. La réalisation de nombreux projets urbains et d'équipements d'échelle régionale est prévue. Le projet Grand Centre et le quartier Bossut permettront une densification ambitieuse et une plus grande mixité. L'implantation du Centre national de conservation des patrimoines, à Neuville, et du Centre National de Hockey sur glace à Cergy-le-Haut contribue à son rayonnement et à son attractivité. Le site de l'ancien parc d'attractions à Cergy-Saint-Christophe nécessitera une réflexion d'ensemble en termes

de programmation et de conception.

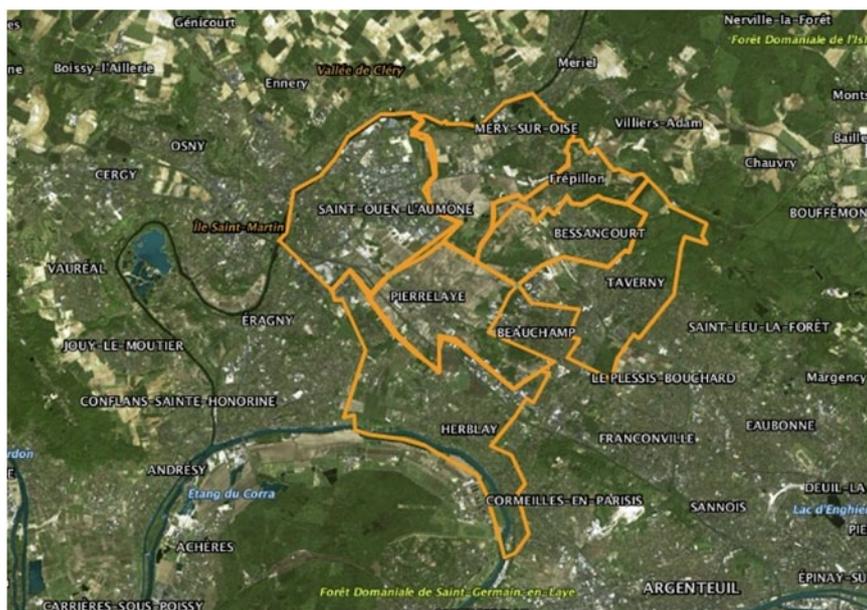
- La boucle de Chanteloup: l'essentiel des communes de la Boucle s'est regroupé dans la communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine. L'objectif est de redonner une attractivité au territoire, en développant de nouvelles filières industrielles par la création d'un parc économique dédié à l'éco construction et aux éco activités (éco pôles de Triel-sur-Seine et de Carrières-sous-Poissy). La création du port de Triel-sur-Seine contribuera à la valorisation économique de la Seine. L'offre de logements sera développée dans les secteurs de densification préférentielle, notamment à Carrières-sous-Poissy. Cet objectif s'accompagne d'une réflexion sur les déplacements favorisant l'amélioration des transports collectifs, des modes actifs, du réseau viaire à destination de Poissy et d'Achères, le désenclavement de la Boucle de Chanteloup devra améliorer la desserte routière du territoire.

- La plaine de Pierrelaye-Bessancourt: la plaine de Pierrelaye-Bessancourt couvre plus de 2 000 hectares, dont 1350 de terres agricoles. 860 hectares ne sont pas cultivables du fait de la pollution par épandage d'effluents urbains. La plaine constitue de fait un espace ouvert important de la ceinture verte de l'Île-de-France, entre les forêts domaniales de Saint-Germain et de Montmorency.

L'urbanisation de ses franges urbaines est prévue, pour participer à l'effort régional de construction de logements. Les terres agricoles cultivées seront protégées de cette urbanisation. La plantation d'un espace forestier couvrant environ la moitié de la plaine sur les terres agricoles polluées est envisagée sous réserve d'études environnementales justifiant l'intérêt en termes de dépollution.

D. L'ENTENTE AUTOUR DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT

Les 7 communes limitrophes de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt se sont regroupées en une Entente intercommunale, sans charges fixes ni d'obligations juridiques permanentes, permettant à la fois la délibération collective sur les initiatives à prendre et la réalisation éventuelle de projets organisés et financés par convention.



37. Les 7 communes de l'Entente (Géoportail)

Les communes concernées ont inscrit dans leurs documents de planification urbaine des scénarii d'évolution de leur territoire à un horizon 2015-2020. Toutes s'accordent globalement sur une limitation de l'urbanisation en plaine de Pierrelaye-Bessancourt et sur les coteaux. En parallèle, la construction de logements et l'ouverture de zones à l'urbanisation sur les franges des communes semble être une des priorités. La dynamisation des commerces et de l'activité tertiaire est pensée à proximité des gares et des grands équipements.

- Bessancourt projette d'ouvrir à l'urbanisation un espace d'une trentaine d'hectares, situé aux abords de la Plaine entre la RD 191 et la limite communale de Taverny (logements collectifs et individuels, équipements publics). L'urbanisation en plaine est limitée au nord de la RD 191 et à l'ouest de l'A 115 (protection du Bois de Poêle). Il s'agit globalement de renforcer les pôles de la gare et de la mairie. Par ailleurs une aire d'accueil et d'habitat des gens du voyage de 13 places doit être construite conformément au Schéma départemental approuvé en 2004. La volonté de préserver l'agriculture maraîchère sur les terres non polluées est inscrite au PLU. Par ailleurs un effort important concerne la mobilité et les transports. Ainsi le projet de requalification de la RD 928 est en cours de réflexion.

- Frépillon a pour projet la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) d'environ 45 ha sur les zones urbanisables et partiellement urbanisables au SDRIF 1994, à l'ouest de la voie ferrée, dans la zone des Epineaux. Le parc d'activités doit permettre la dynamisation du territoire par l'implantation d'entreprises (entre 50 et 80 PME-PMI) et l'installation de nouveaux emplois (1200 à 1800 emplois prévus à terme). Le projet est mené par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (phase d'acquisition des terrains).

- Méry-sur-Oise est actuellement entrain de réviser son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le projet de la ZAC des Epineaux concernera la commune sur une superficie de 15 ha.

- Pierrelaye est également entrain d'effectuer une révision de son PLU. Une aire « Pierrelaye-Beauchamp » d'accueil et d'habitat des gens du voyage est prévue courant 2013 avec une capacité d'accueil de 26 caravanes.

- Herblay envisage la création d'une zone d'activité de 80 hectares dans le quartier des Beauregards le long de l'A15. Une aire d'accueil des gens du voyage est également prévue avec une capacité d'accueil de 25 caravanes.

- Taverny a pour projet l'extension de 18,6 ha de la Zone d'Aménagement Economique sur la plaine des Ecouardes (8 000 nouveaux emplois projetés), au nord est des plaines et de la forêt de Montmorency, avec à terme la construction de logements et d'équipements publics ainsi qu'une nouvelle ligne de bus.

- Saint Ouen l'Aumône mène actuellement une étude pour la requalification du secteur de la Porte Jaune, aux activités industrielles polluantes (étude foncière préalable menée par l'AFTRP) de 27 ha. Par ailleurs la mise en valeur des berges et l'aménagement de la zone portuaire est inscrite en continuité des projets d'Eco-Port des 2 rives de Seine. Deux aires d'accueil et d'habitat des gens du voyage sont également prévues.

Extrait de l'étude DESSEIN URBAIN – ONF – CERAPT PROJET DE TERRITOIRE rapport de phase 1 27/07/2011

En résumé :

- 103 155 habitants en 2006,
- Une attractivité résidentielle forte et durable (cadre de vie de qualité),
- Un manque d'emplois locaux,

- Une taille des ménages en baisse,
- Un marché du logement équilibré,
- Une vitalité et un dynamisme démographique,
- La présence de réserves foncières importantes aux franges des espaces non constructibles,
- Une situation géographique privilégiée à proximité de pôles d'emplois et d'espaces naturels,
- Une tendance au desserrement démographique des agglomérations alentours, reportant la croissance démographique sur les secteurs périphériques que constituent les communes de la Plaine pour l'agglomération parisienne ou la communauté d'agglomération nouvelle,
- Une croissance démographique modérée alimentée par le solde naturel et une migration démographique de la petite couronne vers la grande couronne parisienne.

La tendance :

- Une augmentation plus forte de la population depuis 30 ans par rapport à la région et au département,
- Une population jeune attirée par le cadre de vie,
- Peu de mixité socio-professionnelle,
- L'extension des zones urbaines à caractère résidentiel, consommatrice d'espace,
- Une population aisée, consommatrice de loisirs et ayant besoin d'espaces récréatifs naturels.

Perspective d'évolution :

- Gestion de l'offre de logement par rapport à la demande : augmentation de l'offre pour répondre à la demande,
- Développement de l'activité économique du secteur,
- Inverser la tendance résidentielle et développer de l'emploi sur place au Nord de la Plaine,
- La mise en place de protection des espaces naturels pour limiter l'étalement urbain,
- Améliorer les conditions de mixité sociale.

E. DES PROBLÉMATIQUES RÉGIONALES

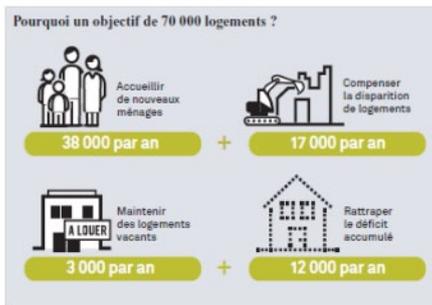
A. LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

Depuis une vingtaine d'années l'Île-de-France doit faire face à une grave crise du logement quantitative, qualitative et financière : trop peu, trop chers, mal localisés. L'augmentation continue des prix de l'immobilier + 140% en dix ans) et l'absence d'offre locative suffisante dont sociale dans le cœur de la région ont obligé les ménages à revenus modestes mais aussi les couches moyennes à s'éloigner en grande couronne ...mobilité due aussi aux politiques nationales d'accession à la propriété et à l'aspiration à l'habitat individuel. Ce phénomène entretient l'étalement urbain, mais nuit aussi à l'attractivité économique de l'Île-de-France car le boom de l'immobilier signifie un rallongement des trajets domicile-travail, une baisse du pouvoir d'achat, et une moindre qualité de vie.

Il existe un consensus général sur l'objectif de construction de 70 000 logements neufs par an. Ce qui correspondrait à un doublement par rapport aux dix dernières années (38, 39).

Soit 1 500 000 logements supplémentaires d'ici 2030 dont 30% de logements sociaux. Pour ces derniers il s'agit dans (40) :

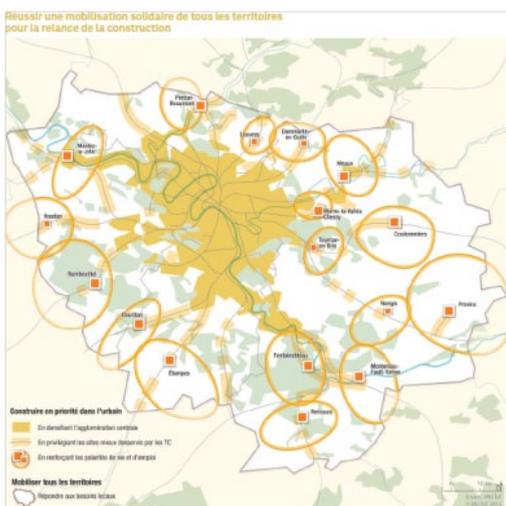
- le cœur de métropole de passer de 22% en moyenne à 31% de logements sociaux dans le parc total ;
- les autres communes urbaines, celles de l'agglomération centrale et des agglomérations des pôles de centralité de passer de 21% à 30% de logements sociaux dans le parc total ;
- les communes rurales («bourgs, villages ou hameaux»), passer de 2 à 10% de logements sociaux dans le parc total.



Objectifs annuels de construction de logements par département

Départements	Objectifs de construction horizon 2030
Paris	4 500
Hauts-de-Seine	11 600
Seine-Saint-Denis	11 641
Val-de-Marne	9 144
Seine-et-Marne	8 701
Yvelines	9 024
Essonne	9 329
Val-d'Oise	6 066
Ile-de-France	70 000

38, 39. Objectifs de construction de logements (SDRIF)



40. Mobilisation solidaire et construction de logement (SDRIF)

Cet objectif très ambitieux de construction de logements est associé à celui d'une plus grande densification des espaces déjà urbanisés avec une augmentation de :

- 70 à 79 logements/ha dans les quartiers de gare bien desservis par les réseaux de transports collectifs ;
- 18 à 21 logements/ha dans les tissus urbains plus diffus.

L'évolution du parc de logements à l'horizon 2030 devrait se répartir entre les espaces déjà urbanisés et les espaces d'urbanisation nouvelle :

- près de 75 % de l'effort régional de construction pourrait être réalisé dans les espaces déjà urbanisés dans le cadre des opérations de densification et de mutation du tissu urbain constitué ;
- environ 25 % de l'effort régional de construction pourrait être réalisé dans les secteurs d'urbanisation nouvelle inscrits au SDRIF. Ce qui est le cas pour les franges de la plaine de Pierrelaye repérées par « des pastilles » sur la carte générale de destination des sols du SDRIF.

L'amélioration du parc existant est aussi un objectif majeur.

Pour résumer :

- Produire plus
- Produire en priorité dans les secteurs déjà urbanisés et desservis par les transports en commun
- Produire plus de logements sociaux en priorité dans les territoires ne respectant pas l'obligation légale de 20% de logements sociaux dans l'ensemble du parc
- Construire plus dense en zones urbaine, périurbaine et rurale
- Construire plus « vert » avec des constructions plus efficaces énergétiquement
- Rénover le parc existant avec une plus grande maîtrise énergétique : en 2050, 70% des logements du parc seront des logements existants en 2005. (IDDRI, 2010)

- Dans ce cadre l'objectif est la construction de 6 000 à 8 000 logements dans le périmètre de l'Entente à l'horizon 2030.

A noter que depuis 1999, la Région Ile-de-France a mis en place un périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) afin d'exercer une veille foncière et de bénéficier d'un droit de préemption sur la Plaine.

L'objet de cette intervention régionale est de maîtriser le foncier :

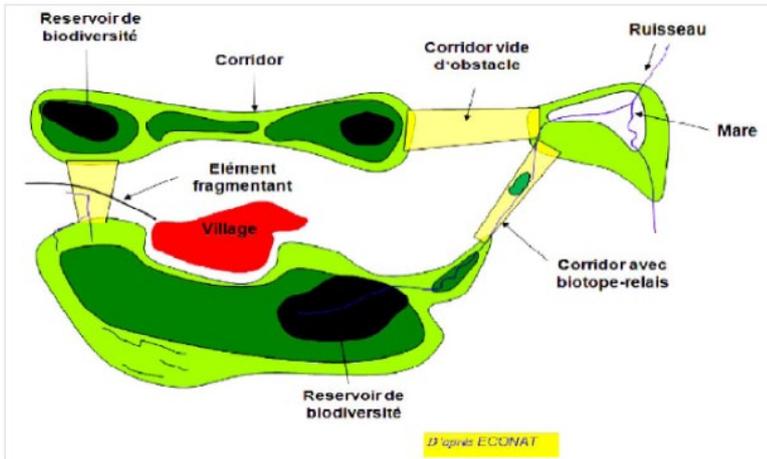
- pour préserver les espaces agricoles et les garder à la disposition des exploitants, et notamment de ceux qui souhaitent se relocaliser,
- pour réaliser, par l'intermédiaire de l'Agence des Espaces Verts (AEV), des aménagements publics paysagés.

Les acquisitions sont réalisées par le biais de l'AFTRP ou de la SAFER pour le compte de l'AEV. Environ 160 hectares ont déjà été préemptés. La définition d'une stratégie foncière plus large sur le devenir de la Plaine peut conduire à un élargissement de ce périmètre.

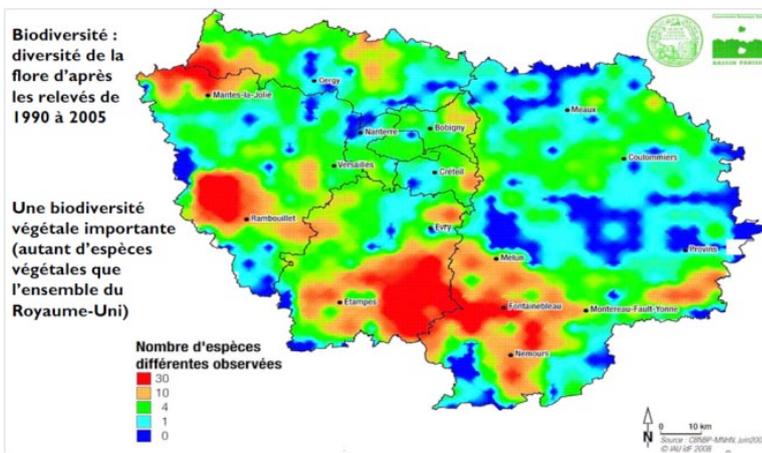
B. LA TRAME VERTE ET BLEUE (41, 42, 43, 44, 45, 46)

La trame verte et bleue (TVB) vise à maintenir et reconstituer un réseau d'échanges – « une trame » pour permettre aux populations animales et végétales y compris les espèces ordinaires, de communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer. Elle favorise leur redistribution dans un contexte de changement climatique.

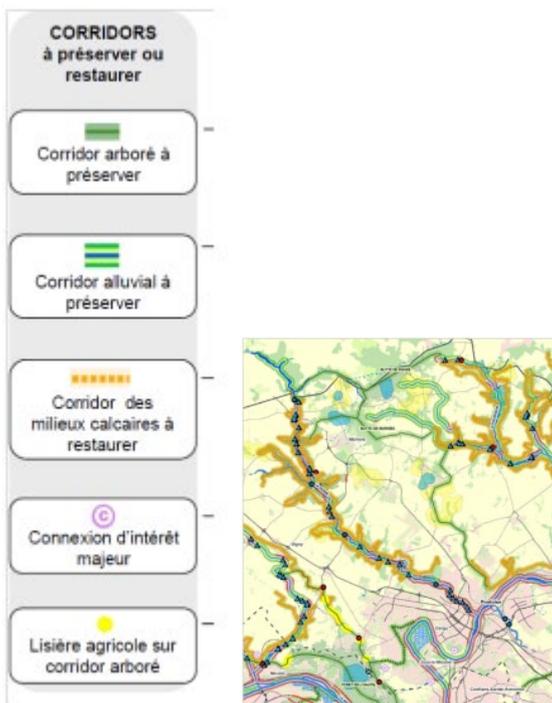
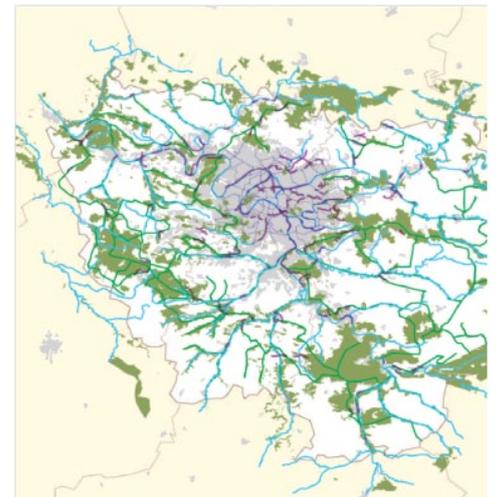
La trame verte et bleue a pour ambition d'améliorer le cadre de vie, d'améliorer la qualité de et la diversité des paysages, de prendre en compte les activités économiques, notamment agricoles. La trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer la perte



41. Les trames verte et bleue(DRIAFF)



42. La biodiversité en Ile –de-France (IAURIF)



45, 46. Extrait Projet de SRCE décembre 2012 secteur de Pierrelaye



43, 44. Extraits du SDRIF

de la biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques.

Réservoirs de biodiversité : zones vitales, riches en biodiversité où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri...).

Corridors écologiques : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.

Continuités écologiques : association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.

(Source : projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique décembre 2012)

Principaux enjeux régionaux pour la trame verte et bleue

5 enjeux propres aux milieux agricoles :

1. Ralentir le recul des terres agricoles et limiter la fragmentation des espaces cultivés.
2. Limiter le recul des espaces prairiaux et des mosaïques agricoles associant cultures, prairies, friches et bosquets, indispensables pour l'accueil de la biodiversité, au premier rang desquelles les espèces auxiliaires des cultures.
3. Enrayer la disparition des zones humides alluviales et de la biodiversité associée, et maintenir les mares favorables aux populations d'amphibiens.
4. Eviter la simplification des lisières entre cultures et boisements, importantes pour de nombreuses espèces telles que les musaraignes, les serpents et les oiseaux.
5. Concilier productivité agricole et accueil de la biodiversité.

5 enjeux propres aux milieux forestiers :

1. Favoriser le maintien de la biodiversité et des peuplements forestiers (peuplements plurispécifiques et pluristratifiés, présence d'îlots de sénescence, de milieux connexes comme les zones humides, landes, pelouses).
2. Eviter la simplification des lisières entre les espaces boisés et les

milieux ouverts (cultures, prairies, pelouses, landes, friches...) et aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, mares).

3. Limiter le fractionnement des espaces forestiers par les infrastructures de transport et les clôtures et l'isolement de nombreux massifs.

4. Maintenir et restaurer les dernières connexions forestières dans l'espace urbain et périurbain en raison de l'extension de l'urbanisation.

5. Maintenir la multifonctionnalité des espaces boisés (accueil du public, rôle économique, importante source d'aménité, nombreux services écosystémiques).

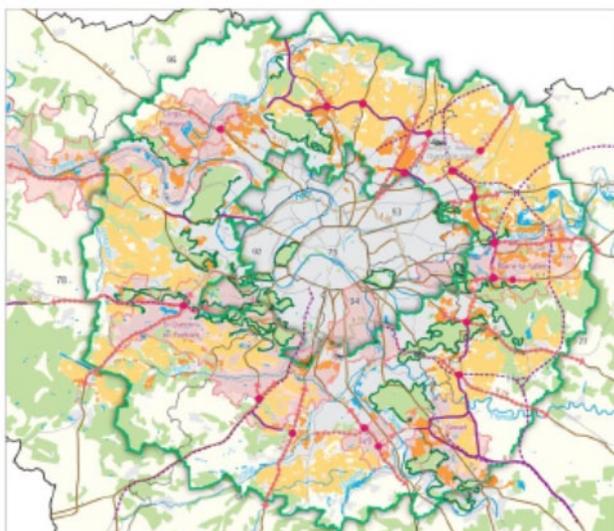
4 enjeux propres aux milieux aquatiques et humides :

1. Réhabiliter les annexes hydrauliques (bras morts, marais) pour favoriser la diversité des habitats accessibles et éviter l'assèchement des zones humides indispensables au cycle de vie de certaines espèces (plusieurs espèces de poissons dont les brochets, oiseaux, papillons, autres invertébrés aquatiques).
2. Aménager les ouvrages hydrauliques pour décloisonner les cours d'eau et rétablir la continuité écologique piscicole (en particulier grands migrateurs : Saumon, Aloses, Lamproie marine) et sédimentaire : effacement des ouvrages, ouverture des vannages, passes à poissons.
3. Réduire l'artificialisation des berges des cours d'eau et favoriser le développement d'habitats diversifiés capables d'accueillir des espèces aquatiques (poissons, invertébrés) et terrestres (oiseaux, insectes, chauve-souris) utilisant la végétation rivulaire.
4. Stopper la disparition des zones humides. Certaines espèces apprécient les grands espaces de culture telles que les busards.

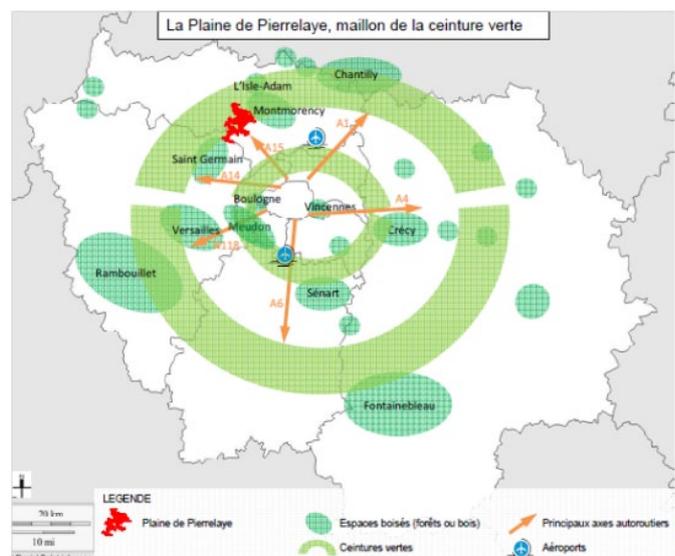
4 enjeux propres aux infrastructures de transport :

1. Prévoir les aménagements nécessaires pour les infrastructures nouvelles visant à répondre aux enjeux de développement de l'agglomération parisienne, en particulier au niveau des réservoirs de biodiversité et sur les corridors régionaux les plus importants.
2. Poursuivre et généraliser les pratiques de gestion des annexes

Pressions sur les espaces de la Ceinture verte



47. Pressions sur les espaces de la ceinture verte (IAURIF)



48. Etude Dessein Urbain/ONF/CERAPT 2011

naturelles (bermes, etc.) qui privilégient des méthodes adaptées à la biodiversité.

3. Requalifier les infrastructures existantes, le plus souvent dénuées d'aménagement permettant leur franchissement par la faune (infrastructures anciennes et très utilisées).

4. Atténuer l'impact des ouvrages routiers et ferroviaires sur le déplacement des espèces des mares et zones humides (amphibiens, mammifères...).

4 enjeux propres aux milieux urbains

1. Conforter les continuités écologiques de la ceinture verte, en particulier le long des vallées et au contact des forêts périurbaines
2. Maintenir et restaurer des continuités écologiques entre les espaces ruraux et le cœur urbain.
3. Limiter la minéralisation des sols qui isole la faune du sol et réduit les habitats disponibles pour la faune et la flore en milieu urbain.
4. Promouvoir et généraliser les pratiques de gestion des espaces verts et naturels adaptées à la biodiversité.

C. LA CEINTURE VERTE (47, 48)

Elément structurant de la trame verte et bleue

La création de la ceinture verte régionale correspondait deux objectifs :

- bloquer l'étalement urbain
- « protéger » les villes nouvelles de la grande couronne.

Ces objectifs premiers ont été partiellement atteints avec des « grignotages » par l'urbanisation en 1ère couronne et la péri-urbanisation en 2ème couronne (en particulier le long des axes de communication et en périphérie des villes nouvelles).

Les dispositifs réglementaires et législatifs ont vocation à assurer une meilleure protection de la ceinture verte régionale en

particulier par une meilleure prise en compte et traitement des « franges » et des fronts urbains et lisières : protection par des limites plus précises, nature et valorisation des aménagements ... dans un nouveau rapport ville/nature non seulement au niveau des franges (interfaces) et lisières mais aussi à l'intérieur même des tissus urbains : la nature participant au fonctionnement de la ville non seulement comme espace récréatif (contreparties à la densification), comme lieu nourricier mais aussi à son métabolisme (piège à carbone, épuration de l'eau, lutte contre les îlots de chaleur,...)

Au sein de la ceinture verte, la plaine de Pierrelaye-Bessancourt est un maillon stratégique de continuité entre les massifs forestiers de Saint Germain-en-Laye et de Montmorency, le parc naturel régional du Vexin, les vallées de la Seine et de l'Oise... sous réserve de continuités écologiques en traversée des axes routiers et ferrés et des tissus urbains.

D. L'AGRICULTURE¹¹

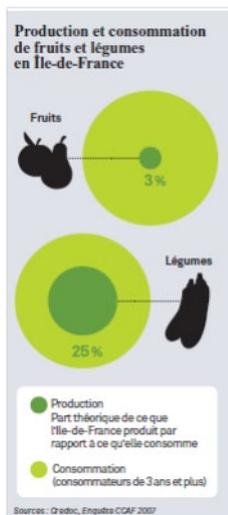
L'Île-de-France est la première région agricole française avec une valeur ajoutée qui ne représente que 1.6% de la valeur ajoutée régionale. Son maintien voire son développement est menacé par une pression foncière très forte qui conduit à l'artificialisation des sols à grande échelle (environ 1 900 hectares par an) qui touche davantage les meilleures terres agricoles (49, 50, 51).

En lien avec la nature des exploitations agricoles actuelles ou potentielles la plaine de Pierrelaye Bessancourt apparait comme théoriquement idéale pour¹² :

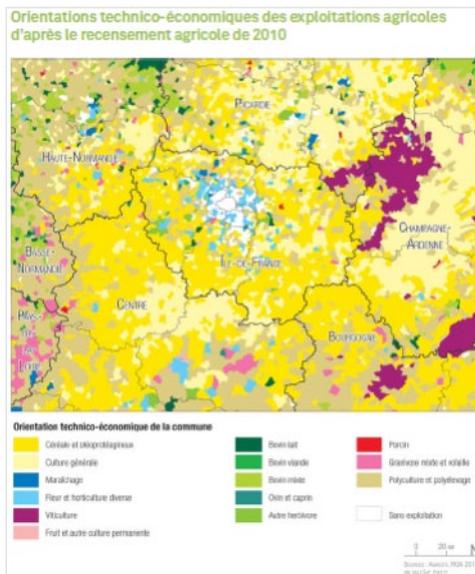
- le développement de surfaces maraîchères du fait de la

11 Plan Régional d'Agriculture Durable

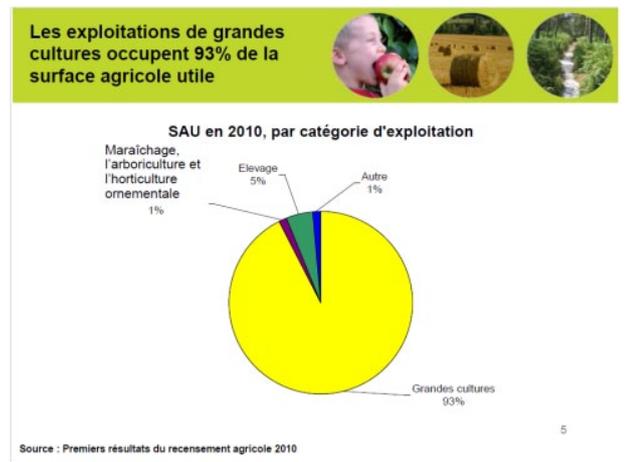
12 Extrait : Etude des possibilités et des conditions de production de cultures non alimentaires sur la plaine de Pierrelaye/Bessancourt/Achères - Blezat Consulting - Région Île-de-France 2004)



49. Orientation technico-économique des exploitations agricole en IDF



50. Production et consommation de fruits et légumes en IDF (CREDOC)



51. Les exploitations de grandes cultures en IDF (recensement agricoles 2010)

proximité avec le plus grand bassin de consommation national (12 000 000 habitants)

- la production de cultures non alimentaires.

Mais :

1. Le mitage du territoire ne facilite pas l'exploitation des terres :

- coupures par des infrastructures de transport ;
- importance du réseau aérien très haute tension électrique et souterrain moyenne pression gaz ;
- zones industrielles et résidentielles ;
- implantation de constructions légères (habitats précaires en voie de sédentarisation) ;
- dépôts sauvages de déchets.

• pratiques incontrôlées (moto), dégradations, vols des cultures....

2. La difficulté pour les exploitations de s'agrandir (tendance nationale des exploitations à l'agrandissement, renforcée sur la plaine car les maraîchers ont du reconvertir des terres à forte valeur agronomique en terres céréalières non alimentaires).

3. L'enclavement entre Cergy Pontoise et Paris, renforcé par :

- l'avancée du front urbain qui n'est pas endiguée ;
- la présence d'îlots urbains (Pierrelaye et le lieu-dit Les Courlains) ;
- la présence d'environ 200 ha de surfaces boisées (pas de valorisation agricole possible – dégâts agricoles de la faune sur les cultures – évolution paysagère rapide en cas de jachère prolongée).

4. L'enclavement entre Seine et Oise ;

5. La spéculation importante sur le foncier : le prix des terres n'a aujourd'hui rien d'agricole avec une valeur vénale liée bien plus à la périurbanité qu'à la qualité agronomique des sols ;

6. Des surcoûts importants d'exploitation amplifiés par des difficultés de logistique et le système d'irrigation actuel peu économe ;

7. Insérer la production agricole de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt dans des filières rentables et prometteuses compte tenu de la pollution des sols de la plaine ;

8. Rechercher des débouchés pérennes ;

9. Un accompagnement public.

E. LA FORÊT FRANCILIENNE¹³

Quelques données

La forêt représente 23% du territoire régional. Elle se répartit en trois catégories :

- les forêts domaniales gérées par l'Office National des Forêts (ONF)
- les forêts appartenant à des collectivités locales (Région, Départements)
- les forêts privées.

Les principales forêts domaniales pour l'Ile-de-France sont :

- Yvelines : Rambouillet : 14 700 ha ; Marly : 2 000 ha ; Versailles : 1 100 ha ; Saint Germain : 3 500 ha ; l'Hautil : 400 ha ;
 - Essonne : Dourdan : 1 600 ha ; Verrières : 570 ha ;
 - Val d'Oise : Montmorency : 2 000 ha ; l'Ile-Adam : 1 500 ha ; Carnelle 1 000 ha ;
 - Paris et la Petite Couronne : Les bois de Boulogne et de Vincennes : 1 800 ha ; Domaine public de Paris ; Meudon : 1 100 ha ; Fausses-Reposes : 600 ha ; Malmaison : 200 ha.
- Pour un total de 38 000 hectares.

Les principales forêts régionales sont :

- Yvelines : Forêt de Rosny : 1 230 ha ; Forêt de Verneuil : 160 ha ; Meridon : 180 ha ;
- Essonne : Forêt de Cheptainville : 80 ha ; Forêt d'Etrechy : 100 ha ; Forêt de Saint Vrain : 120 ha ;
- Val d'Oise : Butte de Paris : 240 ha ; Bois de Galluis : 220 ha ; Forêt de la Roche Guyon (78 et 95) : 470 ha ; Forêt de Taverny : 40 ha ; Forêt de la Butte Pinson : 39 ha ;
- Val de Marne : Forêt Notre Dame : 2 020 ha ; Forêt de Grosbois : 150 ha ; Forêt du Plessis Saint Antoine : 100 ha ;
- Seine Saint-Denis : Bois de Bondy et Parc forestier de Sevrans : 137 ha.

Pour un total de 7 000 hectares

La forêt privée en Ile-de-France

Elle couvre presque 100 000 ha en Ile-de-France, et constitue un élément d'une grande diversité du paysage de la région, cette forêt privée, par définition, n'est pas ouverte au public (sauf autorisation du propriétaire et sites aménagés pour la visite de monuments historiques).

Très morcelée, répartie en périphérie des grands massifs publics, comme sur le massif de Rambouillet (14 700 ha de forêts publiques et 16 000 ha de forêts privées), mais également disséminée dans les vallées, sur les coteaux et les plaines d'Ile-de-France, elle est rarement close et de fait parcourue par de nombreux franciliens.

Observée à l'échelle régionale, la forêt francilienne présente des caractéristiques très proches de la forêt moyenne française ; c'est une forêt de feuillus occupant quasiment le quart du territoire régional. L'hétérogénéité de sa répartition spatiale est cependant une donnée importante à considérer.

Une forêt présente sur le territoire régional malgré la ville, mais inégalement répartie sur le territoire régional. La répartition spatiale de la forêt est très hétérogène : quelques très gros massifs forestiers (principalement ceux de Fontainebleau et Rambouillet) émergent au milieu d'une forêt dispersée dans le territoire rural de la grande couronne. Les départements du noyau urbain central, sont les plus pauvres en espaces boisés : le taux de boisement passe ainsi du simple au triple entre la petite couronne et les Yvelines. Par ailleurs, le statut de la forêt évolue aussi graduellement du centre vers la périphérie : dans Paris et la petite couronne la proportion de forêt publique (près de 90%) est beaucoup plus importante que dans les départements de la grande couronne.

La forêt francilienne : fréquentation¹⁴

L'urbanisation, le développement du temps libre et l'accroissement de la mobilité ont contribué à faire de ces forêts urbaines un "poumon vert" de l'agglomération parisienne, fréquenté par des millions de visiteurs. C'est essentiellement une fréquentation de proximité.

De nombreuses études de fréquentation ont été réalisées en Ile-de-France depuis les années 60. L'enquête la plus complète a été réalisée en 2000 par le CREDOC .

La forêt francilienne : perspectives¹⁵

La politique forestière régionale se décline en quatre objectifs principaux :

- la protection des massifs forestiers
- le développement de la filière économique bois (biomasse, matière d'œuvre) ;
- accroître la mobilisation des bois. La forêt francilienne génère

¹³ Source ONF et Extraits du dossier forêt francilienne de la DRIAAF

¹⁴ Source : étude CREDOC 2000

¹⁵ Source : DRIAAF



61. Forêt de Montmorency (Montmorency.fr)

1.6 millions M3 /an. Il n'est prélevé qu'à 43%.

- mieux valoriser le bois (scierie, chaufferie, transformation)
- améliorer les ressources forestières (aide à l'investissement).
- la préservation de la biodiversité en forêt (faune, flore, écosystèmes)
- le maintien du rôle paysager de la forêt. Les forêts publiques accueillent 54 millions de visiteurs par an. Il s'agit de concilier cette large ouverture avec les deux autres objectifs. Il s'agit de rechercher une meilleure intégration des attentes sociales dans les aménagements forestiers.

Des points délicats doivent être mentionnés:

- la mise en œuvre d'une gestion durable multifonctionnelle, au moins dans ses modalités pratiques engendre souvent incompréhension, insatisfaction voire conflits entre usagers et forestiers. Les coupes de régénération et leur exploitation produisent un impact paysager et un impact sur les chemins perturbants pour l'utilisateur, soit parce que la référence de stabilité que représente la forêt est attaquée, soit parce que le loisir est entravé. D'une manière générale la pluralité hiérarchisée des objectifs de gestion nécessite des compromis souvent difficiles à faire avaliser par des usagers à la vision très sectorisée.
- les conflits d'usages: piétons/VTT, cavaliers/piétons, cavaliers/propriétaires de chiens, ...Beaucoup de comportements d'usagers témoignent d'une augmentation de l'incivilité, du non respect d'autrui, d'une exacerbation de l'individualisme. A ce titre, la forêt périurbaine et un intéressant révélateur de l'état et des problèmes de la société. Le gestionnaire doit y faire face en sachant qu'un aménagement inadapté peut aggraver la situation ou engendrer un conflit.

Les forêts franciliennes ont un rôle social important en raison de l'accueil d'un nombre élevé de visiteurs. Ce nombre élevé de visiteurs pose la question d'une sylviculture adaptée. En outre, il est essentiel de maintenir leur biodiversité: ce dernier objectif passe par la préservation ou la création de certaines liaisons entre elles sous la forme de corridors agricoles et forestiers (cf. Schéma régional de cohérence écologique).

Lutte contre le réchauffement climatique (source: Extrait de la contribution du Groupe Descartes à la Consultation internationale du Grand Paris – 2009)

« La forêt contribue dans des proportions très significatives au bilan des échanges de gaz à effet de serre (GES) au niveau planétaire. Malgré la contribution de la déforestation à hauteur de 20% du total des émissions en GES, c'est l'effet puits de carbone qui prime: le bilan est largement positif, et les forêts fixent autour de 0,7 GT C/an.... concours de Météo France, plusieurs scénarii afin de définir un optimum en matière d'efficacité climatique. Les simulations réalisées avec 30% de superficie forestière supplémentaire permettent de réduire d'un à deux degrés la température nocturne pendant un pic de chaleur au centre de Paris! Ces 30% de forêts en plus représentent une surface de 1 400 km² pour l'ensemble de l'Île-de-France. ».

La création sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt d'une forêt du Grand Paris d'une superficie de 1000 hectares entend participer à l'objectif d'accroître la capacité d'accueil des forêts du fait d'une demande sociale de plus en plus forte et d'une saturation des espaces forestiers existants. L'autre objectif de production de biomasse et de bois d'œuvre est à prendre en compte comme celui de la gestion des risques des sols pollués.

3



**LA PLAINE DE
PIERRELAYE-
BESSANCOURT,
UN TERRITOIRE DE
L'ENTRE-DEUX**

LA PLAINE DE PIERRELAYE- BESSANCOURT, UN TERRITOIRE DE L'ENTRE- DEUX

Un territoire de l'entre-deux à trois niveaux: celui de la géographie, celui des usages et fonctions, et celui du temps. La plaine de Pierrelaye-Bessancourt se singularise par une situation géographique qui en fait un territoire de l'entre-deux.

Un territoire dans l'entre-deux dans les usages et les fonctions, d'abord organisé autour de l'agriculture puis en sa périphérie autour des zones d'activités économiques et commerciales. La Plaine est devenue la périphérie des territoires communaux après en avoir été le centre.

Enfin, un territoire dans l'entre-deux dans le temps devant faire l'objet d'un nouveau projet d'aménagement et de développement au cœur d'un réseau de projets métropolitains. Un territoire qui est en attente d'un nouveau dessin, dessiné, d'une nouvelle destinée.

A. UN TERRITOIRE «SERVANT» DU GRAND PARIS

Sans avoir l'ambition de reconstituer toute l'Histoire de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt et si à l'origine des raisons objectives peuvent expliquer cette situation (plateau situé entre des buttes, sols sablonneux pauvres, manque d'eau), une caractéristique commune est partagée par l'ensemble des occupations de ce territoire à travers les siècles: la plaine de Pierrelaye-Bessancourt a été (est) un territoire servant des territoires proches ou plus lointains comme Paris et le cœur de la métropole. Elle reste à l'écart de la distribution des grandes fonctions supérieures. Elle constitue le territoire dans lequel l'on puise des ressources, où l'on localise des fonctions peu valorisantes, nuisibles ou consommatrices d'espace pour permettre le fonctionnement de l'agglomération, et ce à travers les différents cycles d'évolution

ou de mutation des dites fonctions. Ce type d'occupation des territoires connaît le déclin, l'abandon, la transformation en friche lorsque les fonctions remplies ne sont plus utiles ou obsolètes. Elles disparaissent ou elles se délocalisent.

Cette vocation de territoire servant est illustrée par les grandes fonctions ayant structuré ce dernier.

A. UNE GRANDE ZONE D'ÉPANDAGE

À la fin du 19^{ème} siècle, la qualité des eaux de la Seine et les rives de celle-ci ne cessant de se dégrader, la ville de Paris fut mise dans l'obligation par une loi de 1894 de traiter dans un délai de 5 ans la totalité de ses eaux d'égout. À défaut d'autre technique, le choix fut fait de pratiquer l'épandage agricole associant assainissement et production maraîchère («augmenter les rendements des cultures en transformant des terres jadis stériles en sols fertiles») et «redonner à l'eau de la Seine un aspect «limpide comme du cristal», Risler, 1897).

Il s'agissait d'assainir les eaux avant leur retour dans les nappes et cours d'eau, et d'amender les sols sableux filtrants pouvant alors devenir supports de diverses pratiques agricoles. En 1899, 2400 hectares de la plaine de Pierrelaye/Méry-sur-Oise assuraient ces fonctions: ils avaient été choisis en raison là aussi de leurs sols pauvres mais surtout parce que la ville de Paris, en 30 ans avait procédé à des acquisitions foncières pour réaliser la nécropole parisienne... et car ces terrains étaient desservis par le chemin de fer.

Du métabolisme urbain avant la lettre: «Ces surfaces agricoles, créées en symbiose avec les espaces urbains qu'elles entourent, dépendent des villes pour subsister, de la même façon que les villes dépendent de celles-ci pour se débarrasser de leurs résidus. Elles réunissent une double fonction de dépotoirs et d'espaces pour alimenter les habitants urbains» (Claudia Cirelli).

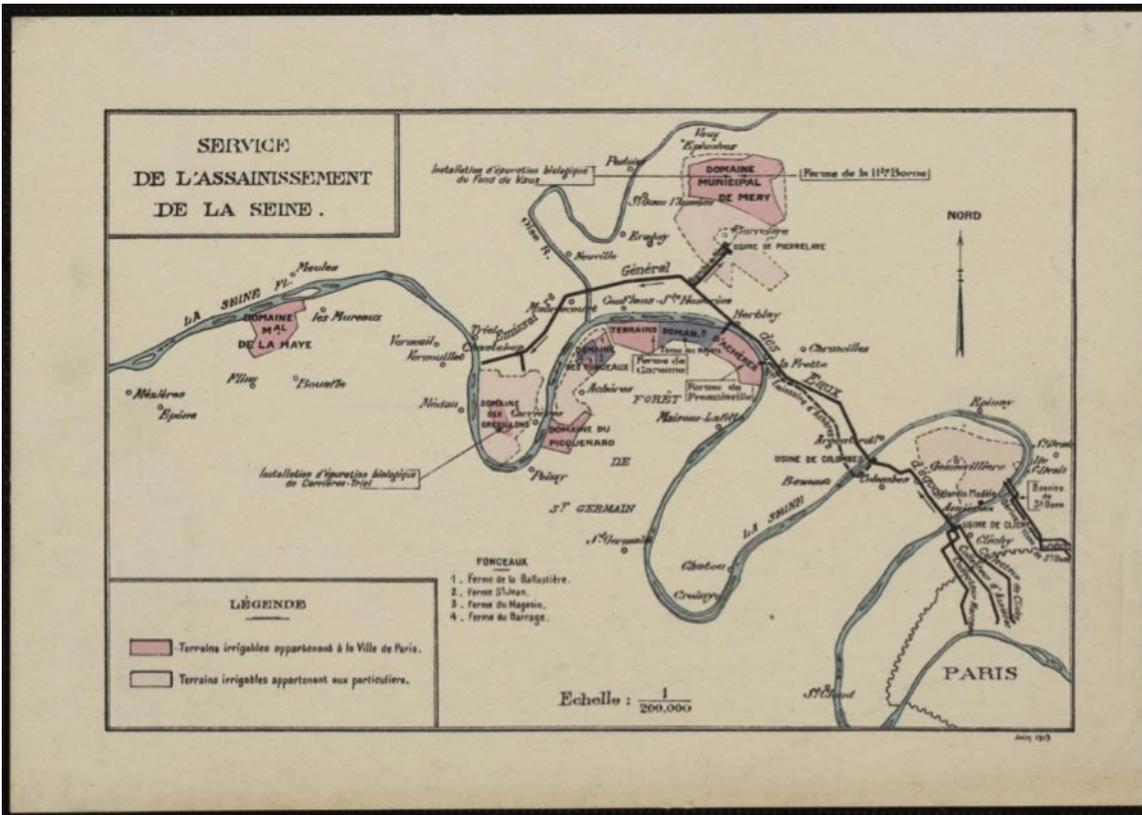
Sous l'impulsion des ingénieurs Belgrand et Millé, il s'agissait aussi d'une prouesse technique, d'innovation avec, sur 28 kilomètres, la création d'un émissaire, des bassins de décantation primaire, des usines de relevage des eaux, de traversées de la Seine et de l'Oise par des aqueducs ou des siphons, des édicules et des colonnes d'équilibre pour finir en plus de 70 kilomètres de réseau souterrain, de rigoles d'eaux «tièdes» et semi-épurées.

Mais aussi: «Ceux qui ont connu cette époque n'oublieront jamais les odeurs pestilentielles ni les nuées de mouches bleues...» (Wikipédia) ou les infiltrations dans les puits, les carrières ou les inondations et à une transformation profonde des sols due à la pollution.



62. Eaux usées, gadoues, feuilles et déchets alimentaires sont récupérés en ville pour fertiliser les sols de la plaine, Coll.part. Document CG95

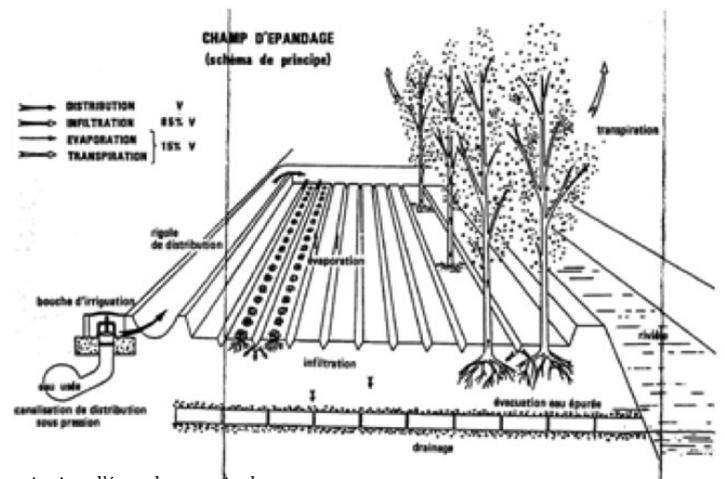
63. Réseau d'assainissement (SIAAP)



Mémoire de l'Assainissement - SIAAP



64. Mémoire du SIAAP



65. Le principe d'épandage agricole

Archives SIAAP



66. "Les ingénieurs ont adopté le procédé le plus primitif, celui qui consiste à jeter chez les voisins les ordures et immondices dont on se veut débarrasser. Ils ont résolu de jeter sur une partie du département voisin les eaux d'égout dont ils ne savent que faire".

BHVP, extrait CG95



67, 68. Le château de La Chasse et l'étang amont de La Chasse (Association pour la promotion de l'histoire et du patrimoine de la Vallée de Montmorency) Forêt de Montmorency, cabanes de bûcherons (idem) Forêt de Montmorency (IAU)

B. USAGES DE LA FORÊT ET DES BOIS

Jusqu'au 18^{ème} siècle, ce territoire a été boisé à plus de 50%, pour aujourd'hui environ 350 hectares de boisements en mauvais état en raison d'une valeur sylvicole faible associée à un déficit de gestion. A l'origine ces bois étaient constitués de chênes, chèvrefeuilles, fougères, et de bouleaux utilisés pour la fabrication de balais vendus à Paris.

Au-delà de l'exploitation de la forêt comme ressource de bois d'œuvre et de chauffage, la plaine de Pierrelaye fut une terre de chasse, un espace de loisirs pour la haute société comme au XVIII^{ème} siècle avec les réserves de chasse du prince de Conti. Citons une anecdote significative, citée par Jean Aubert, dans son ouvrage Événements mémorables du Val d'Oise: « Dans les dernières années de l'Ancien Régime, la prolifération des lapins et des lièvres causait de grands ravages aux cultures. Aussi les paysans des villages où se trouvaient des réserves de chasse appartenant au prince de Conti commencèrent-ils à s'organiser pour lutter contre ces animaux... qu'ils n'avaient pas le droit de chasser ».

C. PRATIQUES DE L'AGRICULTURE ET DU MARAÎCHAGE

A l'origine un territoire peu propice à la production agricole, la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt est devenue un espace agricole « pas comme les autres » :

De l'époque féodale au XIX^{ème} siècle : des productions compatibles avec des sols pauvres comme le seigle, l'orge ou le chanvre. Le maraîchage, des activités vinicoles et de minoterie se sont aussi développées.

Au XX^{ème} siècle : le maraîchage intensif (légumes, plantes aromatiques) de plein champ se substitue aux prairies. Cette activité a fait appel à l'innovation avec la ferme de la Haute Borne sur plus de 500 hectares. On développera dans cette ferme modèle de nouvelles techniques agricoles et d'élevage.

Son lent déclin après la seconde Guerre Mondiale

Le déclin du maraîchage au niveau régional est renforcé sur le territoire de la Plaine de Pierrelaye par :

- un apport d'eau payant et moins important (généralisation des stations d'épuration);
- la pression foncière;
- le prix de la main d'œuvre en augmentation;
- l'augmentation des grandes cultures.

La rupture

On note une rupture en 1999 lorsque la préfecture du Val d'Oise est contrainte de prendre un arrêté pour interdire temporairement la commercialisation et la consommation de légumes crus en

provenance de la plaine. De 2000 à 2005, la monoculture des maïs réservés à l'alimentation animale, alliant gestion des sols pollués et rentabilité, s'est développée sur les zones soumises à l'épandage (environ 1300 ha) et sur une partie des 500 ha non irrigués. Certains maraîchers ont été relocalisés sur les franges de la plaine. Cette monoculture du maïs a produit un paysage monotone, nu après la récolte annuelle, mais n'a pas été sans conséquence sur la biodiversité des milieux (voir partie 4).

A partir de 2005, la culture non alimentaire subventionnée est privilégiée. A la suite de l'apparition de la Chrysomèle du maïs, des alternatives aux cultures du maïs ont dû être mises en place (cultures énergétiques de blé - pour l'éthanol, de tournesol - pour le diester et colza) aidées par l'État et le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de contrats d'agriculture durables 2006-2010 et des contrats PRAIRIE.

La prochaine étape reste à écrire.

« Le déclin du maraîchage ne signifie donc pas la fin de l'agriculture pour la plaine, mais il annonce une modification profonde de la population qui l'habite et donc du regard qui sera porté sur elle. D'un territoire de projet pour un maraîchage prospère, elle deviendra une simple composante spatiale parmi d'autres au sein de l'aire urbaine d'une métropole en pleine expansion et toujours à la recherche d'un équilibre entre ses espaces bâtis et ses espaces ouverts » (R.Vidal, 2011).

D. LES GRANDS ÉQUIPEMENTS FRANCIENS

Si le projet de grand cimetière parisien (une nécropole) desservi par le chemin de fer voulu par le baron Haussmann a été abandonné, les premiers terrains furent toutefois acquis par la Ville de Paris en 1857. Ce cimetière avait d'abord été localisé dans la vallée de Montmorency, mais suite à de très fortes oppositions locales, le site de la Plaine de Pierrelaye fut choisi car desservi par le chemin de fer, avant que cette idée ne soit abandonnée.

L'époque plus récente a vu la réalisation sur le territoire d'équipements non plus au service du cœur de la métropole mais à celui d'un pôle plus proche, l'agglomération de Cergy-Pontoise, comme l'usine d'incinération d'ordures ménagères Auror'Environnement à Saint-Ouen-l'Aumône ou la centrale thermique alimentée au bois.

E. LES GRANDES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET FERRÉES

Marquant le paysage, source de coupures multiples elles sont aussi des vecteurs potentiels de développement. Cela a commencé au 1^{er} siècle avec la voie gallo-romaine, dite chaussée Jules César, reliant Lutèce à la mer, doublée ensuite au sud par la voie royale.

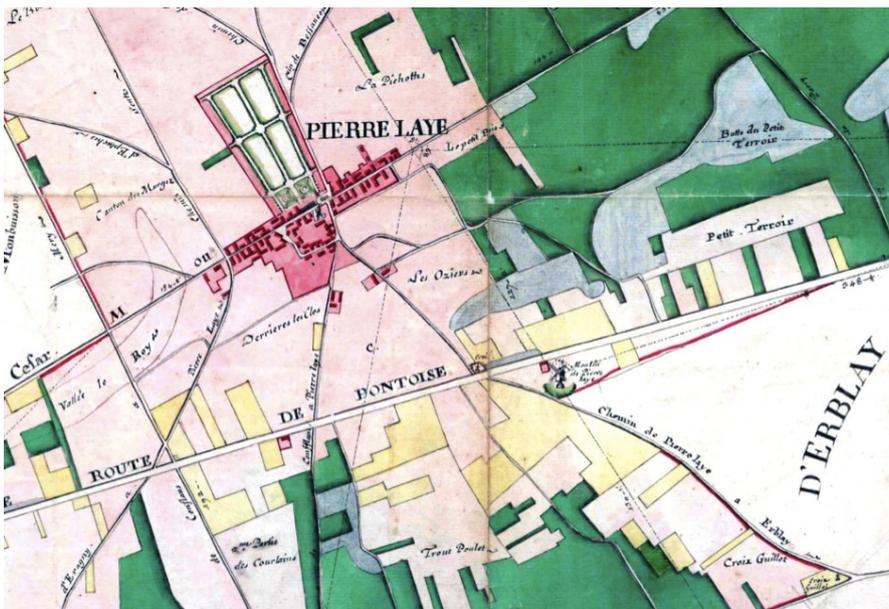
L'histoire s'est accélérée au milieu du XIX^{ème} siècle avec l'arrivée



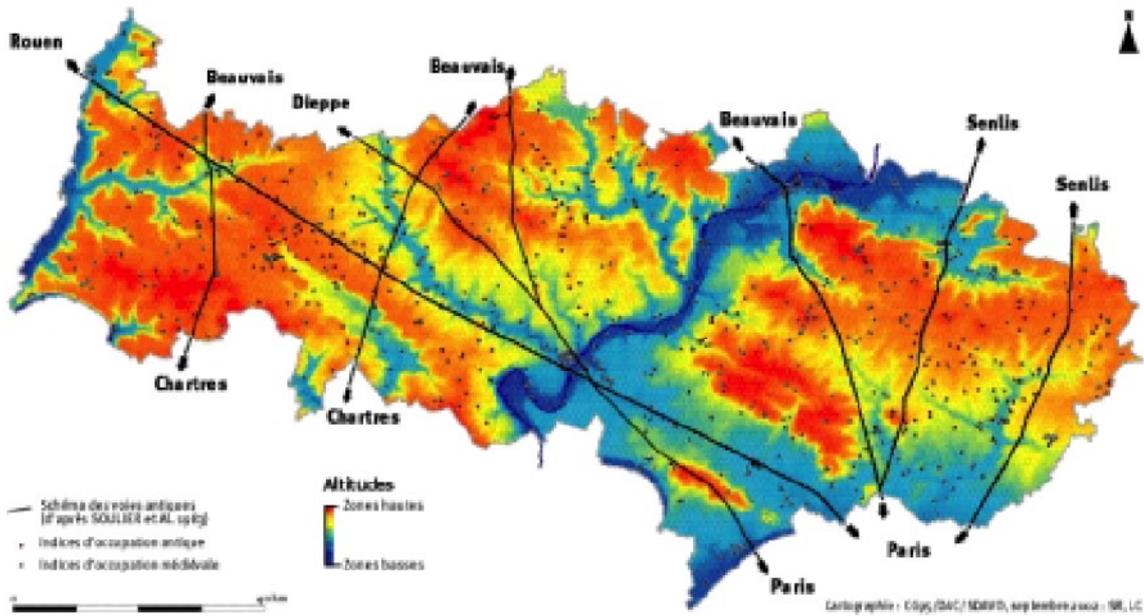
69: Usine élévatrice de Pierrelaye (Cg95)



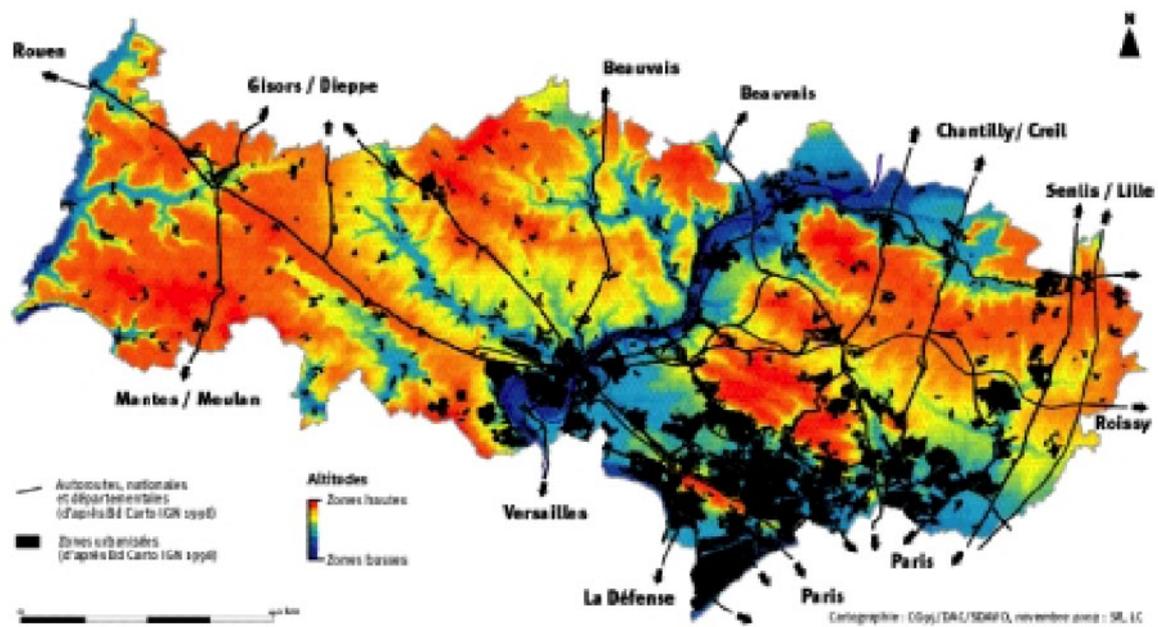
70. Une plaine réputée infertile, propice aux grands projets d'aménagement initiés par la ville de Paris, Coll. Part., extrait Cg95



71. La chaussée Jules César à Pierrelaye (Cg95)



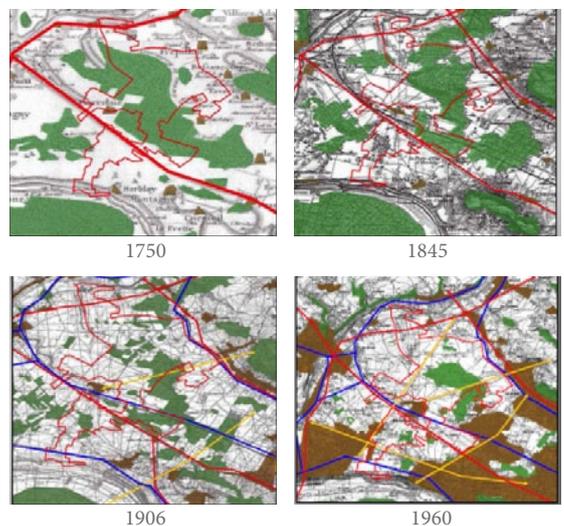
72. Les grands itinéraires routiers et les implantations dans l'Antiquité et le Moyen-Age (Cg95)



73. Les infrastructures et l'urbanisation actuelles (Cg95)



74. La gare de Pierrelaye (Cg95)



75. Etude Dessain Urbain/CERAPT/ONF

de la ligne de chemin de fer reliant Paris à la Belgique (terminée en 1846, mise en service de la gare de Pierrelaye en 1881) et au XXème siècle par la construction d'une route nationale, d'un RER, d'autoroutes, ..., marquant aujourd'hui le paysage urbain de la Plaine.

Extrait Chapitre III La plaine de Pierrelaye, de la gestion environnementale au projet de paysage (R.Vidal)

« Le chemin de fer entraîne une délocalisation rapide des exploitations maraîchères qui entouraient la ville de Paris. Celle-ci se fait d'autant plus facilement que les maraîchers peuvent désormais déplacer leurs lieux de production le long des lignes qui longent les vallées : les terres y sont propices, bien moins soumises à la pression foncière, et le lieu de livraison n'est plus le marché central mais la gare. S'amorce ainsi une recomposition des paysages agricoles français qui touche d'abord la ceinture maraîchère qui s'éloigne des centres urbains à mesure que le chemin de fer progresse (Poulot, Rouyrès, 2000).

Ouverte en 1850, la ligne Paris-Dieppe dessert notamment la plaine de Pierrelaye, et permet l'acheminement par le train des « boues » parisiennes que l'on cherche à épandre de plus en plus loin, la banlieue immédiate ne suffisant plus à les absorber. Se développe alors un début de production maraîchère sur les terres les moins pauvres de la région, et un système qui préfigurerait celui qui se développera plus tard : le train sert à faire venir des déchets urbains vers des terres capables de les valoriser, il sert aussi, en retour, au transport des denrées alimentaires ainsi produites vers les Halles de Paris (Phlipponeau, 1956, p. 499). »

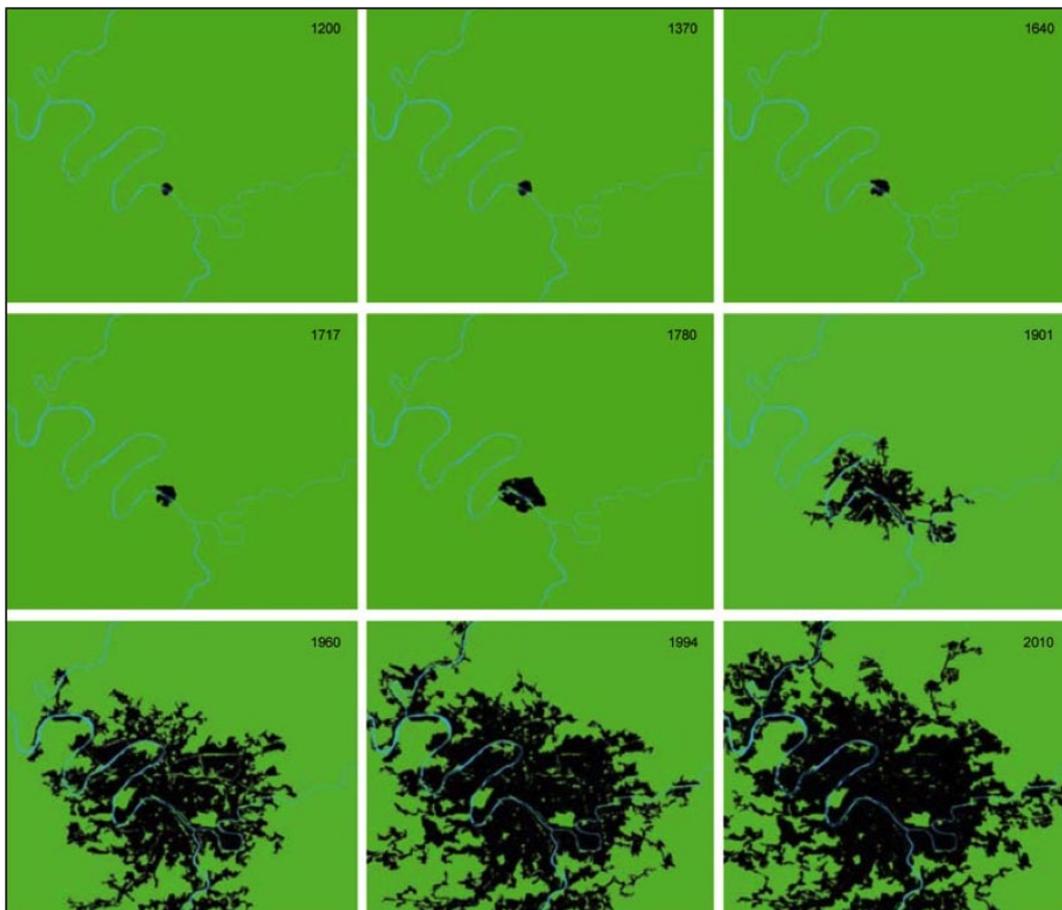
B. LA PLAINE AUJOURD'HUI : UN TERRITOIRE PÉRIURBAIN¹⁶

Le territoire de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt est donc marqué par une urbanisation progressive, typique des territoires urbanisés en frange de la zone agglomérée. Cette urbanisation s'est accélérée dans une organisation territoriale défaillante et avec une constante : les communes, dont le développement prenait appui à l'origine sur les activités agricoles, ont progressivement tourné le dos à la plaine agricole. Cette dernière s'est morcelée et a été délaissée. Elle est devenue « l'arrière des villes » accueillant dans ses franges des zones commerciales, artisanales et industrielles tournées vers les grands pôles attractifs extérieurs au territoire, en particulier celui de Cergy-Pontoise : un changement de nature du territoire servant.

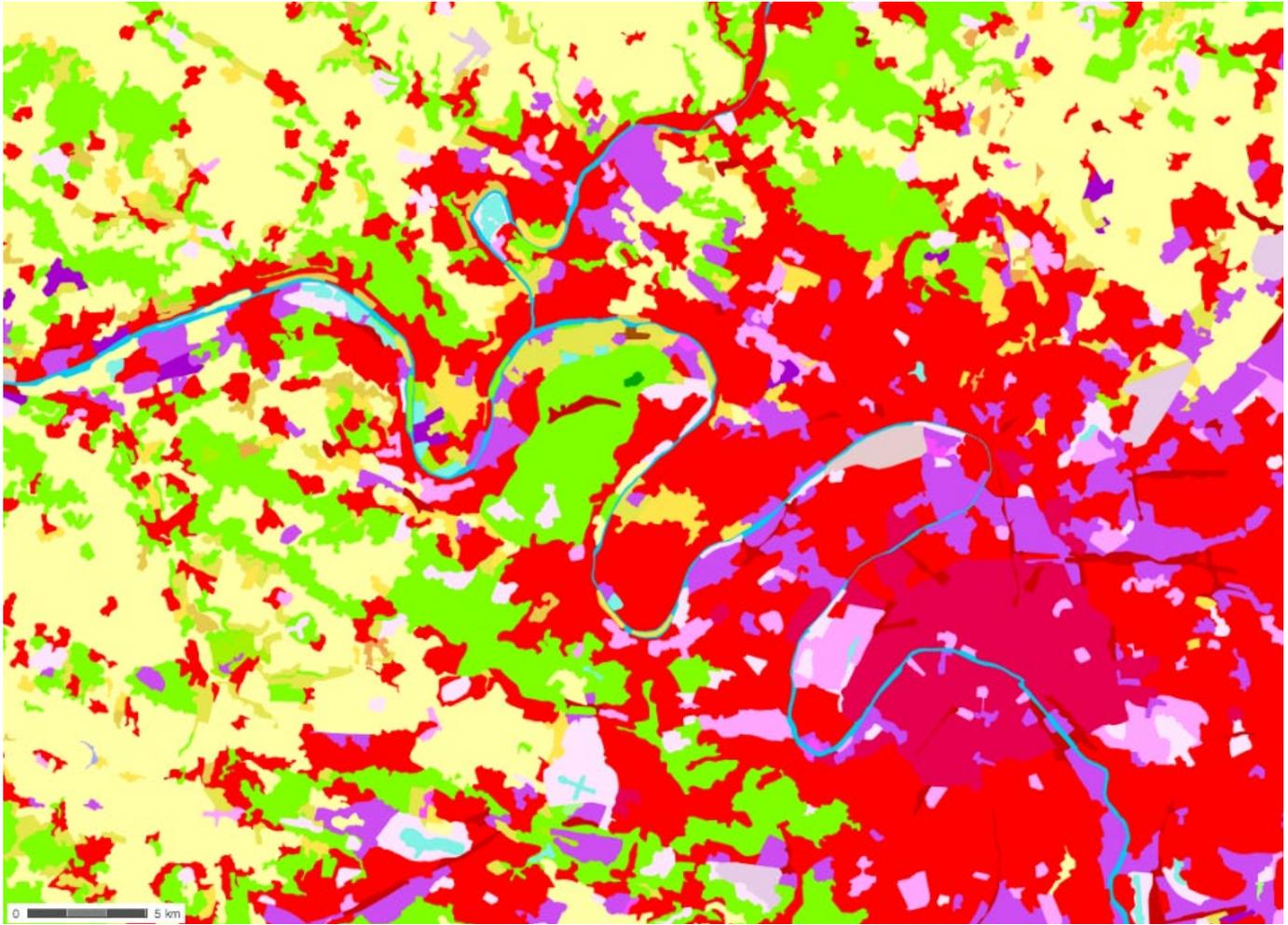
A. LE MODE D'OCCUPATION DES SOLS¹⁷

La plaine de Pierrelaye-Bessancourt subsiste entre les urbanisations de l'agglomération de Cergy Pontoise et celle de l'agglomération parisienne. Le cœur de la plaine est

16 Nombreux extraits de l'Etude Dessenin urbain/CERAPT/ONF 2011
17 MOS : (Mode d'occupation du sol) est l'atlas cartographique informatisé de l'occupation du sol de l'Île-de-France. Actualisé régulièrement depuis sa première édition en 1982, il est un outil de suivi et d'analyse du territoire francilien. L'IAU Île-de-France vient de terminer sa mise à jour 2008. La base de connaissance sur le Mos est une carte interactive qui montre l'occupation du sol détaillée en 81 postes de légende. Un descriptif de chaque poste apporte des renseignements précis sur la nature de l'occupation du sol, illustrés par une photographie.



76. Évolution de l'emprise de l'agglomération parisienne, de 1200 à nos jours, extraits des travaux du CERAPT



77. MOS (Géoportail)

majoritairement agricole et/ou naturel. La commune de Pierrelaye, représente l'élément urbanisé le plus remarquable. Les franges de la plaine sont urbanisées par les communes de Herblay, Frépillon, Taverny, Méry-sur-Oise, Bessancourt et Saint-Ouen l'Aumône.

Répartition de l'occupation des sols :

- 53% zones agricoles et jachères et 5 % potager,
- 22 % zones activités industrielles et économiques,
- 16 % zones boisées,
- 9 % zone urbaine.

(Source Etude Dessein Urbain/ONF/CERAPT)

Des franges hétérogènes tournant le dos à la plaine

La cartographie du mode d'occupation des sols révèle nettement un cœur de plaine à dominantes agricole et boisée entouré de franges urbaines hétérogènes souvent occupées par des zones d'activités.

Les franges urbaines sont organisées en fonction de la ville, et manquent de relation avec la plaine y compris dans leur fonctionnement. La consommation des espaces naturels se fait par réduction des espaces agricoles et par mitage. Il y a un manque de gestion des espaces de transition.

L'analyse des franges urbaines fait apparaître une multitude de typologies :

- la nature des espaces de la plaine : agricole grande culture, maraichage, bois,
- le type d'occupation du sol : logement individuel, logement collectif, équipement public, activités,
- la nature des continuités associées : aucune, continuité visuelle, continuité physique « urbaine » (voirie), continuité physique « rurale » (sente, chemin).



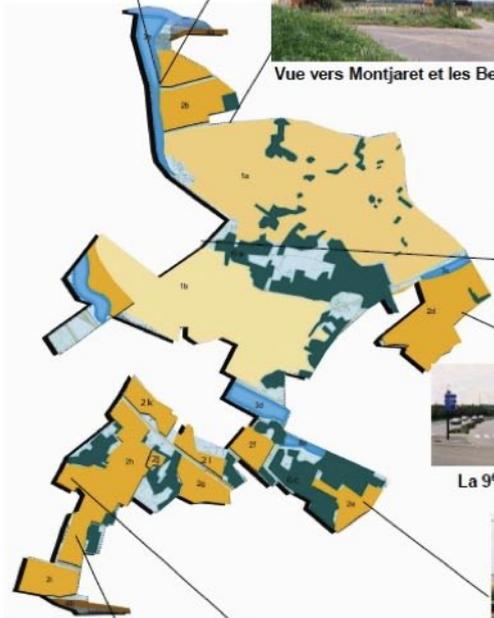
Le Fond de Vaux à Saint-Ouen-l'Aumône



Le Fond de Vaux à Saint-Ouen-l'Aumône



Vue vers Montjaret et les Bellevues, à Méry sur Oise.



Déviation du chemin des Bœufs à Saint-Ouen-l'Aumône



La 9^{ème} avenue à Bessancourt / Taverny



La route de Beauchamp à la Patte d'Oie d'Herblay



Les Cailloux Gris à Herblay



La coulée verte vers la Seine à Herblay, vue depuis la RD 48.

78. Etude Dessenin urbain/ONF/CERAPT)

B. LES TRANSPORTS

Les réseaux routiers

La plaine compte de nombreuses infrastructures routières régionales structurantes. Elles constituent au niveau de la plaine, des coupures des tissus urbain et naturel. Le paysage des zones commerciales qui accompagne le faisceau formé par la RD 14 et l'A15, la construction de l'A115 au nord et le développement de la zone d'activités de Saint-Ouen l'Aumône viennent fortement morceler le territoire.

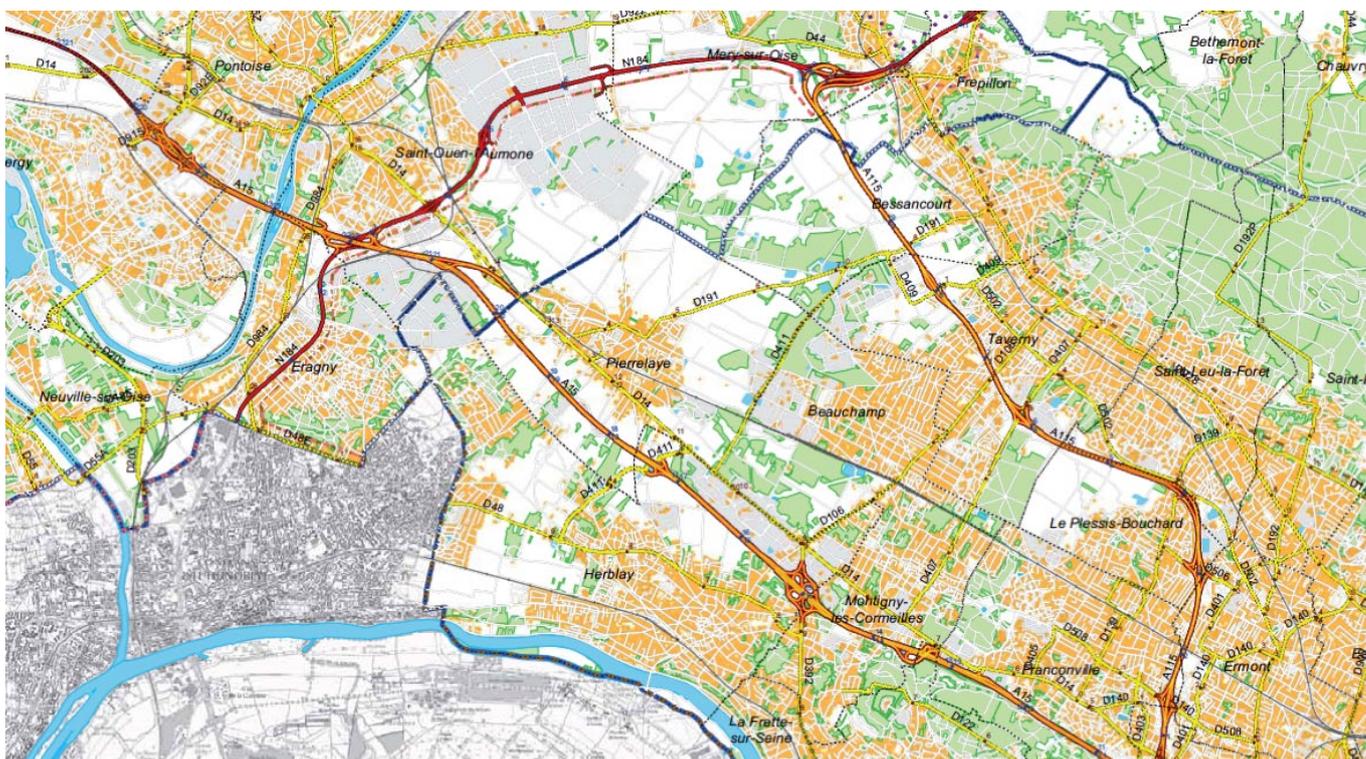
Le réseau de desserte interne au territoire est globalement sous dimensionné et donc déficient. Le réseau routier est globalement déficient. La réalisation de la 11ème Avenue a permis de soulager Herblay du trafic de l'A15 à la Patte d'Oie. La réalisation de la portion de l'A104 qui reliera l'A13, l'A15 et l'A115, entaillera la plaine. Ce développement pose des problèmes en matière de franchissement.

En résumé:

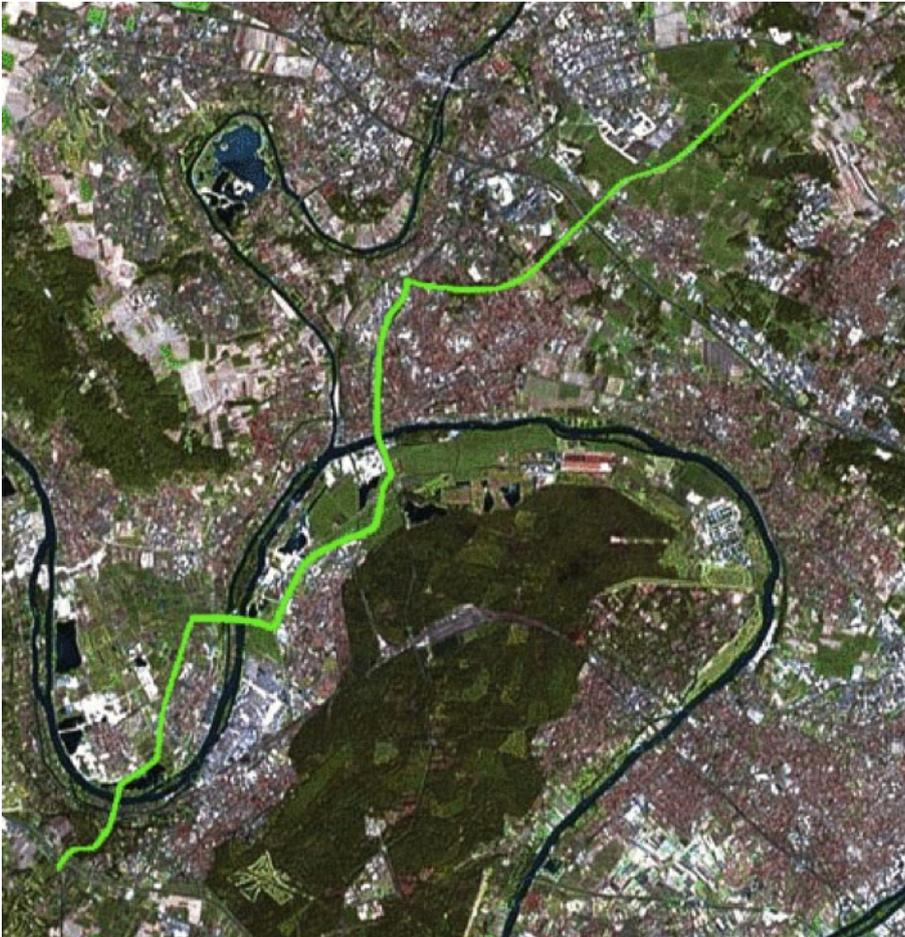
- Une route nationale devenue route départementale RD14.
- Deux autoroutes: l'A15 et l'A115 (avec 3 échangeurs). A noter que la réalisation de l'A115 a de fait remise en cause la vocation agricole de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt en ne rétablissant pas les canaux d'irrigation coupés à ce moment là.
- La nationale 184 aménagée en deux fois deux voies pouvant accueillir un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).
- Un projet de prolongement du tramway (T8) sur la RD14
- Le projet de « lien » fluvial entre la Seine (nouveau port d'Achères Seine Métropole) et le canal à grand gabarit Seine Nord Europe. A noter dans ce domaine: à partir du XVIIIème siècle plusieurs projets de canaux traversant toute la vallée de Montmorency pour joindre la Seine et l'Oise ont été abandonnés.
- Un projet autoroutier avec le projet de bouclage de l'A104 qui évite la forêt de Saint-Germain-en-Laye. Ce tracé passe au sud-est de Cergy Pontoise et dessert entre Méry-sur-Oise et Orgeval sur une longueur de 22 kilomètres, Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône, Eragny-sur-Oise. Ce prolongement sans péage serait financé par l'Etat.



79. Coll. ARPE © Conseil général du Val d'Oise. Photos J.-Y. Lacôte



80. Réseau routier 2011 (Cg95)



Les transports en commun

Taverny, Bessancourt, Frépillon et Méry-sur-Oise sont accessibles par les trains de banlieue sur la ligne Paris- Gare du Nord / Valmondois, Pierrelaye et Saint-Ouen-l'Aumône se trouvent sur la ligne Paris Gare du Nord Pontoise ainsi que sur la ligne C1 du RER. La gare d'Herblay est accessible quant à elle depuis la gare de Paris-Saint-Lazare.

Des lignes de bus, urbaines et interurbaines, constituent des liens entre les zones résidentielles, les zones d'activités, Cergy-Pontoise ou Saint-Denis. Elles correspondent avec les gares. Une ligne fait également la jonction Cergy-Pontoise / aéroport de Roissy/ Charles de Gaulle. Un transport en commun en site propre relie la gare de Liesse à la zone d'activités des Béthunes.

Les modes doux

Les rives de Seine et de l'Oise sont accessibles, bordées de chemins de halage. De nombreux chemins ruraux sillonnent le territoire. Ces chemins relient les GR de pays (chemin de Grande Randonnée), situés vers l'Oise et les forêts domaniales pour créer

des parcours identifiables souvent repérées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Les circulations douces permettent une cohérence entre les lieux de loisirs de la Plaine et en font un espace ouvert à la promenade. Si des circuits de grande randonnée, des pistes cyclables, ponctuent les franges urbaines de la Plaine, un important maillage de chemin ruraux peut être utilisé au cœur de la Plaine pour des déplacements quotidiens domicile / travail ou pour des scolaires.

Le transport fluvial

Le réseau fluvial est important et tend à se développer. On note en effet une augmentation du trafic sur l'Oise et la Seine pour le tourisme fluvial, ou en relation avec le développement futur de la liaison Seine/Nord Europe. Cette évolution est à mettre en relation avec le projet de développement du port autonome à Saint-Ouen l'Aumône.

Les grandes zones d'activités

A partir des années 1970, les zones d'activités grignotent les espaces agricoles. Aujourd'hui le territoire compte de nombreuses entreprises de diverses tailles. Les secteurs contigus des Bethunes I et II, d'Épluche, des Bellevues des Bosquets et du Vert Gallant regroupent environ 900 entreprises et plus de 15 000 emplois sur 680 ha. C'est le premier groupement de PME-PMI de France et d'Europe.

Un Groupement d'Intérêts Economiques (GIE) existe depuis 1977 sur les parcs d'activités de Saint-Ouen l'Aumône. Le GIE a pour vocation d'apporter un ensemble de services aux petites et moyennes entreprises qui n'accèdent pas facilement aux mêmes

moyens que les grosses. Sur Cergy-Préfecture ou Cergy-Saint-Christophe, les entreprises bordant la RD 14 à Bessancourt génèrent une forte activité. Les communes de Bessancourt, Frépillon et Méry-sur-Oise possèdent le moins d'industries. Globalement, en 2011, la majorité des activités économiques est représentée par les secteurs du commerce, transport et services divers, puis de la construction et de l'industrie.

La limite nord-ouest est moins caractéristique d'une plaine agricole : le front urbain est net et constitué de bâtiments d'activités particulièrement imposants, dont un pôle logistique et l'usine d'incinération Auror'environnement, qui semblent posés « au milieu » de la plaine. L'inclinaison sud-ouest de l'ensemble de la plaine rend la limite ouest de cette zone et l'urbanisation de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise encore plus visibles.



82. Les zones d'activités (Carteco95.com)



83. Coll. ARPE © Conseil général du Val d'Oise. Photos J.-Y. Lacôte



84. Zones d'activités le long de la RD14, les Ateliers

Le commerce de proximité

Dans le tissu urbain, les communes sont pourvues de commerces de proximité, de petites et moyennes surfaces commerciales d'une multitude d'artisans et de profession libérale. Depuis quelques années, les activités tertiaires de bureau remplacent les commerces de proximité. Les banques, agences immobilières...etc. fleurissent dans les centres-villes. La concurrence est difficile pour les commerces de proximité spécialisés, qui perdent leur clientèle, attirée par les grandes surfaces généralistes.

D. EAUX, ASSAINISSEMENT, DÉCHET, ÉNERGIE

Eau et assainissement

De nombreux bassins de retenue sont dénombrés à l'est de la Plaine. Ils assurent la gestion des eaux pluviales. On compte aussi des bassins de rétention liés aux infrastructures ou aux zones d'activités économiques.

Deux stations d'épuration principales assurent le traitement des eaux de la plaine en dehors du périmètre de la zone d'étude, l'une à Auvers-sur-Oise et l'autre à Achères de l'autre côté de la Seine (Seine-Aval). Les eaux usées du bassin versant du ru de Liesse se déversent dans le bassin de décantation du Fond de Mal Assis, en limite de Beauchamp et de Pierrelaye, puis sont renvoyées vers Achères (Seine-Aval).

Une station de traitement d'eau du SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile-de-France) se situant sur la commune de Méry-sur-Oise alimente les communes, hormis Frépillon et Saint-Ouen l'Aumône qui sont alimentés sur d'autres réseaux et captages. Toutefois les réseaux sont maillés.

La plaine de Pierrelaye-Bessancourt est par ailleurs marquée par des éléments liés au système d'épandage tels que des édicules, colonnes d'équilibre et châteaux d'eau.

Energie

La plaine est un lieu de croisement de diverses infrastructures d'acheminement d'énergie. La présence de ces équipements constitue un frein à l'urbanisation de par les servitudes d'utilité publique qui en découlent. C'est aussi un atout pour une urbanisation future, ces secteurs étant équipés.

Electricité

Plusieurs lignes électriques traversent la Plaine d'est en ouest (225 kV) et du nord au sud (63 kV) et comportent deux postes électriques principaux, l'un à Saint-Ouen l'Aumône, l'autre à Herblay. Une autre ligne à haute tension suit la plaine dans sa partie sud-ouest. On note enfin une ligne 63 KV qui relie les deux parties urbanisées d'Herblay, jusqu'au poste électrique. A noter qu'au regard du principe de précaution, l'urbanisation à proximité des lignes à hautes tensions est réglementée¹⁸.



85. Usine de potabilisation de Méry-sur-Oise (Cg95)



86. Des éléments liés au système d'épandage (Coll. ARPE © Conseil général du Val d'Oise Photos J.-Y.Lacôte, A.Maugin, P.Gaudin)

18 Lire à ce sujet : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/114000008/index.shtml>

Hydrocarbure

A Herblay, un oléoduc traverse la plaine en suivant l'axe Paris Cergy-Pontoise.

Gaz

On dénombre trois gazoducs haute pression dont le principal traverse la plaine de Frépillon à Herblay. Une branche moins importante part de ce gazoduc vers Auvers-sur-Oise et Saint-Claire-sur-Epte plus au nord. Un dernier gazoduc parcourt la plaine d'Eragny à l'ouest, via Pierrelaye, vers Montigny-lès-Cormeilles. Cela renvoie à la directive de l'Etat 2009: la présence de ces infrastructures de transport de matières dangereuses génère des contraintes et des servitudes en application de l'arrêté ministériel du 04/08/2006. En matière d'urbanisme, les contraintes concernent les projets de création d'établissement recevant du public et d'immeuble de grande hauteur. Des zones de restriction allant de 5 m à 405 m de part et d'autre de l'axe des canalisations considérées s'imposent.

Déchets

Des unités de traitement des déchets sont situées sur la plaine. Au nord du bois de Beauchamp, depuis 1986, une déchetterie remplace l'usine de traitement par compostage ouverte en 1970. Cette déchetterie accueille les habitants des communes du syndicat « TRIACTION » : syndicat intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers, qui regroupe les communes d'Auvers-sur-Oise, Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Herblay, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt, et Taverny. A Saint-Ouen l'Aumône, depuis le 25 août 1995, le centre principal de traitement de déchet, AUROR'ENVIRONNEMENT, accueille les déchets urbains de l'agglomération de Cergy Pontoise. Ce centre est situé dans la zone industrielle des Béthunes II, à la limite des communes de Saint-Ouen l'Aumône, Méry-sur-Oise et de Pierrelaye. On y traite 250 000 tonnes de déchets par an, dont 90% sont revalorisés.

E. LE LOGEMENT

Typologie

Une dominante de logements individuels

On note une majorité de logements individuels sur les communes de l'Entente. Mis à part Saint-Ouen l'Aumône (36,5 %) et Taverny (48,7 %), les 7 communes ont un taux de logement individuel supérieur à 50% avec un taux maximum de 88,7% à Frépillon. En moyenne, les proportions de logements collectifs des communes de la plaine sont inférieures à celle du département.

Résidence secondaire

En ce qui concerne les logements secondaires, on note que leur proportion à Frépillon est égale à celle du département. Pierrelaye, Saint-Ouen l'Aumône et Taverny ont un parc de résidence secondaire très faible.

Année de construction

La part de logement ancien¹⁹ est importante dans la plupart des communes. Elle est néanmoins relativement faible en comparaison à l'ensemble du département et encore davantage en comparaison à l'Île-de-France. Dans toutes ces communes, les logements construits depuis moins de 20 ans représentent un tiers ou plus du parc, témoignant d'une attractivité récente et d'un certain



87. Logements individuels, plaine de Pierrelaye-Bessancourt, les Ateliers



88. Logement individuels (Coll.Part, Extrait Cg95)



89. Logements collectifs (les Ateliers)

¹⁹ Ce terme est pris au sens fiscal ; il s'agit des logements construits depuis plus de cinq ans ou faisant l'objet d'une seconde mutation (INSEE)

dynamisme. A Bessancourt, Frépillon et Pierrelaye, le parc ancien représente une part importante (près de 30%). A Méry-sur-Oise, qui a connu une expansion récente importante, 40% des logements ont moins de 20 ans.

Taille

En France, le nombre moyen d'occupants par logement diminue régulièrement depuis la fin des années soixante. Cette baisse résulte d'un double mouvement. D'un côté, le nombre de personnes seules s'est fortement accru et, dans une moindre mesure, celui des couples vivant sans enfant au domicile. A l'opposé, l'effectif des ménages constitués d'au moins cinq personnes s'est réduit : les familles avec plus de trois enfants sont moins nombreuses, ainsi que les ménages où coexistent plusieurs familles.

Les communes du territoire de la plaine comptent une part importante de grands logements, de 4 pièces et plus. Ces logements représentent dans le Val d'Oise 27,7% du parc. Les petits logements de 1 et 2 pièces représentent une part assez faible du parc. .

Logement social

Les communes veillent à maintenir ou améliorer le taux de logement social pour être en conformité avec l'article 55 de la loi SRU qui impose un taux minimum de 20%. La problématique du besoin en logement social est à considérer en lien avec la question du logement des gens du voyage sédentaires à prendre en charge dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

COMMUNES	TOTAL LOGEMENTS	LOGEMENTS SOCIAUX	PART DE LOGEMENT SOCIAL
Beauchamp	3 524	540	15,32%
Bessancourt	2 523	625	24,77%
Frépillon	998	139 au 31 décembre 2010	12,92%
Herblay	9 500	1 440	15,16%
Méry-sur-Oise	3 173	567	17,87%
Pierrelaye	2 800	765	27,32%
Saint-Ouen l'Aumône	8 523	3 388	39,75%
Taverny	9 952	1 976	19,86%
TOTAL	40 993	9 440	23,02%

90. Part des logements sociaux (DDT
95 – Extrait étude Dessin urbain/ONF/
CERAPT)

Accueil des gens du voyage

Le Val d'Oise est l'un des départements franciliens les plus concernés par l'installation de gens du voyage. La loi N°90-449 du 31 mai 1990, dite loi Besson, renforcée par la loi N°2000-614 du 5 juillet 2000, prévoyait l'élaboration de schémas départementaux visant à organiser leur accueil. Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour le Val d'Oise a été approuvé par les communes le 5 novembre 2004. Il est actuellement en cours de révision.

Selon l'Association Départementale des Voyageurs-Gadgés (ADVOG), on recense 2900 caravanes²⁰ dans le Val d'Oise pour 268 places existantes, réparties sur 10 aires d'accueil. On estime qu'au moins 700 d'entre elles, mobiles ou sédentaires, gravitent autour de la Plaine.

Il est important de différencier les différents types de population au sein des « gens du voyage » : les sédentaires, les voyageurs contraints et les voyageurs itinérants volontaires. En fonction des ces types de population, différents terrains ou aires d'accueil peuvent être considérées : les terrains familiaux, des terrains isolés en location pour les rotations internes à la plaine et des terrains aménagés pour le passage.

Les populations s'installent très souvent sur des parcelles privées, à proximité des terres agricoles et très souvent en zone inconstructible. Les difficultés économiques, juridiques, pratiques (scolarisation des enfants, approvisionnement, pression urbaine...) et l'accroissement démographique poussent les familles à rechercher plus de stabilité et à se sédentariser. Des logements légers, précaires, ont été installés sur certains terrains, et si l'habitat caractéristique des gens du voyage reste la caravane (12 500 caravanes itinérantes, 1200 caravanes itinérantes contraintes, et 1200 en état de sédentarisation selon l'ADVOG, 1004 itinérantes en 2003 selon la Préfecture) l'itinérance n'est plus une marque distinctive. On estime que l'occupation des « gens du voyage » sur la plaine de Pierrelaye-Bessancourt correspond globalement à une surface d'environ 80 ha.

Les besoins et situations à prendre en compte sont diverses au sein des populations « du voyage ». Leur accueil et les actions en faveur de leur intégration sociale sont à considérer. Moyen essentiel de la mobilité la caravane engendre un rapport singulier à l'espace et constitue un élément identitaire important pour les « gens du voyage ».

²⁰ 500 caravanes itinérantes, 1200 caravanes itinérantes contraintes, et 1200 en état de sédentarisation selon l'ADVOG, 1004 itinérantes en 2003 selon la Préfecture.

C. UNE PLAINE AGRICOLE

A. LES ESPACES CULTIVÉS

Les types de cultures

Voir image 91

Les types d'exploitation²¹

Il existe trois types d'exploitation :

- les petites exploitations : souvent maraîchères à l'origine, aujourd'hui organisées en grandes cultures (13% de la surface agricole utile (SAU)). La plupart de ces petites exploitations dont la taille moyenne de 25ha n'a pas ou peu évolué depuis 2000 sont d'anciennes exploitations maraîchères. L'âge moyen des chefs d'exploitations est élevé puisque l'amplitude d'âges s'étend de 53 à 69 ans;
- les exploitations diversifiées de taille moyenne (autour de 100ha) (6% de la SAU) : Ces exploitations recherchent d'autres ressources que la vente de productions agricoles classiques (grandes cultures, maraîchage) notamment par la vente directe;
- les grandes exploitations (80% de la SAU) : sept exploitations sont en grandes cultures sur au moins 200ha. Cinq d'entre elles contrôlent ensemble les 3/4 de la plaine et en particulier les terres polluées, mais s'étendent essentiellement au delà.

Une seule exploitation produit des légumes commercialisés principalement à Rungis et est grande non pas par sa surface mais par son chiffre d'affaire. Les céréales sont localisées en plaine polluée, mais les légumes ont bénéficié des facilités de relocalisation alentour et d'échanges à l'amiable avec des céréaliers.

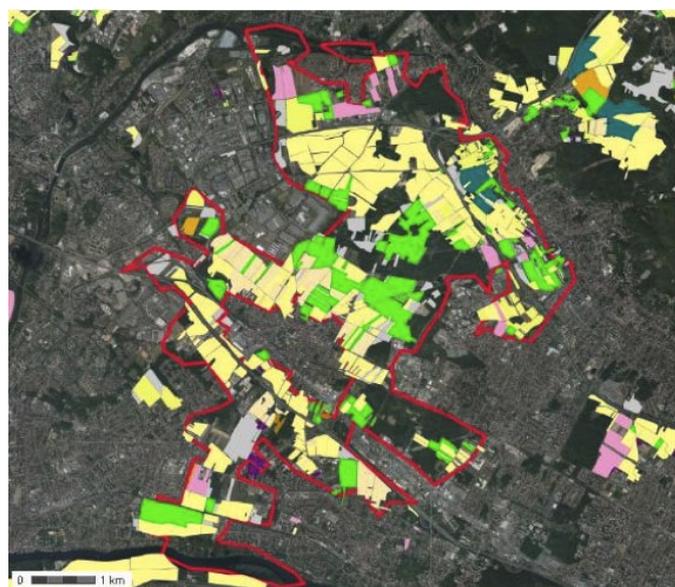
Parmi les six autres grandes exploitations on distingue deux fonctionnements également représentés :

1. les exploitations aux revenus essentiellement agricoles,
2. les sociétés comprenant plusieurs entreprises pour qui les terres de la plaine permettent de déplacer les jachères obligatoires pour valoriser les bonnes terres ailleurs.



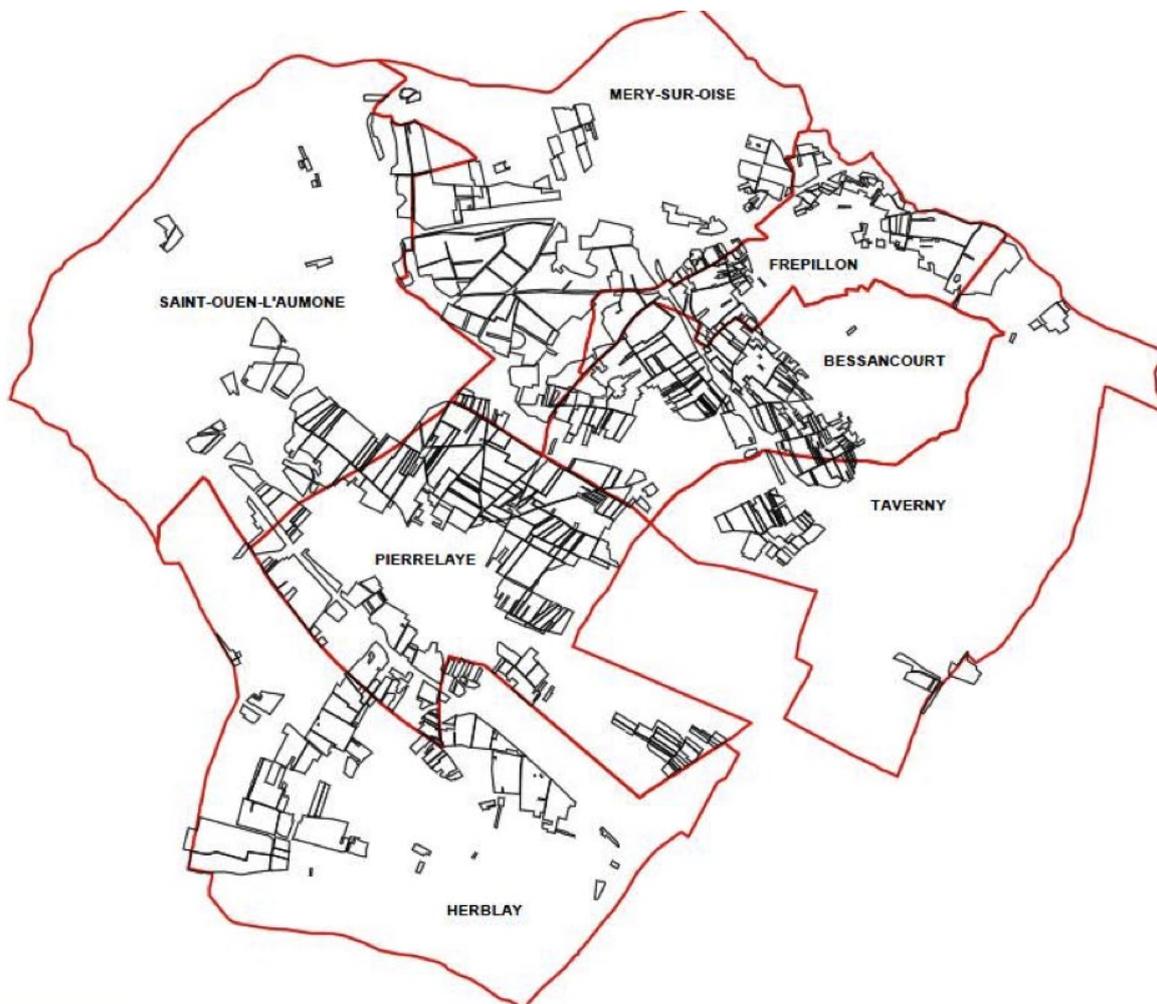
92. Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (Coll. ARPE © Conseil général du Val d'Oise Photo J.-Y. Lacôte)

21 Source étude Dessein Urbain/ONF/CERAPT 2011



Blé tendre	Estives landes
Mais grain et ensilage	Prairies permanentes
orge	Prairies temporaires
Autres céréales	Vergers
Colza	Vignes
Tournesol	Fruit à coque
Autre oléagineux	Plivier
Protéagineux	Autres cultures industrielles
Plantes à fibres	Légumes-fleurs
Semences	Canne à sucre
Gel (Surfaces gelée sans	Arboriculture
Gel industriel	Divers
Autres gels	Non disponible
Riz	
Légumineuses à grains	
Fourrage	

91. Parcellaire agricole 2010 (Géoportail)



93. Parcellaire Graphique Agricole (DDT 95)

Un parcellaire complexe²²

Le Registre Graphique Parcellaire illustre bien la multitude et la complexité des terrains agricoles. La structure foncière est excessivement morcelée. On observe un découpage parcellaire en fines lanières correspondant à une adaptation des parcelles aux techniques de culture et d'irrigation.

Les parcelles sont en longues bandes, 200 m à 400 m de long pour 10 m à 20 m de large, souvent traversantes entre deux chemins ruraux, ce qui montre l'adaptation de l'agriculture au système d'épandage. Le maintien du maraîchage et des réseaux d'épandage a contribué à stabiliser la structure foncière. Certains secteurs comprennent des grandes parcelles, de 2 ha à 9 ha, correspondant au découpage initial des propriétés de la ville de Paris, ou à des remembrements. La tendance depuis une vingtaine d'années consiste à des pratiques de remembrement cultural, à l'initiative des exploitants, qui procèdent à des échanges ou des regroupements de parcelles de manière informelle pour arriver à constituer des îlots de grande culture de plusieurs hectares.

Toutefois la structure foncière n'évolue pas ou peu et n'est plus adaptée aujourd'hui à des pratiques modernes, mécanisées et des cultures plus expansives. On estime à 1 500 le nombre de propriétaires, pour environ 12 000 parcelles.

22 Sources Etude Dessenin urbain/CERAPT/ONF, DDT 95, CG95

D. UN ESPACE VÉCU

A. APPROCHE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Caractéristiques générales

On peut hiérarchiser les communes de la plaine selon trois seuils en matière de population :

- moins de 3 500 habitants : Frépillon,
- de 3 500 à 10 000 habitants : Bessancourt, Méry-sur-Oise, Pierrelaye,
- plus de 20 000 habitants : Herblay, Saint-Ouen-L'aumône, Taverny.

La population de l'Entente s'élève en 2007 à 101 902 habitants, soit un gain de 34 445 habitants en 30 ans. On observe une évolution démographique soutenue et continue sur la période 1975-2006, en parallèle de celle du département : un taux d'accroissement de 35% pour les communes, et 28% dans le département sur la même période et supérieur à celui de la Région : 15%.

Ces évolutions sont en partie liées au desserrement des agglomérations alentour notamment de Paris et la petite couronne, ainsi qu'à un étalement urbain plus prononcé. Le dernier recensement a clairement souligné le desserrement de l'agglomération de Cergy-Pontoise

Solde naturel et migratoire

Entre 1999 et 2007, la croissance de la population dans les communes est assurée en majeure partie par le solde naturel, à l'exception de Frépillon. Si la part du solde naturel est plus importante dans la majorité des communes, cela relève davantage de l'inadéquation entre l'offre et la demande de logements.

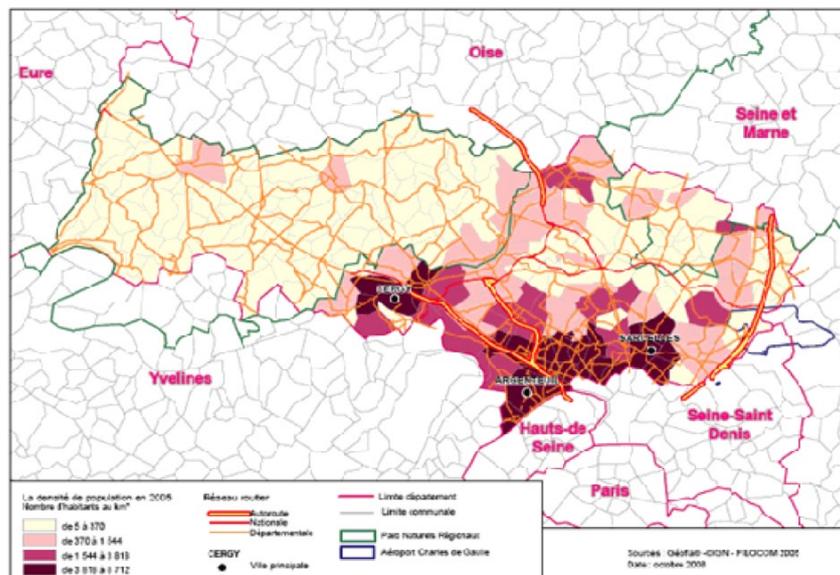
En comparaison aux dynamiques départementales, la croissance des communes de l'Entente est en moyenne deux fois supérieure et repose sur le solde migratoire.

Ces analyses peuvent confirmer une certaine attractivité du territoire, bénéfique aux communes de l'Entente, en lien notamment avec l'étalement des agglomérations de Paris et de Cergy-Pontoise.

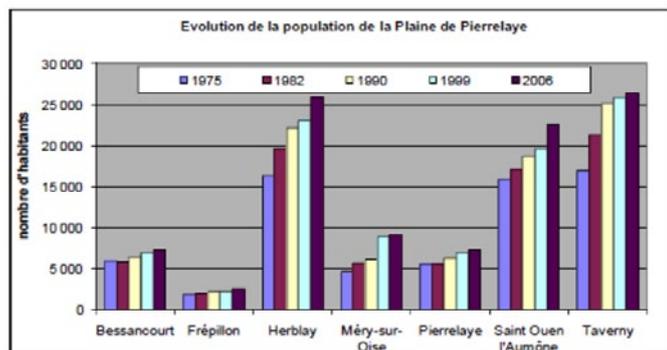
Une population qui rajeunit

L'analyse de la structure par classes d'âges dans les différentes communes aussi bien en 1999 qu'en 2007 montre une répartition relativement uniforme.

Au regard de la structure par âges en 1990 et 1999, on note un vieillissement relatif de la population. En effet, toutes les classes « jeunes » sont en diminution (de 46,52% à 42,41% pour les moins de 29 ans), à l'inverse de l'ensemble des classes d'âges au-delà de



94. Evolution démographique en Val d'Oise (Ceevo 95)



95. Evolution de la population, plaine de Pierrelaye-Bessancourt (Source INSEE, extrait étude Dessin Urbain/CERAPT/ONF)

	Actifs (2007)	Actifs occupés (2007)	Nb Chômeurs (2007)	Taux de chômage (2007)	Evolution population active entre 2004 et 2007	Evolution du taux de chômage entre 2004 et 2007
Bessancourt	3837	3549	288	7,5%	10,0%	-1,27%
Frépillon	1319	1226	93	7,0%	14,0%	1,49%
Herblay	13014	11924	1090	8,3%	13,5%	-1,49%
Méry-sur-Oise	4815	4461	354	7,3%	7,0%	-2,37%
Pierrelaye	3992	3599	394	9,8%	14,5%	-0,12%
Saint-Ouen l'Aumône	12142	12142	1268	10,4%	19,0%	-3,91%
Taverny	13380	13380	1234	9,2%	3,4%	0,53%
TOTAL	52499 soient 75,5%	50281	4721	9,0%	11,6	-1,02
Département du Val d'Oise	74%	514919	65179	7,5%	2,2%	-12%
Région Ile de France	74,9%	5272521	636630	6,90%	5,2%	-16%

96. Population active et chômage, commune de l'Entente (Extrait étude Dessein urbain/CARAPT/ONF)

44 ans. La part des 30-44 ans s'est réduite, au profit des 45-59 ans. L'évolution de la classe d'âges des plus de 60 ans est de 11,55% de la population totale en 1990 pour 13,64% en 1999.

Cette tendance au vieillissement est néanmoins relativement similaire à celle du département et de la région. La part des moins de 14 ans et des 30 à 44 ans est conforme, voire supérieure en 1999, à la moyenne du département et de la région. La part des plus de 60 ans est inférieure dans les communes de l'Entente par rapport au département et à la région.

En 2007, les répartitions sont homogènes à la fois sur la plaine, sur le département et sur la région. Mais la tendance s'inverse puisque la population rajeunit. La part des plus de 75 ans diminue. Il est possible d'expliquer cette tendance par une attractivité nouvelle du territoire, l'installation des nouveaux ménages jeunes et justifie le besoin de création de logements.

Population active et chômage

Le taux d'activité de la tranche des 15/64 ans sur le territoire de l'Entente est de 75% (à comparer à la moyenne nationale de 71,5%). La part de population active augmente sur toutes les communes avec une légère augmentation pour la commune de Taverny avec 3,4% et une hausse importante pour Saint-Ouen l'Aumône de 19%.

Source INSEE, extrait étude Dessein Urbain/CERAPT/ONF

L'attractivité des communes est essentiellement résidentielle. La diminution de la part d'actifs travaillant dans la commune de résidence entre 1990 et 1999, le montre.

Une faible part des actifs travaille dans leur commune de résidence. Cette évolution est sans doute liée à l'attractivité des pôles voisins qui développent une politique d'accueil pour les entreprises.



97. Dépôt sauvages (R. Vidal, 2011)

B. LE «QUART ESPACE»

Le « quart-espace » désigne des espaces ouverts déqualifiés ou vacants qui accueillent des activités liées à la ville mais que cette dernière n'a pas prise en compte. On peut mentionner les terrains d'habitat dispersé de fortune ou de loisirs (phénomène de «cabanisation»), les campements illicites de résidences mobiles, les itinéraires et circuits non autorisés de motos «vertes» et quads, les casses automobiles, les dépôts informels de déchets divers, les aires de stockage de matériaux de construction ou de déconstruction de matériels de logistique, etc... (François Huart).

En 2005 ce sont 5000 tonnes de déchets sauvages qui ont été collectés sur la plaine de Pierrelaye-Bessancourt.

De manière générale, et d'après les informations recueillies pour la rédaction de ce document, les habitants des communes limitrophes de la plaine n'ont pas de « pratique » du territoire de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt, qu'ils ne font que traverser et qui pour beaucoup n'existe pas dans les représentations de leur espace de vie, décrit comme dégradé.

4



DES ENJEUX
ENVIRONNEMENTAUX
ET SANITAIRES (INRA-
ARS-SIAAP)

DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES (INRA-ARS-SIAAP)

A. DES SOLS POLLUÉS

A. LES ENJEUX DE L'ASSAINISSEMENT²³

Contexte

L'homme a, depuis l'origine de l'habitat, imaginé différentes techniques susceptibles de lui permettre de mieux maîtriser son environnement. L'assainissement urbain, compris au sens large (assainir = rendre sain) constitue l'une de ces techniques.

Des solutions ont été trouvées, à toutes les époques et sur tous les continents :

- à Harappa (Indus) (- 2500 à - 1500) des conduites d'écoulement reliaient les salles d'eau des maisons à un système d'égouts placés sous les rues;
- les fouilles de la ville de Fostat en Egypte ont permis de découvrir des fosses d'aisance dans les maisons. Leur contenu était probablement vendu aux maraîchers comme fumier;
- à Byzance les habitations étaient munies de latrines et dans la capitale, les égouts faisaient l'objet d'une réglementation leur imposant d'aboutir à la mer;
- on a également prouvé l'existence d'un égout avec caniveau d'écoulement à Palenque (ville maya);
- dans le bassin Méditerranéen, les premiers égouts sont construits à Rome pour évacuer (ou plutôt stocker) les eaux usées; etc...

A la campagne ou dans les petites villes les techniques les plus utilisées sont les puits perdus en terrain perméable ou les puits

²³ Référence aux Cours d'Hydrologie Urbaine de J.-L. Bertrand-Krajewski, URGC, INSA de Lyon



98. Un exutoire de station d'épuration rejetant des eaux traitées dans un ru (Atlas de l'eau CG95)

maçonnés ailleurs. Dans les grandes villes, et en particulier à Paris, la plupart des maisons n'ont pas de fosse d'aisance et la technique utilisée est celle du "tout à la rue". Les petits ruisseaux servent d'égouts à ciel ouvert aussi bien pour les eaux usées que pour les eaux pluviales. Les hygiénistes qui, suite aux grandes épidémies de choléra du début du 19^{ème} siècle définissent les principes fondateurs du réseau d'assainissement moderne et imposent son usage.

Le premier réseau "moderne" d'assainissement est ainsi construit à Hambourg en 1843 lors de la reconstruction de la ville à la suite d'un incendie. L'usage des cabinets à chasse d'eau (inventés dès 1596 par l'anglais John Harington) commence à se répandre. Le goudronnage des routes, expérimenté dès la première moitié du 19^{ème} siècle par Mac Adam, ne commencera pour sa part vraiment qu'au début du 20^{ème} siècle.

En France, la victoire des réseaux modernes d'assainissement est avalisée en 1894 par le vote de la loi sur le tout-à-l'égout à Paris. C'est le premier triomphe du concept hygiéniste de l'assainissement; il sera rapidement suivi par d'autres succès, le système se généralisant à l'ensemble de la France dès le début du 20^{ème} siècle.

L'assainissement aujourd'hui en Val d'Oise²⁴

La situation du Val d'Oise du point de vue de l'assainissement est géographiquement et techniquement contrastée. Toutes les eaux usées du département ne sont pas traitées dans le Val d'Oise. La plus grande partie des eaux usées du département est acheminée via des émissaires vers les stations d'épuration de Seine- Aval (la plus grande du monde après celle de Chicago) et de Meulan-les Mureaux dans les Yvelines. Certaines communes du Val d'Oise utilisent essentiellement l'assainissement non collectif (exemple : Neuilly-en-Vexin). Les autres communes acheminent leurs eaux usées vers une ou plusieurs des 42 stations d'épuration du Val d'Oise.

La plupart des exutoires des stations du Val d'Oise sont les cours d'eau qui parcourent le département. Ce rejet doit être conforme aux objectifs de qualité des cours d'eau fixés par arrêté préfectoral du 21 juin 2000.

B. HISTORIQUE DE LA POLLUTION ET DES ÉTUDES LIÉES

L'épandage d'effluents urbains (eaux usées, gadoues et composts d'ordures ménagères) pendant plus d'un siècle ont été réalisés sur les terres cultivées des communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen l'Aumône, ainsi que sur les communes voisines Yvelinoises d'Achères, Triel-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy et Andrésy.

Bénéfiques dans un premier temps (apport d'eau et de matière organique sur des sols naturellement pauvres) ces pratiques d'épandage ont permis le développement de productions agricoles diverses, notamment maraîchères (légumes et plantes aromatiques). Néanmoins le développement des activités industrielles urbaines et de la pollution des effluents urbains, ont eu pour effets néfastes la pollution des sols par accumulation d'éléments traces métalliques (ETM1 : métaux lourds) et d'hydrocarbures (HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques).

Entre 1998 et 2008, plusieurs études sur l'impact environnemental des épandages d'eaux usées ont été menées sur le territoire de la plaine.

La communauté scientifique s'est alors interrogée sur les conséquences de telles pratiques sur le long terme et notamment

²⁴ Source : Atlas de l'eau du Val d'Oise, CG95

concernant la contamination sur les différentes facettes de l'écosystème. Un projet de recherche intégré visant à apporter des éléments de réponse sur la qualité des sols et les risques liés à la poursuite des cultures a vu le jour (projet EPANDAGRI). Il a eu pour objectif de mener une approche pluridisciplinaire (pédologie, agronomie, physico-chimie, microbiologie) qui a permis d'aborder les aspects chimiques, physiques et biologiques de l'impact des épandages sur le fonctionnement des sols et d'évaluer les risques.

Les risques concernent différentes thématiques scientifiques liées :

- à l'accumulation des éléments traces en surface qui, contrairement aux substances organiques, ne sont pas biodégradables, à leur passage dans les végétaux cultivés et en conséquence dans la chaîne alimentaire – c'est à dire leur biodisponibilité;
- à leur migration en profondeur avec pour conséquence la contamination des aquifères,
- aux effets sur les micro-organismes et leurs fonctions dans le sol, on parle de toxicité
- à l'évolution de la forme des contaminants dans le temps- on parle de leur spéciation et de leur écodynamique dans les sols.

C. LES RÉSULTATS

Localisation des sols pollués sur la zone d'épandage

En janvier 2004, le rapport final de l'étude EPANDAGRI de l'INRA a confirmé l'ampleur de la pollution par des ETM et des HAP. Paradoxe de la situation de la plaine, l'irrigation par les eaux usées a à la fois apporté :

- les polluants notamment les ETM;
- la matière organique qui a permis la fixation de ces polluants qui sont adsorbés à celle-ci et concentrés dans l'horizon superficiel du sol (40cm).

La structure de la couche superficielle du sol créée par un siècle

d'épandage a un fonctionnement complexe. La modification des conditions d'irrigation et des pratiques culturales se traduit par des :

- risques de biodisponibilité vis-à-vis de la qualité des cultures pratiquées;
- risques de toxicité vis-à-vis de la faune du sol;
- risques environnementaux de lessivage vers les aquifères.

Les principales conclusions

Parmi les résultats obtenus, il est apparu que le danger lié à la pollution est bien réel au vu de la charge en micropolluants exceptionnelle accumulée dans les sols, en particulier en éléments traces métalliques. Par rapport à ce danger, et notamment du fait de l'importance de la teneur en matière organique des sols, les risques semblent à l'heure actuelle contenus, mais les sols apparaissent très fragiles vis-à-vis des relargages de métaux.

B. DES RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

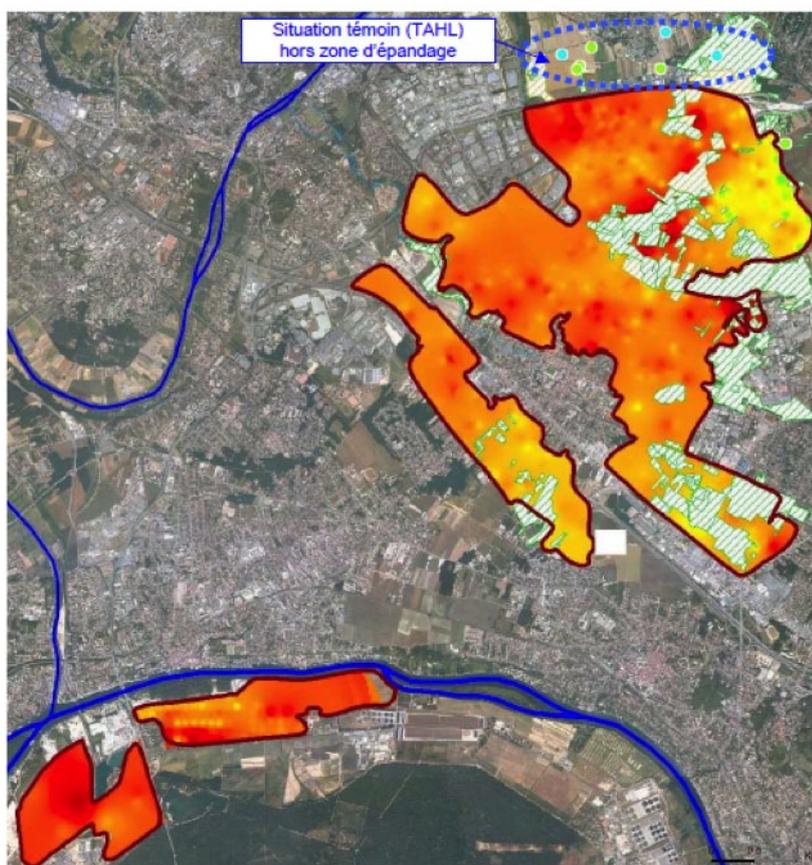
A. LA NOTION DE RISQUE²⁵

Un site pollué est considéré comme un « site ou milieu dont l'état de pollution n'est pas compatible avec les usages constatés ou envisagés. » Le risque est quant à lui la « probabilité qu'un effet indésirable se réalise dans des conditions d'exposition données. »

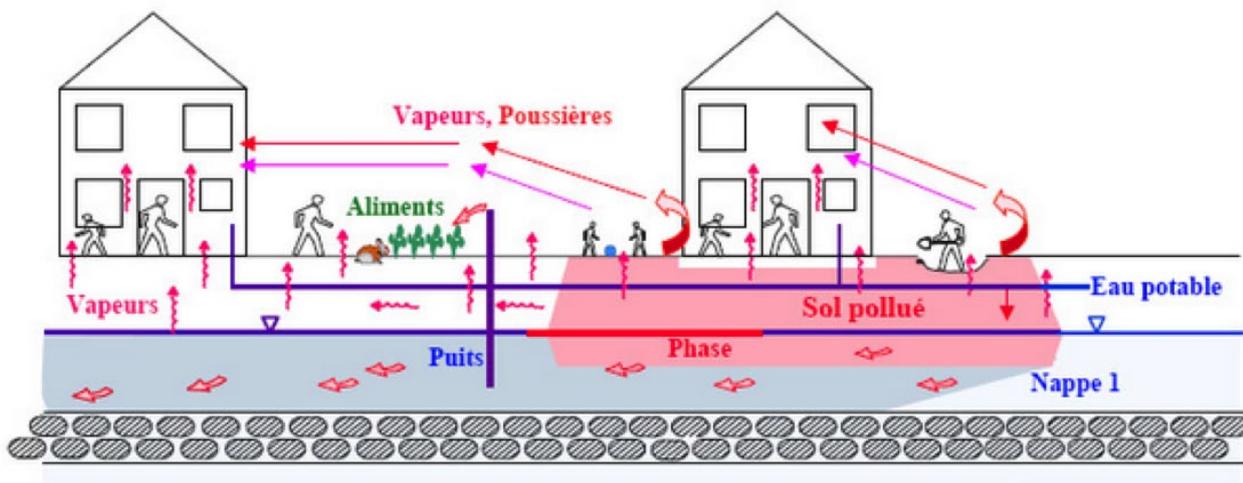
Dans le cas des sites pollués, le risque est défini par la présence simultanée de 3 facteurs :

- le caractère dangereux intrinsèque et potentiel des substances (toxicité, par exemple);
- les modes et voies de transfert (volatilité, solubilité, par exemple)

²⁵ Source ADEME et Développement durable.gouv.fr, pollution des sols et aménagement urbain <http://www.developpement-durable.gouv.fr>



99. Carte de localisation et d'intensité de la contamination des sols en plaine de Pierrelaye-Bessancourt (DRIAFF-DDT95)



100. Schéma conceptuel d'exposition d'un site donné à la pollution (, environnement, travail.fr)

vers les différents milieux d'exposition (eau, air, terre) ;
- les enjeux sanitaires et environnementaux à protéger :
. au niveau des hommes : occupants et voisins.
. aux niveaux des milieux : air, sol, eaux superficielles, eaux souterraines, écosystèmes - faune, flore -, biens matériels (qualité et utilisation envisagée, objectifs de qualité, zones de protection, localisation et extension, vulnérabilité des bâtiments).
. au niveau des usages envisagés.

Un risque implique donc la concomitance de trois facteurs :

- Un vecteur ;
- Une cible ;
- Une source.

B. LES RECOMMANDATIONS²⁶

La stabilisation des ETM

Selon l'INRA, le maintien de la structure de la couche superficielle du sol pour minimiser les risques de relargage et contamination doit être assurée grâce au maintien de l'activité agricole axée sur des productions destinées à des filières non alimentaires et associée à des pratiques adaptées est recommandé.

Sur le long terme (~100 ans), l'irrigation intensive a provoqué un bouleversement complet des caractéristiques du sol : accumulation de matières organiques et des polluants métalliques (0.5 à 1.5 kg/m² concentrés dans l'horizon de labour, modification des propriétés de rétention d'eau :

- L'apport massif d'eau a provoqué une pédogenèse²⁷ particulière marquée par la dissolution des minéraux,

²⁶ Sources DRIAAF et INRA

²⁷ Ensemble des processus (physiques, chimique et biologiques) qui, en interaction les uns avec les autres, aboutissent à la formation, la transformation ou la différenciation des sols

- Le sol perd une partie de sa capacité à intercepter des polluants métalliques en profondeur,
- Cette pédogenèse n'est pas homogène spatialement,
- Quel que soit le mode de gestion des sols dans le futur, il sera nécessaire de tenir compte de l'héritage géologique et pédologique pour en comprendre l'impact environnemental et les risques liés à la pollution.

La phytoremédiation peu efficace

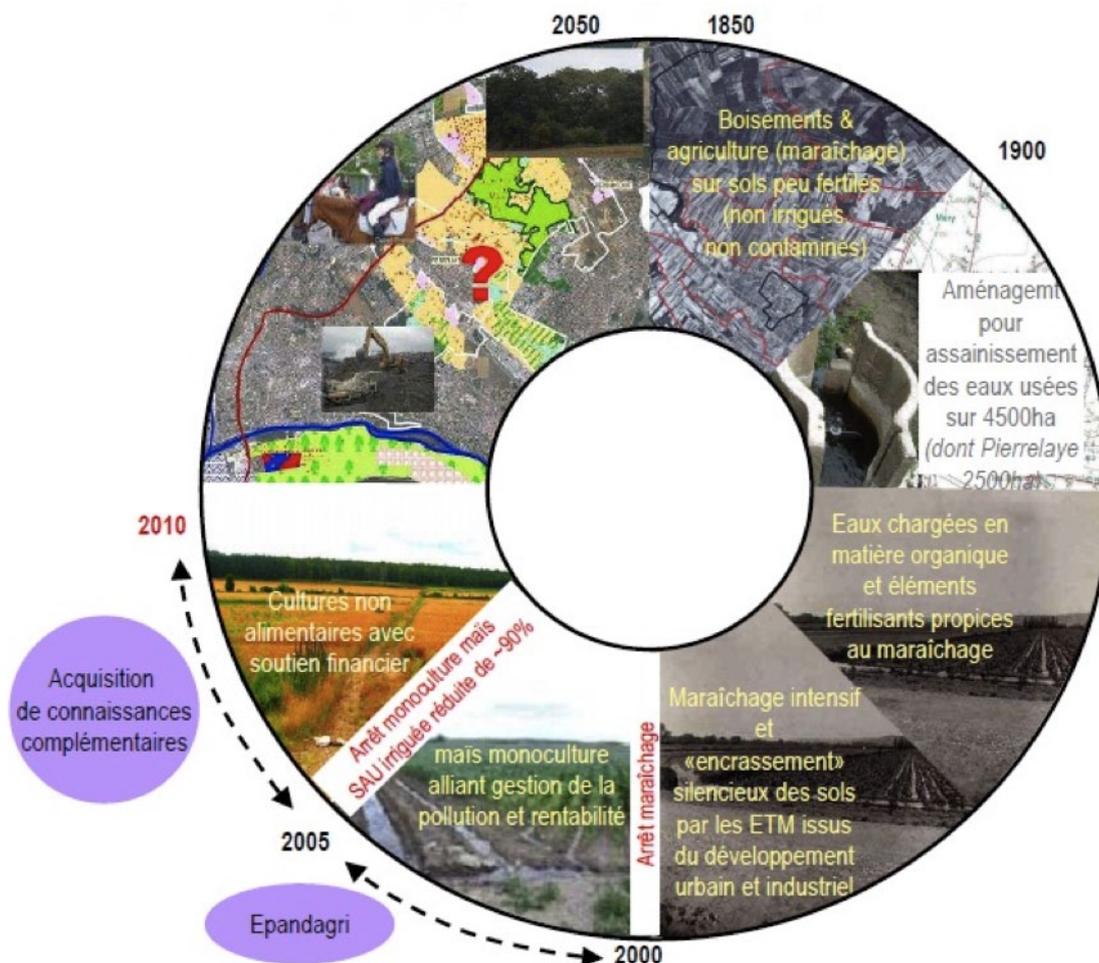
Pour réhabiliter des sols pollués, les méthodes physicochimiques de traitement apparaissent non appropriées à ce type de site.

- Des populations naturelles de plantes hyperaccumulatrices ont été testées, offrant un potentiel d'extraction très élevé, améliorable par une conduite raisonnée de la fertilisation (P, N, S).
- Les travaux ont démontré que le processus de phytoextraction est étroitement dépendant de la disponibilité des métaux.
- La phytoextraction permettra-t-elle d'abaisser les teneurs des métaux biodisponibles dans les sols sur le long terme ? Si tel est le cas, elle devrait permettre l'installation d'une flore durable sur des sites contaminés où elle apporterait un supplément sur le plan paysager.

L'interdiction des cultures alimentaires

Dès 1992, en lien avec la promulgation et l'application de la loi sur l'eau, la DDAF du Val-d'Oise s'est inquiétée de la pollution des sols par les ETM. Suite à l'intervention du SIAAP, fin décembre 1994, visant à bénéficier de l'antériorité au titre du décret d'application du 29 mars 1993 de la loi sur l'eau, la mission inter-services de l'eau (MISE) du Val-d'Oise demandait, fin mai 1995, des analyses sur l'eau, les sols, les volumes et périodes d'épandage.

En mai 1997, les premiers résultats pédologiques d'une étude globale sur les Yvelines et le Val-d'Oise font apparaître un



dépassement des normes en métaux lourds dans les sols. L'avenir du maraîchage est alors remis en cause. Le Préfet du Val-d'Oise prend un premier arrêté d'interdiction à la vente, du thym issu de ce secteur. Depuis des analyses ont confirmé la pollution. L'avis du Comité supérieur d'Hygiène publique (CSHPF) a été sollicité. L'avis rendu par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments le 13 avril 1999 comporte deux aspects :

- interdire rapidement l'épandage des eaux usées non traitées bactériologiquement ;
- autoriser une agriculture moins sensible aux métaux lourds, à la suite d'analyses sérieuses et concluantes.

En conséquence, dans un avis du 13 avril 1999, le CSHPF recommande "qu'il soit mis fin à l'épandage d'eaux usées brutes sur les sols à vocation agricole afin de ne pas accroître leur contamination et qu'une alternative soit trouvée à l'épandage des eaux usées brutes sur les autres sols".

Le préfet prend un nouvel arrêté le 31 mars 2000, "portant interdiction de production de cultures légumières et aromatiques destinées ou non à la commercialisation" sur les terrains recevant des eaux d'épandages en plaine de Pierrelaye. Depuis lors, seule la culture du maïs est autorisée dans ce secteur irrigué (avec surveillance régulière de la composition des grains).

L'épandage des eaux usées a ainsi été remplacé par une irrigation d'eaux clarifloculées en provenance de la station d'épuration d'Achères. Le débit d'eau et la surface irriguée a nettement diminué par rapport au volume d'épandage.

5



DES ENJEUX
D'AMÉNAGEMENT

DES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

Le dossier de contexte a tenté de montrer les enjeux, problématiques et contraintes du site à toutes les échelles.

Les questions et interrogations suivantes sont regroupées suivant des thèmes qui font office de programme ou de cahier des charges pour les participants à la session. Essayer d'y répondre doit permettre de développer des propositions globales correspondant à des enjeux multiples.

A. L'INSERTION DANS LE GRAND PAYSAGE ET LE JEU DES ÉCHELLES

Comment ce territoire peut-il passer d'une fonction de simple espace servant à celle de grand espace ouvert protégé de la ceinture verte régionale en conformité avec le projet de SDRIF (ceinture verte, biodiversité, grands couloirs écologiques, grands paysages) et au label Grand Paris (forêt) et devenir un atout majeur dans un projet de territoire multifonctionnel correspondant à une agglomération de 300 000 habitants ?

Où se situer sur l'échiquier métropolitain ? Quels liens - entre indifférence et intégration - avec le territoire de la Confluence Seine-Oise ? Quel devenir pour ce territoire dans une géographie (au sens large) nouvelle ? La labellisation « projet du Grand Paris » de la forêt métropolitaine est-elle un atout ou un piège ?

Quelle place dans le « système » du Grand Paris qui ne correspond plus au système urbain du Paris du XIX^{ème} siècle ni à l'agglomération parisienne radioconcentrique du XX^{ème} siècle ? Quel projet fédérateur à l'échelle de l'Entente des 7 communes, entre « petits » territoires fragmentés ? Territoire du périurbain, ville à la campagne, campagne à la ville ou banlieue de la grande agglomération ? Un territoire dont les fonctions seraient ordonnées spatialement ou prônant plutôt l'hybridation ?

Dans quelle mesure l'avenir de la plaine ne se joue pas à l'échelle locale (Entente) ? L'impulsion du projet d'aménagement viendra-t-il du haut de l'échelle (dite métropolitaine) ? Du bas (de l'Entente, du contexte de la plaine) ? Des besoins concrets, ou d'un panachage des deux ?... Quelles sont les bonnes échelles d'intervention ?

B. QUELLE FORÊT MÉTROPOLITAINE ?

La forêt est LE projet politique sensé structurer l'aménagement futur de la plaine, lui donner un sens et une nouvelle impulsion. Au delà des questions techniques et financières associées au projet de création d'une forêt, les Ateliers proposent de conserver le dit projet de forêt métropolitaine comme un invariant et d'explorer ce qui peut révéler ce terme générique. Il s'agira d'imaginer quelles réalités, modes de fonctionnement et formes il peut recouvrir.

Dépasser la forme classique de la forêt : l'imaginaire et les perceptions de « la forêt » doivent se libérer d'une image de l'espace forestier domanial monofonctionnel, lieu de chasse à courre. La forêt n'est pas qu'une simple surface boisée homogène. Aujourd'hui, c'est un équipement en soi, composée de nombreuses parties qui en font un tout. Les aires ouvertes au public n'en sont qu'une partie. Il s'agira de définir ses usages, sa programmation : récréatifs, production de biomasse ou de bois d'œuvre, régénération des sols. Quelle place accorder à la forêt en tant qu'espace récréatif (lieu de promenade et de sport), productif, écologique ?

Quelles fonctions pour la forêt métropolitaine au sein de la ceinture verte régionale ? Quels paysages ? Quelles continuités écologiques ? Quelle peut être l'identité d'une forêt contemporaine ? Quels sont ses multiples visages ? Que peut apporter la forêt à la plaine de Pierrelaye-Bessancourt par rapport à ses vénérables voisins de Saint Germain et de Montmorency ?

Outil de lutte contre le changement climatique (piège à carbone, effet îlot de chaleur), la forêt peut-elle être aussi un baume réparateur des terres souillées, un espace de « compensation » (bilan carbone, biodiversité) pour d'autres territoires ? La forêt peut-elle se substituer à l'identité agricole de la plaine ? Dans quelle mesure la forêt peut-elle constituer un liant social et humain dans un territoire de l'entre-deux, un quart espace ?

La forêt comme source de production économique (production de bois d'œuvre : meubles, construction, etc...)

Quelle forme de forêt ? Celle-ci ne doit pas s'imaginer exclusivement comme une étendue uniforme, monofonctionnelle. La forêt peut répondre à de nombreux usages et prendre de nombreuses formes.

Quelle interaction avec les infrastructures existantes routières (le paysage commercial de la RD 14, A15 et A115 et voies ferrées) et futures (A104) ? Ferrées ? Quelle desserte ? Comment assurer un bon équilibre entre préservation des espaces forestiers (mais aussi agricoles) et attractivité régionale donc qualité de la desserte ? Quelle cohérence entre rayonnement métropolitain et fonctionnement harmonieux des espaces naturels ?

Quels aménagement et gestion dans le temps, une forêt atteignant sa maturité en fonction des essences plantées mais en moyenne au bout de 50 à 60 ans ?

C. QUELLE AGRICULTURE POUR LA PLAINE ?

Quel avenir pour la production agricole ? Le maintien de l'agriculture sur le périmètre pollué de la plaine est menacé par un ensemble de facteurs :

- réglementaires (quelle compatibilité entre productions agricoles et nature des pollutions ?)
- techniques (quelles possibilités d'irrigation ? et à quel coût ?)
- nature des productions compatibles avec les marchés de proximité (circuits courts) et francilien.
- financiers (quel effort financier la collectivité est-elle prête à assurer dans le respect de la législation ?)
- une structure parcellaire complexe
- l'enclavement

Toutes les terres de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt ne sont pas polluées. Une partie de ces terres sont encore propices à une agriculture à destination humaine. La question du devenir de l'agriculture sur la plaine de Pierrelaye-Bessancourt doit être abordée dans le cadre régional et des grandes tendances à l'œuvre

Quelle place pour l'agriculture dite urbaine, le maraichage, l'agriculture patrimoniale ? Quelle place attribuer à l'agriculture dans la dualité ville / nature entre les franges urbaines et la forêt ? Quelle place pour les productions non alimentaires (énergie, matériaux biosourcés, chimie « verte ») ?

Au delà des questions d'usage, l'agriculture permet de conserver des espaces ouverts, des vues sur le territoire. Ce qui en fait une des qualités paysagères du site. Dans quelle mesure le projet de forêt permettra-t-il de conserver ces rares ouvertures en Ile-de-France ?

D. LA PRODUCTION DE LOGEMENT ET LES FRANGES DU PÉRIURBAIN

Les franges sont des secteurs dynamiques de croissance et font face à une pression foncière importante. Les frontières entre l'urbanisation et la plaine agricole prennent des formes et des textures en relation avec les spécificités des situations locales. La variation de l'épaisseur et du traitement de cette interface reflète souvent le soin et le regard que l'on-y porte. Cependant l'absence d'articulation des territoires urbains avec les terres agricoles reflète bien l'ignorance, voire l'hostilité de l'un envers l'autre. L'urbanisation a tendance à se développer à l'encontre de la plaine agricole, perçue d'abord comme une réserve foncière légendée en « blanc » sur les cartes.

Pour le volet habitat les objectifs y sont multiples :

- intégrer les projets de développement urbain en cours,
 - définir de manière pérenne les limites de l'espace naturel.
- Ce qui signifie leur conférer une valeur sociale, économique, environnementale, identitaire.....
- casser la linéarité bâtie qui se met en place sur l'axe Beaugard – Bellevue dans la ceinture verte régionale,
 - organiser les usages « marginaux » de la Plaine qui la transforme en exutoire, quart espace.
 - Quelle urbanisation des franges de la plaine avec la construction de 6 000 à 8 000 logements neufs qui ne peut se concevoir qu'à l'échelle de l'Entente (il n'est pas dit que l'ensemble de la production de logements se situe à la lisière) ? Comment prendre en compte un nouveau rapport ville/nature entre insertion, interface, lisière entre les espaces libres et les espaces urbanisés (bourgs anciens, tissu pavillonnaire, secteurs collectifs, grandes zones commerciales et d'activités à restructurer, réhabiliter, faire muter ou étendre) ? Comment imaginer la transition forêt-lisière-habitat ?
 - Quelle forme ? Quelle densité ? Quelles typologies ? Quelles fonctions –qui ne peuvent se limiter à l'habitat - pour les futures franges urbaines ? Comment associer compacité avec désir d'espace ?
- Et finalement comment envisager la notion de frange ou de barrière habitée ? Est-ce la limite unique de la zone habitée ?

La question de l'habiter autrement

La question des gens du voyage et de l'habitat informel : comment intégrer l'habitat informel et / ou non sédentaire dans la production de logements. Quelles interactions avec les habitations « traditionnelles » ?

De manière plus générale quel devenir pour des occupations associées au quart-espace ou espace « d'occasion » ? Comment prendre en compte « l'informel » ? Ces activités sont l'expression ou le symptôme de besoins réels de l'ensemble de la métropole et interrogent collectivement toutes les autorités publiques : il n'est plus possible de les ignorer. Il faut aujourd'hui choisir entre intégrer totalement ou en partie ou réguler à une échelle qui dépasse celle de l'Entente. Comment traiter ces espaces de « décompression » qui ne trouvent pas leur place dans la métropole mais qui remplissent des fonctions pourtant utiles, incontournables ? Si l'on planifie et organise, que vont devenir ces fonctions ? Comment mettre en regard une utilisation informelle de l'espace (habitat des gens du voyage, petits trafics, décharges sauvages, motos vertes, ...) assez caractéristique des espaces d'entre deux et qui peut se retrouver par exemple aux abords du périphérique parisien, avec la volonté de structurer l'espace ou pour le moins mieux l'organiser pour mieux le gérer, le valoriser et le rentabiliser socialement, économiquement, écologiquement ? Accepter le disparate, la diversité, l'hétérogénéité pourrait être un élément fort du projet.

E. QUEL MODE DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS ?

Le contexte économique et politique est peu propice aux grands projets et ce malgré une labellisation « Grand Paris » qui ne garantit en rien son financement.

Dans la mesure où le financement est actuellement inconnu et incertain, nous proposons aux équipes d'intégrer dans leurs réflexions des propositions d'un ou plusieurs systèmes de production économique inhérent à l'aménagement de la Plaine qui permettrait de se financer de manière autonome, du moins partiellement. Quelles filières, quels projets quels modèles économiques ? Quelles peuvent être les ressources génératrices de revenus à articuler avec le projet de forêt ?

F. INFRASTRUCTURE ET RÉSEAUX : ENTRE COUPURE ET COUTURE

Ignorée par ses propres habitants, qui ne la considèrent plutôt comme un décor que l'on parcourt, la plaine, territoire de l'entre deux, est traversée mais aussi desservie par les réseaux ferrés et autoroutiers régionaux. La variété et le nombre de ces réseaux placent d'emblée la plaine sur l'échiquier métropolitain.

Cette présence marquante dans le paysage, utile dans le fonctionnement du territoire, lui donnant de la valeur mais aussi traumatisante et perturbante par les effets de coupure qu'elle produit, génère de nombreuses contraintes pour le futur développement de la plaine mais aussi de potentiels.

Quelques entrées possibles :

- Quel devenir pour les grandes infrastructures existantes et projetées ? Comment réconcilier urbanité/paysage et mobilité le long des autoroutes A15 et A115 ? Comment prendre en compte les nouvelles pratiques des Métropolitains en terme de mobilité au regard du travail, de l'habitat, des loisirs...de l'exigence de sobriété énergétique ?
- Peut-on se permettre de créer de nouvelles sorties sur les autoroutes, des dessertes plus adéquates ? comment inverser les effets de coupure et les métamorphoser en vecteurs de desserte fine d'un territoire ?
- Quelle unité territoriale pour cette plaine découpée ? Peut-on unifier le territoire, malgré ces infrastructures, voire par celles-ci ? Peuvent-elles se transformer en vecteur de couture ?
- Comment les intégrer dans un projet d'aménagement global y compris dans son aspect forestier ? Quelles porosités ? Quelles protections ? Comment assurer la continuité de la ceinture verte et des grands couloirs de biodiversité ? Comment intégrer au mieux le projet autoroutier de l'A104 ?

G. INTÉGRER LES TEMPORALITÉS DANS LE PROJET

Ces enjeux rejoignent la question suivante : comment vivre dans un territoire en mutation ? On peut adapter pour la plaine de Pierrelaye-Bessancourt ce texte tiré de Frictions urbaines 2013²⁸ :

« Une opération d'aménagement ne s'effectue pas en plein désert et s'inscrit dans un paysage fait d'habitudes et de familiarités. S'il y aura un "avant" et un "après" projet [...], il y a aussi un "pendant" qui, en s'étalant sur plusieurs années, en vient à constituer le cadre d'un mode de vie. Alors que le chantier avance, les mécanismes de la mémoire s'activent tandis que les parcours, les représentations

²⁸ Débats organisés notamment par le CODEV 94 et l'OPA-ORSA, programme : http://www.gareautheatre.com/_pdf/pgFU13web.pdf

et les usages des habitants [ou usagers de la plaine et de ses franges dans leur grande diversité], anciens et nouveaux, se recomposent. Comment se sédimentent et se “cimentent” les étapes successives de l’urbanisation [ou aménagement] ? Que faire pour que les habitants [ou usagers] demeurent dans ces quartiers [ou territoires] en renouvellement, continuent à y vivre, y travailler et en apprécient, au fur et à mesure, les transformations ? Comment, dans un quartier en évolution, créer une urbanité ? »

Peut-on parler de processus ? Il s’agit non seulement de considérer le temps long de l’aménagement mais également la période de croissance de la forêt métropolitaine sur 60 ans au moins, tout en imaginant un devenir positif pour la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt à court terme, 10 ans ou 20 ans qui intègre les enjeux du changement climatique et de la transition énergétique.

La question de la transition est d’autant plus importante pour des projets d’aménagement du territoire que pour des projets d’urbanisme. Il faut prendre en compte le temps de croissance du végétal. Comment investir ces lieux au démarrage du projet. Comment prendre le relais lorsque les initiateurs de projet auront disparu ? Quelle place pour les interventions plastiques, les activités de loisirs et culturelles, l’évènementiel associée avec l’aménagement et la croissance de la forêt ?

H. LA QUESTION FONCIÈRE DANS LA STRATÉGIE D’AMÉNAGEMENT.

Il y a actuellement environ 4000 propriétaires et 8000 parcelles sur la plaine de Pierrelaye-Bessancourt. La question de la maîtrise foncière se pose dès à présent. Elle est déjà engagée dans le cadre du classement de la plaine dans un périmètre régional d’intervention foncière (PRIF) qui permet à l’Agence régionale des espaces verts d’exercer une veille foncière et de bénéficier d’un droit de préemption. 120 hectares ont déjà été acquis dans le cadre de cette procédure. A ceux-ci il convient de rajouter les propriétés de la ville de Paris de plus de 350 hectares sur la plaine de Pierrelaye-Bessancourt.

Même disposant d’un projet on peut imaginer que les pouvoirs publics ne seront pas en mesure d’acquérir instantanément toutes les parcelles. Une maîtrise foncière progressive de ce territoire est donc à prendre en compte. Il serait intéressant d’intégrer cette donnée dans le processus de projet.

6



DES QUESTIONS
POUR L'AVENIR

DES QUESTIONS POUR L'AVENIR

L'enjeu des terres polluées

Question majeure que les sociétés industrialisées auront à faire face tôt ou tard : que faire des terres que nous avons polluées ? Entre aveuglement (rien de grave) et catastrophisme (désertifier et condamner les lieux), il existe des voies médianes. Les projets existants ne sont pas encore nombreux, et ceux qui s'y attaquent, notamment Fresh Kills, ne résolvent pas toutes les questions.

Quelle destination possible pour les sols pollués (traitement, gestion, confinement, risques sanitaires, application du principe de précaution, occupation, temporalité) ? Au regard de la complexité de la question, y compris des incertitudes scientifiques, les participants doivent prendre en compte les incertitudes. LA question de la pollution ne peut-être exclue.

En revanche, l'évaluation des techniques d'un site ne donne qu'une représentation approchée : elle présente et structure les éléments de connaissance pertinents pour le site, et les met en perspective par rapport aux incertitudes. En ce sens, elle n'est qu'un outil d'aide à la décision. Dans le cadre de l'atelier de septembre, les participants ne devront bien évidemment pas exclure cette question de la pollution. Néanmoins, loin de faire de chacun des spécialistes, l'important est de considérer l'incertitude liée au risque, de la mettre en perspective au regard du principe de précaution mais aussi...aux enjeux financiers pouvant être considérables en fonction des scénarios d'aménagement retenus.

L'innovation et expérimentation urbaine

La Plaine de Pierrelaye-Bessancourt est confrontée à une exigence de mutation, (re)conversion, transformation. A la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} ce territoire fut un territoire d'innovation. Mais au final, ces innovations sont à l'origine de la perte des éléments constitutifs fondamentaux (les sols) de ce territoire. La plaine de Pierrelaye-Bessancourt peut-elle devenir un nouveau territoire d'innovation du XXI^{ème} siècle, exemplaire, de référence, un prototype, un laboratoire ou une vitrine pour l'ensemble de ces fonctions ? Est-ce là sa nature ? Cette innovation est-elle à rechercher dans les nouveaux rapports ville/nature dans lesquels les espaces naturels deviennent des espaces servants de la ville d'une nouvelle génération associant ceinture verte/ récupération des eaux pluviales/ traitement des eaux usées et de l'air/ circuits courts et valorisation des matières (construction, énergie, déchets)/régulation hydrique et thermique participant ainsi à la mise en place d'un nouveau éco-système sur la plaine, l'actuel étant en fin de cycle ? Dans ce cadre les 8 000 logements à construire deviennent une opportunité et on une menace. La plaine de Pierrelaye-Bessancourt : territoire laboratoire, vitrine ?

Quel statut de l'entre deux ?

Les données du SDRIF sont l'alpha-oméga des projets d'aménagement. Tous les projets quelle que soit leur échelle, doivent s'inscrire dans ces injonctions premières. Quelles libertés à prendre par rapport au SDRIF ? Jusqu'au XIX^{ème} siècle, la plaine était pauvre et isolée, un entre-deux. Avec l'épandage, s'est créé le statut de territoire servant de la capitale. Son statut d'entre-deux et de territoire servant est-il forcément réducteur ? Ne vaut-il pas mieux conserver ce statut dans le fonctionnement francilien ? La plaine peut-elle, doit-elle se positionner en dans l'échiquier métropolitain au-delà de la forêt du Grand Paris ?

Si elle a hérité d'un fonctionnement strictement radiocentrique du XIX^{ème} siècle, la construction des villes nouvelles a quelque peu changé cette unilatéralité au lendemain de la seconde guerre mondiale ; la plaine de Pierrelaye-Bessancourt est devenue un terrain servant de la ville nouvelle Cergy-Pontoise. Les dynamiques territoriales ne peuvent au XXI^{ème} siècle, s'envisager que dans une métropole véritablement polycentrique structurée par les grands territoires du Grand Paris.

Comment, en passant du statut de territoire de l'entre-deux à territoire trait d'union, de territoire des fonctions « servantes » à celle de fonctions « support » (au sens industriel) la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt peut-elle devenir un territoire du Grand Paris ? Comment mettre fin à un processus de dégradation continue que le seul classement au schéma directeur régional en « espace ouvert de la ceinture verte » ne peut arrêter mais au contraire accélérer ?

Le nouvel acte de la plaine de Pierrelaye Bessancourt se jouera dans un théâtre francilien renouvelé qui devra composer avec de nouveaux équilibres, et trouver un rôle, une identité à soi.

EXEMPLES DE CAS INTERNATIONAUX ET LOCAUX

La forêt de Réno-Valdiou possède 1 600 ha de futaies et de très vieux arbres (400 chênes et 260 hêtres presque tricentenaires). Bien aménagée, elle a installé des structures d'accueil à proximité des voies de passage. Un parcours balisé (au Nord) permet de découvrir des arbres de plus de 40 m de haut. La plupart ont été plantés sous le règne de Louis XIV.

<http://autour-de-longnyauperche.over-blog.com/article-32408655.html>

La forêt de Tronçais est une forêt domaniale française de 10 600 ha située dans l'Allier. Constituée principalement de chênes sessiles, elle a la réputation d'être la plus belle futaie de chênes d'Europe. Elle est gérée par l'Office national des forêts. La création de la futaie de chêne de Tronçais remonte à Colbert qui en organisa la délimitation et le réaménagement en 1670. Colbert, désireux de doter le royaume de France d'une marine puissante avait décidé de planter plus d'un million d'hectares d'arbres dont les troncs et les branches, spécialement sélectionnés, devaient fournir à l'industrie navale une matière première de grande qualité. Il avait ainsi fait rédiger un catalogue reproduisant les pièces spéciales "les bois tors", dont le but était de présenter les pièces de bois particulières destinées à la charpenterie de marine. (in Wikipedia)

http://fr.wikipedia.org/wiki/For%C3%AAt_de_Tron%C3%A7ais

Fresh Kills: décharge de 890 hectares, située dans l'arrondissement de Staten Island de la ville de New York aux États-Unis. Elle a ouvert en 1947, avant d'être fermée en mars 2001, mais elle a été rouverte temporairement en septembre 2001, pour accueillir les débris du World Trade Center après les attentats du 11 septembre 2001. Aujourd'hui fermée, elle était la plus grande mégastructure d'un seul tenant et sans enclave construite de la main de l'homme. Elle était tellement grosse qu'à sa en 2001, elle dépassait 25 mètres de haut. Aujourd'hui, les autorités municipales ont décidé d'y édifier le plus grand parc de toute la ville. Il sera construit par dessus les ordures et déchets enfouis. La réhabilitation sous forme de parc naturel sera réalisée jusqu'en 2016. (in Wikipedia)

<http://www.nycgovparks.org/park-features/freshkills-park>

<http://www.synergiz.fr/fresh-kills-parc-ecologique-ou-site-pollue/>

Greenwich Peninsula, Richard Rodgers, architecte, Michel Desvigne Christine Dalnoky, paysagistes :

La péninsule de Greenwich, (Blackwall, de marais de Greenwich, de marais de Bugsb, Greenwich Nord ou encore Greenwich Est), est un quartier de l'Est de Londres, en Angleterre, au nord-est du quartier de Greenwich proprement dit. La péninsule est délimitée sur trois de ses côtés par une boucle de la Tamise.

La péninsule est drainée au XVI^e siècle, puis est utilisée pour le pâturage. Industrialisée au début du XIX^e siècle, notamment le gaz, ce site a nécessité une reconversion à la fin du XX^e siècle par la fermeture de l'usines à gaz, de la centrale électrique et des autres industries. Ces séries de fermetures laissent d'importances superficies de friches industrielles, avec souvent des sols pollués.

En 1997, l'English Partnerships, l'Agence nationale de

renouvellement urbain, a acheté 1,21 km² de friches sur la péninsule pour réaliser des travaux de transports, la construction de zones résidentielles et commerciales et l'ouverture d'un parc longeant la Tamise. En plus de la construction du Dôme du millénaire, de nouvelles routes ont été construites sur la côte orientale de la péninsule en vue de nouveaux développements, avec des pistes cyclables et des œuvres d'art public.

Le projet d'aménagement de la péninsule comprenant une forêt d'un million d'arbres fut partiellement réalisé.

http://sites.harvard.edu/fs/docs/icb.topic892112.files/Greenwich%20Peninsula/Greenwich%20Peninsula_%20Desvigne%20-%20Dalnoky.pdf

<http://www.greenwichpeninsula.co.uk/>

http://books.google.fr/books?id=tMt_-0zZL4YC&pg=PA148&lpg=PA148&dq=greenwich+desvigne&source=bl&ots=ir3RlddXFj&sig=Ht507WUaMdxjFcpGebHyHoJ5f5c&hl=fr&sa=X&ei=SQS_UbO2Fs29PaKagJg&ved=0CFgQ6AEwBw#v=onepage&q=greenwich%20desvigne&f=false

Déchetterie de tel Aviv Hiriya (parc Ariel Sharon) :

Métamorphose de la montagne de déchets de Tel Aviv et de ses environs en un parc à proximité de la ville. « De loin, Hiriya ressemble à une « montagne mystique » au milieu de la vaste plaine du fleuve Ayalon. La silhouette fascinante de la montagne doit être conservée et l'intérieur doit être transformé en un paysage méditerranéen ouvert et public avec, au centre, une source comme symbole de la nature. » Peter Latz

<http://www.hiriya.co.il/len/apage/73293.php>

<http://www.latzundpartner.de/projects/detail/9>

IBA d'Emscher Park : l'Exposition internationale d'architecture et d'urbanisme (IBA) Emscher-Park a été un moteur de la revitalisation qualitative de la Ruhr, en particulier celle des 17 villes et arrondissements de la vallée de l'Emscher. En dix ans, entre 1989 et 1999, cette région sinistrée s'est révélée à elle-même au travers d'une série de projets de nature variée.

Lors de l'IBA, la sélection des quelque 120 projets retenus (sur 400 propositions) et leurs modalités de mise en oeuvre ont été décidées collectivement sur la base d'un document stratégique, le « Mémoire IBA ».

<http://www.iau-idf.fr/detail/etude/exposition-internationale-darchitecture-et-durbanisme-emscher-park.html>

http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_653/memorandum_iba.pdf

<http://www.dac.dk/en/dac-cities/sustainable-cities-2/all-cases/green-city/emscher-park-from-derelection-to-scenic-landscapes/?bbredirect=true>

Grünmetropol (métropole verte), Agence TER, paysagistes : sur un territoire de 150km de long, à cheval entre l'Allemagne, la Hollande et la Belgique, la commande était de donner une structure à la volonté politique de créer une région trinationale. Le projet définit une géographie homothétique de la couche souterraine du charbon, seule valeur sociale symbolique commune aux populations des trois pays. Le périmètre d'étude est défini précisément en suivant cette strate invisible. (Agence TER)

<http://www.agenceter.com/frameset.php?lang=fr>

http://www.studiostadtlandschaft.de/sites/projekte_urbandesign.htm

Europa City Triangle de Gonesse (Bjarke Ingels Group lauréat) : pôle urbain controversé regroupant loisirs, équipements culturels

des commerces. C'est sur ce site qu'initialement le projet de forêt métropolitain était implanté, mais il a été écarté pour des raisons de proximité de l'aéroport et de bonne qualité des terres.

Porté par le groupe Auchan, et encadré par l'établissement public d'aménagement de la Plaine de France (aménagement du site) il devrait voir le jour vers 2021–2022. Il sera situé sur la commune de Gonesse dans le département du Val-d'Oise, tout près de l'autoroute A1 et de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle. Ce projet s'inscrivant dans le cadre du Grand Paris. Le site devrait accueillir sur une superficie de 80 hectares :

- un vaste centre commercial de 500 enseignes,
- un parc d'attractions et un parc aquatique,
- un parc des neiges,
- un cirque permanent et une salle de spectacles,
- une douzaine d'hôtels,
- une salle d'expositions culturelles, et
- un centre de congrès.

<http://www.europacity.com/AuCoeurDuGrandParis/LeTriangleDeGonesse.sls>

http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/03/26/europacity-ou-l-art-de-construire-des-pistes-de-ski-en-banlieue-parisienne_1851319_3244.html

Le projet Cœur Vert de la boucle de Chanteloup : La Communauté d'agglomération des 2 Rives de Seine souhaitant préserver un poumon vert de 150 ha situé au cœur de la Boucle de Chanteloup les Vignes, des expérimentations agricoles non alimentaires sont actuellement en cours. L'objectif est de développer une nouvelle agriculture fondée sur les agromatériaux et les cultures à des fins énergétiques.

<http://www.agglo2rivesdeSeine.fr/index.php/fre/Rayonnement-economique/Les-projets-de-developpement/Projet-Coeur-Vert>

LEXIQUE GÉNÉRALISTE

Emissaire : Fossé ou cours d'eau servant à évacuer l'eau qui s'écoule par ruissellement ou drainage.

Décantation primaire : Procédé de séparation par gravité des matières solides aboutissant à l'élimination de solides en suspension, de densité supérieure à celle de l'eau, par l'action exclusive de la force de la gravité.

Usines de relevage des eaux : Dispositif pour la collecte et le traitement des eaux

Aqueduc : Edifice pour l'adduction de l'eau, son transport

Siphon : Le pont-siphon est la deuxième façon de traverser une vallée. Le but est de faire passer l'eau sous pression dans une conduite forcée.

Edicules : Recouvre plusieurs petites constructions isolées dans l'espace public ou des espaces ouverts, d'emploi et de statut variés.

Rigoles : Petit canal creusé pour faire écouler l'eau.

Matériaux biosourcés : La famille des éco-matériaux regroupe : les isolants recyclés comme la ouate de cellulose, ou le Métisse (isolant en textiles recyclés), les matériaux issus de la biomasse animale ou végétale, c'est-à-dire les matériaux biosourcés. Les matériaux biosourcés les plus connus sont le bois, la paille, le chanvre, le liège, la laine de mouton...

Assainissement (sewerage, sanitation) : Action d'assainir, de rendre sain. L'assainissement concerne la gestion des eaux usées comme celle des eaux pluviales. Il peut être collectif (Voir

Réseau d'assainissement) et/ou utiliser des techniques plus ou moins localisées (Voir Assainissement autonome, Techniques alternatives). L'assainissement constitue l'aspect technique de l'hydrologie urbaine. Le terme d'assainissement peut avoir au moins deux sens. Le premier correspond à une approche physique. C'est l'ensemble des équipements utilisés : réseaux d'assainissement, assainissement autonome, stations d'épuration, pour évacuer les eaux d'une agglomération qu'elles soient usées ou pluviales. Le deuxième a une acceptation plus large : c'est l'ensemble des stratégies utilisées par les habitants des villes, responsables officiels ou non, pour essayer de répondre aux problèmes posés par la circulation urbaine de l'eau en excluant la production et la distribution d'eau potable.

Épandage (spreading) : Ce mot peut désigner deux techniques différentes : un épandage d'eaux résiduaires ou de boues.

- Épandage des eaux

L'épandage des eaux désigne une technique d'épuration biologique consistant à répandre les effluents sur le sol pour profiter de son pouvoir auto-épuration.

- Épandage des boues

On parle d'épandage des boues pour désigner l'utilisation agricole des boues de station d'épuration. L'épandage peut se faire sous forme :

- liquide après épaissement (< 10% de matières sèches),
- pâteuses (15 à 20% de matières sèches),
- peltable (30 à 50% de matières sèches),
- pulvérulente (65 à 90% de matières sèches).

L'épandage des boues en agriculture est intéressant car elles contiennent des quantités relativement importantes d'azote, de phosphore et dans une moindre mesure de potasse.

Épuration (purification, sewage treatment) : En assainissement, l'épuration constitue l'une des étapes d'un processus visant à rendre aux eaux rejetées par la ville une qualité compatible avec les exigences du milieu récepteur. Il s'agit donc d'éviter une pollution (dépollution) et non de fabriquer de l'eau potable. L'épuration s'applique principalement aux eaux usées. Pour les eaux pluviales, on parle plutôt de traitement des rejets urbains de temps de pluie. L'épuration peut être assurée à l'échelle individuelle (assainissement autonome ou individuel), semi-collective ou plus généralement à l'échelle collective (à l'aval d'un réseau d'assainissement, dans une station d'épuration). L'épuration fait généralement appel à des procédés biologiques qui reproduisent de façon intensive les phénomènes épurationnels naturels (Voir Biodégradation). Les effluents urbains traités sont en général à dominante domestique, avec quelques rejets industriels raccordés sur le réseau. Dans la suite de cet exposé, seule sera traitée l'échelle collective. L'assainissement à l'échelle individuelle ou semi-collective est présenté à Assainissement autonome. L'épuration des rejets industriels est trop spécifique.

Espace ouvert : Ce terme désigne des espaces non construits et non imperméabilisés, c'est-à-dire des espaces qui ont la caractéristique d'avoir un sol vivant, riche en potentialités (par opposition aux espaces urbanisés – zones urbaines, zones d'activité, infrastructures – dotés d'un sol recouvert, non réversible). Parler d'espaces ouverts permet ainsi de regrouper sous un même vocable l'ensemble des espaces agricoles, boisés et naturels¹, habituellement considérés de manière indépendante, alors qu'ils jouent des rôles similaires dans le fonctionnement des territoires.

Les espaces agricoles, forestiers et naturels ont en particulier les caractéristiques communes de remplir de multiples fonctions (économiques, environnementales et sociales) et d'être structurés par des entités (espaces) et des liaisons (circulations agricoles ou forestières, accès aux équipements structurants comme les silos ou les scieries, continuités biologiques...). Cette

armature est indispensable à leur pérennité: elle est le socle de leur fonctionnement. Dans les documents et les pratiques d'aménagement ces fonctions et cette armature sont rarement prises en compte.

Forêt: Grande étendue de terrain couverte d'arbres; ensemble des grands arbres qui occupent, qui couvrent cette étendue (In Jardin, vocabulaire typologique et technique)

Lande: La lande (parfois appelée « Dorne » ou « Les dornes » dans le nord de la France) est une association de plantes qui dépassent rarement le stade d'arbustes et poussant sur des milieux pauvres, souvent acides et oligotrophes. Les arbres, les pins, y ont été introduits par l'homme ou sont apparus spontanément après la disparition de grands et petits herbivores sauvages ou d'élevage (in Wikipedia)

Bois: bois d'agrément: parc public urbain ou périurbain aménagé pour les loisirs de la population OU forêt de faible étendue. (In Jardin, vocabulaire typologique et technique)

Futaie: couvert constitué de feuillus ou résineux obtenus par reproduction sexuée, provenant généralement du développement de semis, et qui présentent un fût dégagé. (In Jardin, vocabulaire typologique et technique)

Franges: Ce qui forme une bordure: Une frange d'écume. Partie marginale de quelque chose. Partie marginale de quelque chose, minorité étroite d'un groupe, limite imprécise d'un ensemble: Une frange d'abstentionnistes. (In Larousse)

Lisière: limite (browsing line en anglais) de la forêt et des autres formations végétales. (In Jardin, vocabulaire typologique et technique)

LEXIQUE DES SIGLES INSTITUTIONNELS EMPLOYÉS

La France étant spécialiste des sigles, il est très facile de se perdre, y compris pour ses habitants dans la jungle des contractions. Ci-dessous une liste de ceux utilisés régulièrement dans cet ouvrage. Il peut y en avoir d'autres...

Loi SRU: n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, couramment appelée loi SRU ou loi Gayssot, est un texte qui a modifié en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. Elle a été publiée au Journal officiel du 14 décembre 2000. Son article le plus notoire est l'article 55, qui impose aux villes de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux. La loi a été élaborée autour de trois exigences:

- exigence de solidarité;
- développement durable;
- renforcement de la démocratie et de la décentralisation.

On peut noter par exemple la présence de notions de protection de l'environnement et de gestion urbaine dans l'intérêt général (en faveur d'un développement durable)

La loi SRU a eu un impact dans cinq domaines:

1. Le droit de l'urbanisme avec:

- le remplacement des schémas directeurs (SD) par les schémas de cohérence territoriale (SCOT);
- le remplacement des plans d'occupation des sols (POS) par les plans locaux d'urbanisme (PLU);
- la suppression des plans d'aménagement de zone (PAZ) de manière à supprimer définitivement l'idée que les ZAC pourraient s'urbaniser de manière dérogatoire aux documents d'urbanisme locaux;

2. La mixité sociale avec obligation d'un pourcentage de 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants

(1 500 en Île-de-France) comprises dans une agglomération

3. Les transports avec une philosophie tendant à réduire l'« invasion » de l'automobile dans les zones convenablement desservies par les transports en commun, principalement par la raréfaction des places de parking des centres commerciaux et des multiplexes cinématographiques.

4. Les bailleurs sociaux (HLM, OPAC,...) dont les missions sont redéfinies et étendues.

5. Le droit civil avec: pour la copropriété et pour les baux d'habitation, remise d'un logement décent par le propriétaire.

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale): c'est un outil de conception et de mise en oeuvre d'une planification intercommunale en orientant l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable. Le SCOT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace. Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), et des plans locaux d'urbanisme (PLU) ou des cartes communales établis au niveau communal.

Le SCOT doit respecter les principes du développement durable: principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale; principe de respect de l'environnement.

PLU (Plan Local d'Urbanisme): Document destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le fait le plan d'occupation des sols (POS). Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000, le PLU remplace le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Il doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération. Il est édité par chaque commune.

SDRIF (Schéma directeur de la région Île-de-France): document d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui définit une politique à l'échelle de la région Île-de-France. Il vise à contrôler la croissance urbaine et démographique ainsi que l'utilisation de l'espace, tout en garantissant le rayonnement international de la région. Il préconise des actions pour:

- corriger les disparités spatiales, sociales et économiques de la région;
- coordonner l'offre de déplacement;
- préserver les zones rurales et naturelles.

N.B. L'Île-de-France est la seule région dans laquelle la loi SRU de 2000 a maintenu une planification à l'échelle de la région.

CDT (Contrat de Développement Territorial): est un contrat passé entre l'État, par l'intermédiaire du préfet de région, et les communes visant à encadrer le développement territorial engendré par la création des nouvelles gares du réseau de transport du Grand Paris Express. Le CDT est ainsi un document d'un nouveau genre, qui, sur un territoire donné, reprend les objectifs annoncés en matière d'urbanisme, de transports, de lutte contre l'exclusion, de développement économique et culturel et de protection de l'environnement.

AIGP: (Atelier International du Grand Paris) GIP associant à

parité l'État et les collectivités territoriales, ayant pour mission de favoriser débats, recherches, initiatives et propositions sur les enjeux urbains du devenir du Grand Paris, pour prolonger, faire fructifier et développer le capital d'idées rassemblées lors de la consultation internationale de 2008 sur le "Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne". Son conseil scientifique rassemble les équipes d'architectes-urbanistes associés à la consultation.

Conseil Général: Le Conseil Général est l'organe délibérant du Département. Il est constitué par les Conseillers Généraux, élus pour 6 ans, et se renouvelle par moitié tous les 3 ans. (par contraction, se dit « CG 95 » pour le conseil Général du Val D'Oise, « CG 77 » pour le département du Val de Marne)

IAURP: Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (ou IAU ou IAURIF)

COMPLÉMENTS DE TEXTE

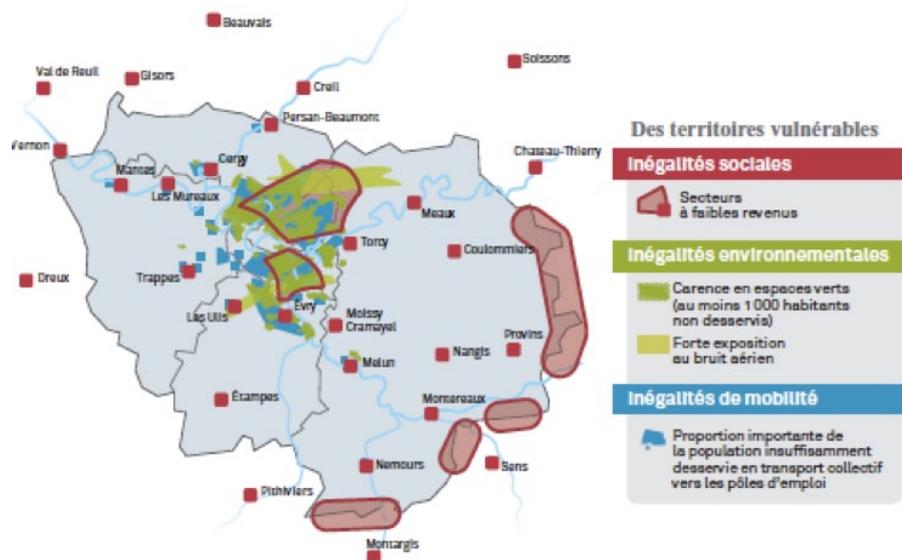
1) LE SDRIF

1. La réduction des inégalités territoriales, sociales et environnementales pour une Île-de-France plus solidaire :

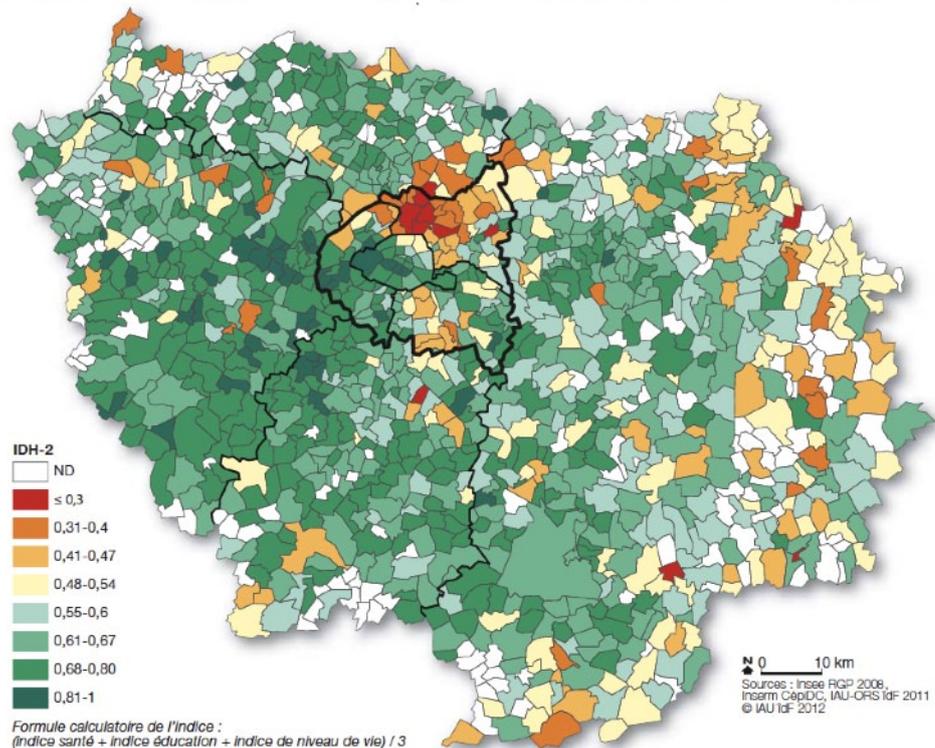
- un dynamisme démographique à maintenir en enrayant le déficit migratoire avec le reste de la France, en conservant à la région son caractère diverse et cosmopolite (région monde) facteur de son attractivité à l'international. A l'échéance 2030 la population francilienne devrait croître de 800 000 à 1 800 000 habitants. Cette augmentation sera principalement due aux Franciliens de 65 ans et plus.

- depuis des années les fractures territoriales et sociales se sont aggravées associées à une augmentation de la pauvreté (taux de pauvreté varie de 7.2% dans les Yvelines à 21.6% en Seine-Saint-Denis. Cette situation se caractérise par une augmentation des très hauts revenus dans l'Ouest de la région alors que les populations précaires se concentrent plutôt dans la partie ouest de la Seine-Saint-Denis, les anciennes villes nouvelles et les villes moyennes des territoires ruraux. Ces derniers accueillent des ménages de plus en plus fragiles. Enfin sont de plus en plus visibles les mécanismes d'éviction des ménages modestes et des familles avec enfants des classes moyennes soit vers la grande périphérie ou la province. Cette tendance lourde associe inégalités sociales et territoriales qui se cumulent.

- Les phénomènes décrits ci-dessus posent la question de l'égalité d'accès au logement et aux services. Pour y répondre il y a une



L'indicateur de développement humain (IDH-2) dans les communes d'Île-de-France en 2008



obligation de construire massivement en doublant le volume de construction, en particulier de logements sociaux, en priorité dans des secteurs bien desservis par les transports en commun et équipés en services. Concernant ces derniers il s'agit d'atteindre une répartition territoriale plus équilibrée des services et des équipements. L'accessibilité à l'emploi et à la formation doit largement être améliorée.

2. La promotion d'une organisation urbaine répondant aux mutations climatiques et énergétiques en anticipant les mutations environnementales :

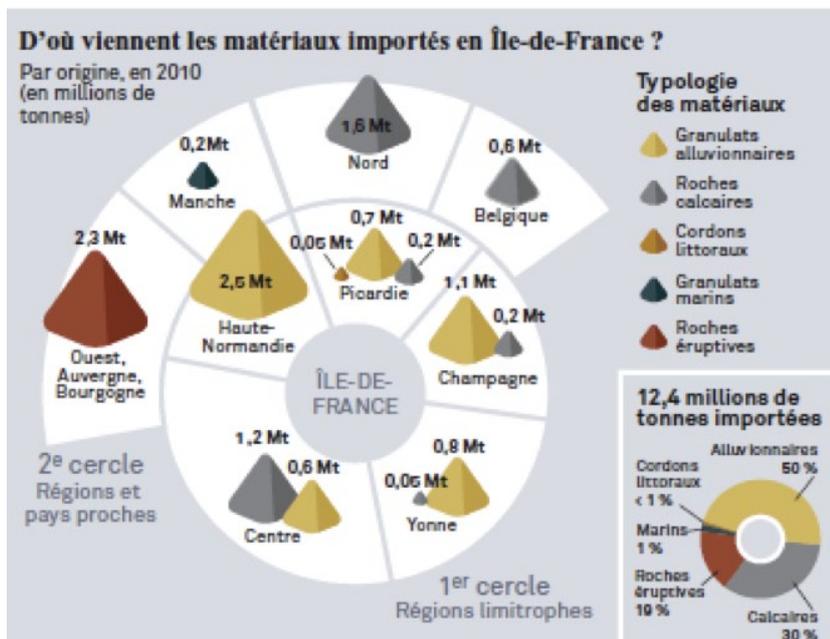
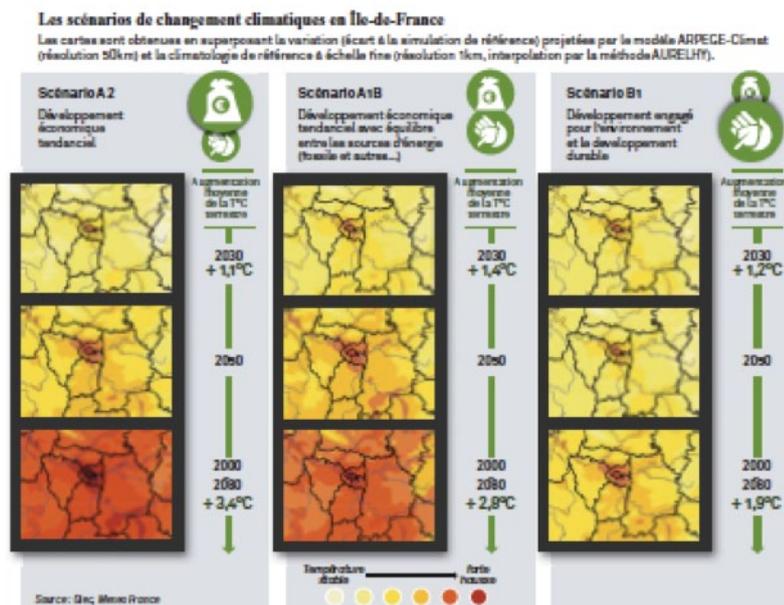
- viser l'objectif du facteur 4 à l'horizon 2050²⁹ et assurer la

29 Le facteur 4 correspond à un objectif de division par quatre de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050, afin de contenir le réchauffement climatique à un niveau d'élévation de 2°C (<http://www.developpement-durable.gouv.fr>).

transition énergétique sont deux ardues obligations. Dans ce cadre la compacité, à maintenir, de l'Île de France est un atout mais la région présente aussi de grandes fragilités: une mobilité trop dépendante de l'automobile, un étalement urbain à l'œuvre, des modes de vie trop dépendant des énergies fossiles, une logistique à près de 90% par camions.

- près de 80% de l'espace régional est constitué d'espaces naturels, forestiers et agricoles. Ceux-ci sont à préserver et valoriser. Préserver signifie que le nouveau modèle de développement de l'Île de France doit rompre en particulier avec la tendance à la consommation des terres agricoles à hauteur de 1900 hectares/an ces 20 dernières années. L'équilibre fragile du fonctionnement des écosystèmes est une menace pour la biodiversité à l'échelle régionale accrue par une dégradation des ressources naturelles:
 - l'imprégnation chimique des milieux (air, sols, eaux);
 - la perturbation du cycle de l'eau;

Projection d'indicateurs climatiques : températures moyennes d'été aux horizons 2030, 2050 et 2080 selon trois scénarios du GIEC

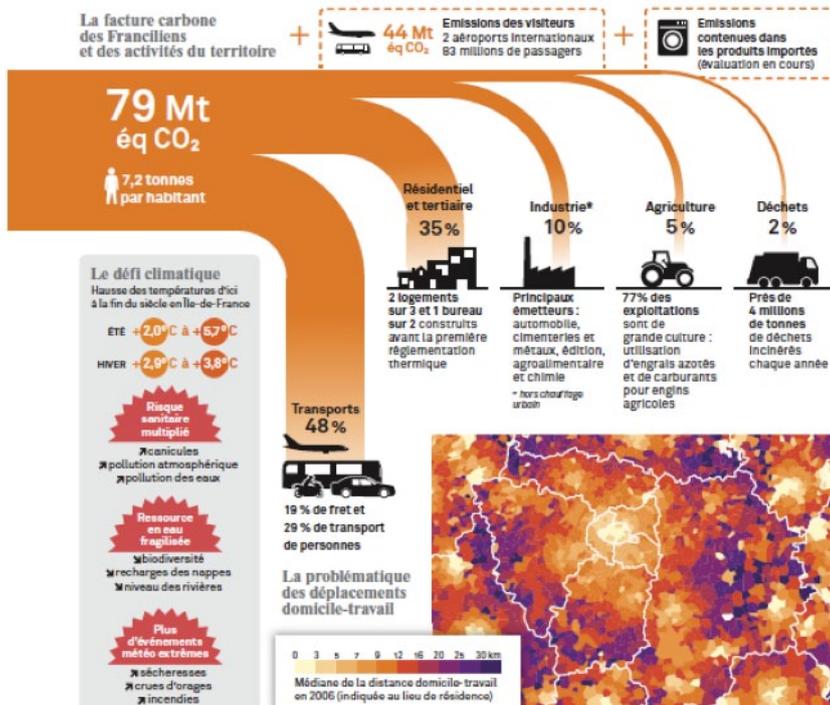


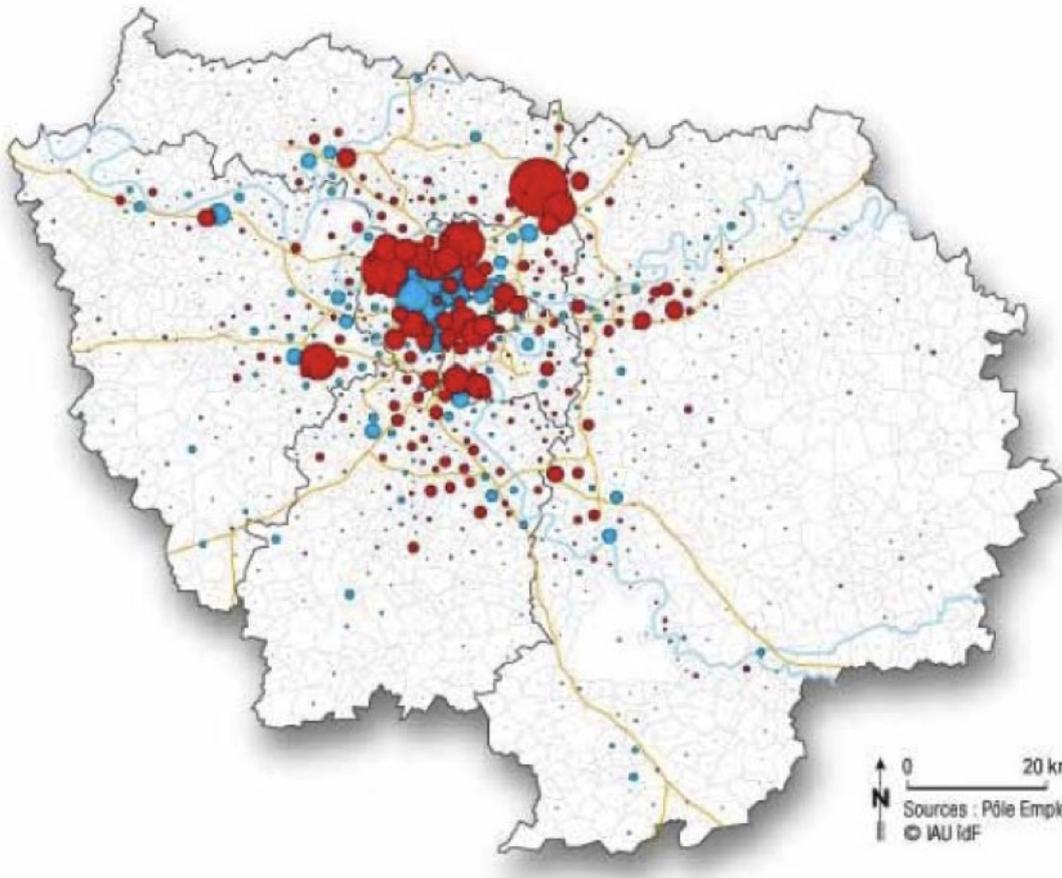
- la disparition de terres fertiles;
- la dégradation de la qualité de l'air;
- les besoins accrus en matériaux pour la construction des bâtiments et des infrastructures.

- Les constats ci-dessus imposent une vulnérabilité régionale à réduire. Le SDRIF indique les pistes suivantes:

- une sobriété dans la consommation des ressources naturelles à concevoir. Cela concerne: l'énergie, les matériaux, l'alimentation. Le développement des énergies renouvelables est soutenu à ce titre.
- Une meilleure prise en compte des aléas climatiques (fortes pluies associés à risques d'inondations et érosion des sols, canicule et sécheresse). Face à cet objectif les espaces agricoles et boisés ont un rôle à jouer. Ils peuvent aussi freiner l'imperméabilisation des sols et favoriser une meilleure adaptation des services et des infrastructures.
- Une ville intense, dense, verte et agréable à vivre afin qu'elle soit attractive pour les habitants et les entreprises. Il s'agit aussi de concevoir une région métropolitaine « plus résiliente³⁰ ».
- Des grands équipements techniques essentiels au fonctionnement de la région métropolitaine.

30 Le concept de résilience réinterroge la façon de penser le système urbain et ses perturbations. Appliqué à la ville, il peut être défini comme la capacité d'un système urbain à absorber une perturbation et à retrouver ses fonctions à la suite de cette perturbation. En écologie, le terme résilience fait référence à la capacité d'un écosystème à s'adapter à des événements (chocs) extérieurs et des changements imposés (lire à ce titre « La Résilience urbaine : un nouveau concept opérationnel vecteur de durabilité urbaine ? », <http://developpement-durable.revues.org/9208>).





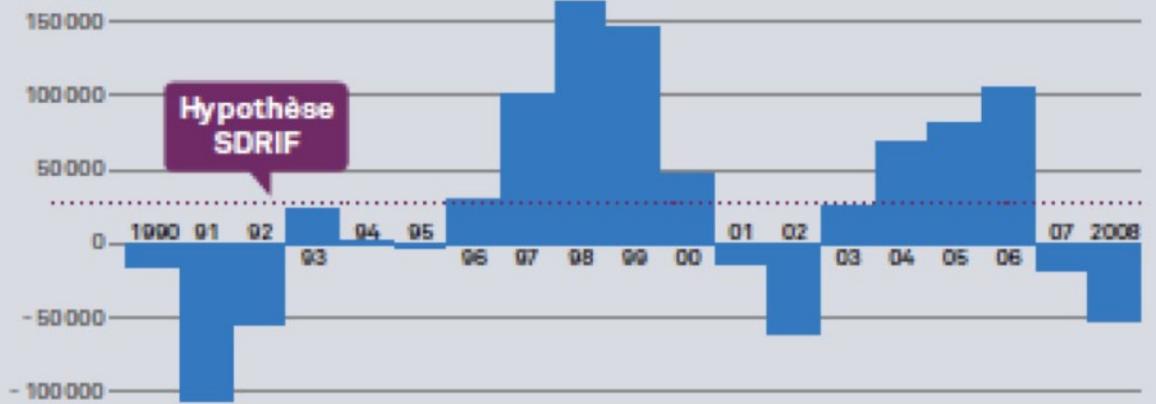
3. Le développement de l'emploi, de l'excellence économique et du rayonnement international de la région en confortant l'attractivité de l'Île-de-France et en accompagnant la conversion écologique et sociale de l'économie.

- Le dynamisme de l'Île-de-France doit lui permettre de garantir son rayonnement mondial par :
 - Le renforcement de ses atouts historiques (taille du marché, qualité des infrastructures et des services, formation, offre immobilière) par un effort accru dans les domaines de l'innovation et de la recherche.
 - Des créations d'emplois à stimuler malgré la grande sensibilité de l'emploi francilien aux cycles économiques. L'objectif fixé est de créer 28 000 emplois par an à comparer à la moyenne annuelle de 25 000 des 20 dernières années.
- La diversification de l'économie et de l'innovation doit permettre de surmonter les crises en :
 - Maintenant le tissu industriel y compris dans la zone dense dans des secteurs comme l'automobile ou l'aéronautique.
 - Préservant la place de l'Île-de-France comme premier centre de recherche en Europe en particulier par la montée en puissance des pôles de compétitivité et des réseaux de savoir et d'innovation tissés avec l'étranger.
 - Soutenant la vitalité des filières agricoles non seulement des grandes cultures (l'Île-de-France est une région exportatrice de céréales) mais aussi par leur diversification dans les agro matériaux, les emballages, les biomolécules,... les industries de transformation ou les circuits courts. Nourrir 11.5 millions de Franciliens est aussi un enjeu fort.

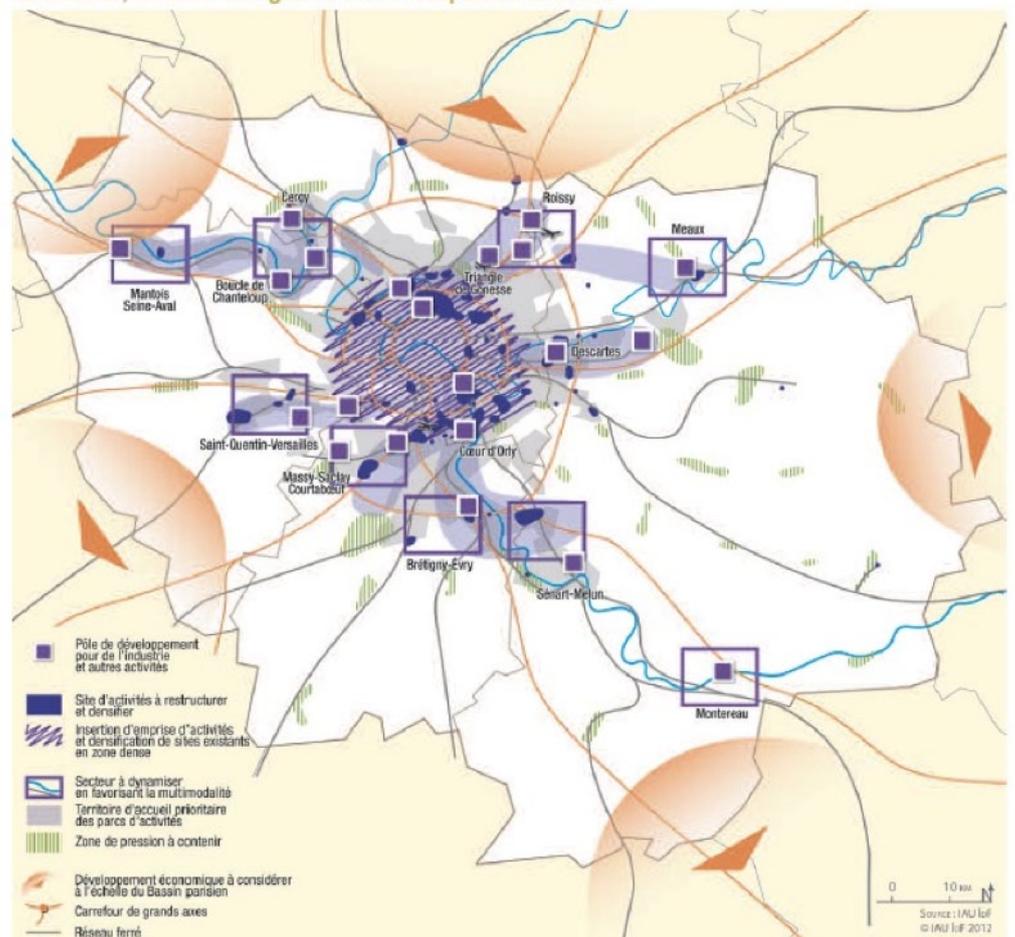
- La transition de l'économie vers un modèle durable est à engager. Cela signifie avoir l'ambition de composer avec la métropolisation et la mondialisation par une économie diversifiée et ancrée dans les territoires.
- Les dynamiques économiques territoriales doivent être rééquilibrées par :
 - la recherche d'un meilleur équilibre emploi/logement en luttant contre les grands déséquilibres historiques, en ne laissant à l'écart aucun territoire, en répondant mieux « au développement quantitatif et qualitatif de l'offre de logement, aux conditions de mobilité et d'accessibilité aux emplois et à leur répartition spatiale ». L'accessibilité aux lieux de formation, la diversité de ces derniers présentent aussi un caractère stratégique.
 - Des effets d'entraînement des pôles d'emploi régionaux à maximiser par la confortation des grandes polarités économiques existantes, leur mise en réseau mais aussi l'émergence de nouvelles polarités dans des territoires en retrait. Cela doit s'accompagner d'une diversité des activités économiques et d'une mixité des fonctions urbaines.
 - Un système économique francilien à concevoir à l'échelle du Bassin parisien aussi bien pour des activités spécialisées (plusieurs pôles de compétitivité sont inter régionaux) que pour la grande logistique à l'échelle des grands corridors européens.
- Le développement du numérique avec la généralisation de la fibre optique à l'ensemble de l'Île-de-France est gage d'innovation, de croissance et de développement durable par le développement des usages et des services, des réseaux d'échanges, de production et de savoir.

Variation de l'emploi total et hypothèse du SDRIF d'ici à 2030

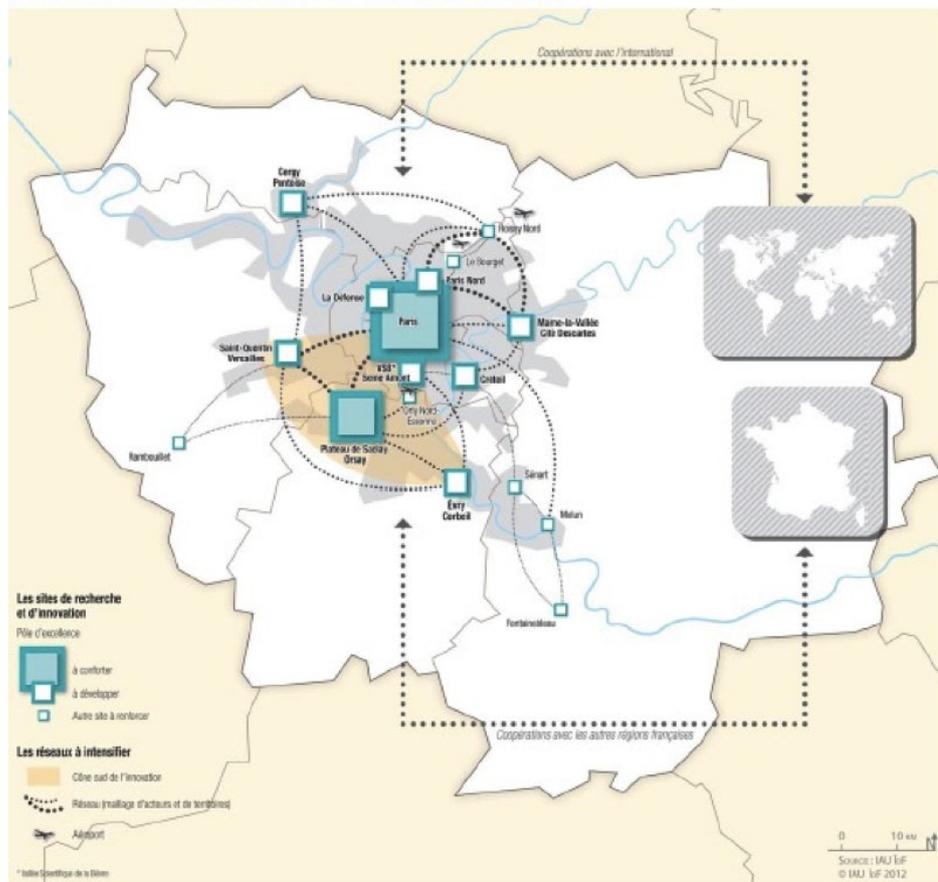
Variations annuelles en nombre d'emplois



Renouveler, densifier et organiser l'offre d'espaces d'activités

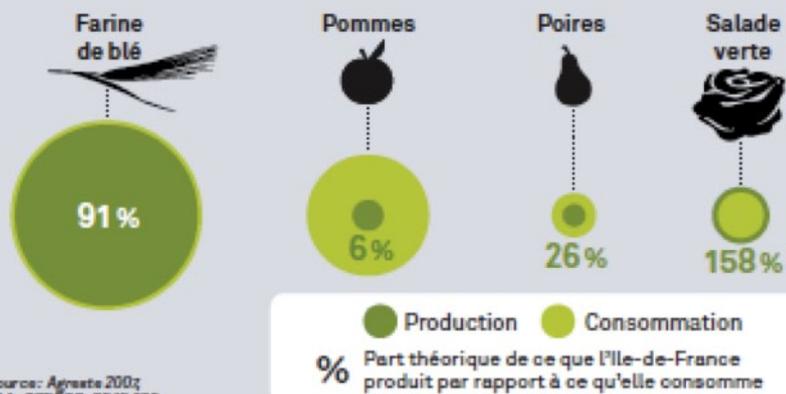


La recherche et l'innovation en Île-de-France à l'horizon 2030

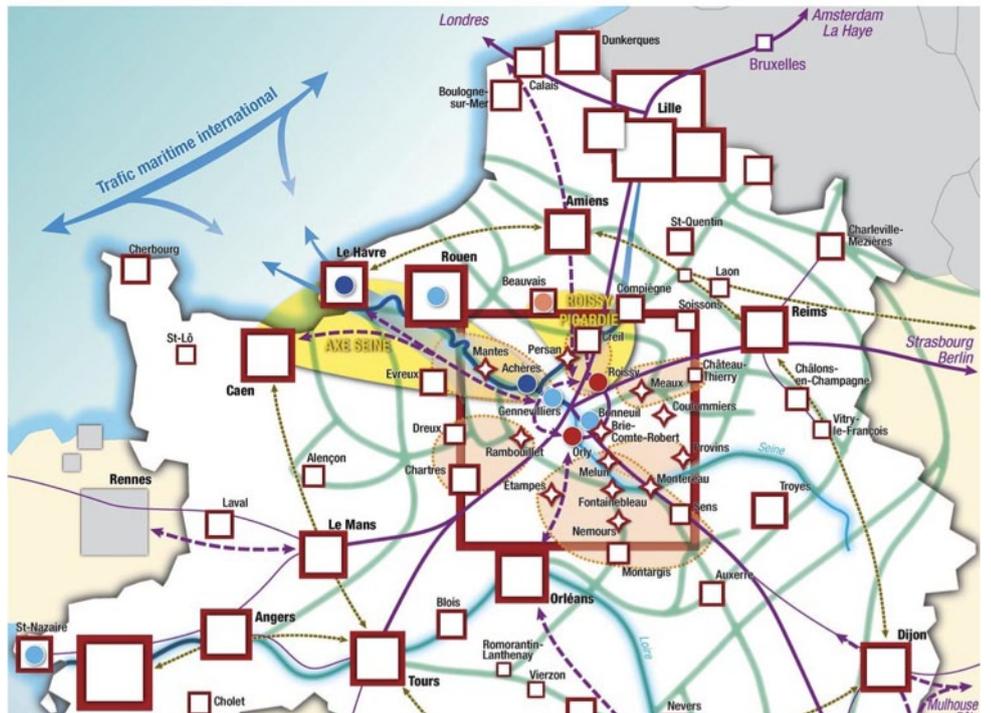
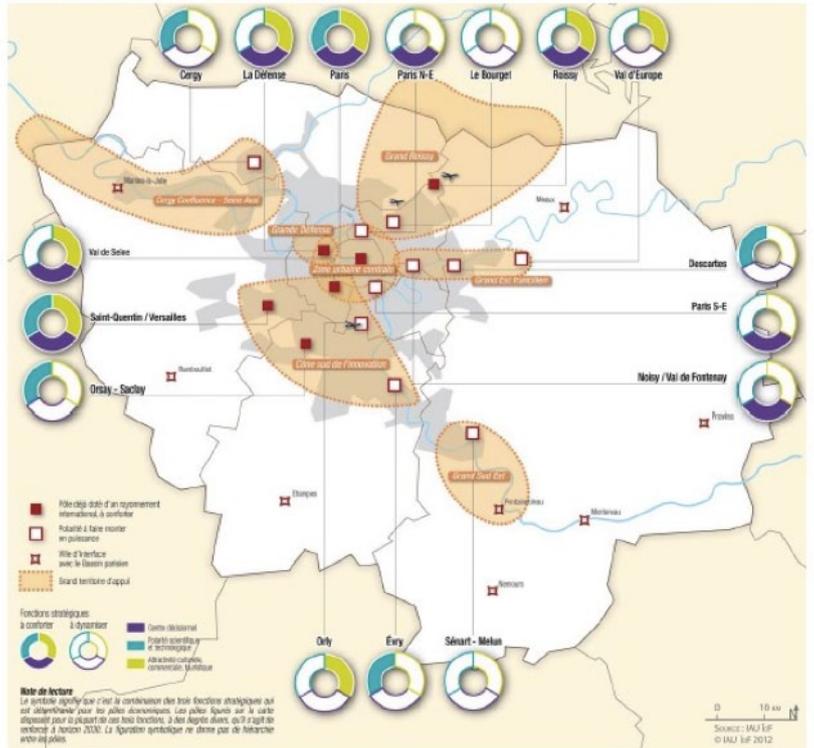


Nourrir bien et durablement 11,5 millions de Franciliens

C'est un véritable défi : les volumes produits et ceux consommés ne sont pas toujours en adéquation.



Le rééquilibrage des polarités économiques



La traduction de cette vision se décline dans le projet spatial régional articulé autour de trois piliers :

1. Relier et structurer, pour permettre une région plus connectée et plus durable

- une plus grande ouverture au niveau international et national
- un système de transport mieux maillé et hiérarchisé
- des déplacements locaux optimisés
- une accessibilité numérique généralisée.

La plaine de Pierrelaye-Bessancourt est concernée par un seul projet d'infrastructure: le prolongement de l'autoroute A104 (le « 3ème périphérique »)

2. Polariser et équilibrer, pour construire une région plus diverse vivante et attractive

- une région plus équilibrée autour de plusieurs bassins de vie.
- Une multipolarité plus affirmée notamment autour des gares RER et du réseau express du Grand Paris
- Développer l'emploi dans les territoires en assurant la diversité économique
- Des tissus urbains densifiés pour une mixité urbaine renforcée



Les connexions

Horizon 2020
Actuelles
 Porte métropolitaine, plaque tournante des échanges de niveau national, européen et mondial

Globales

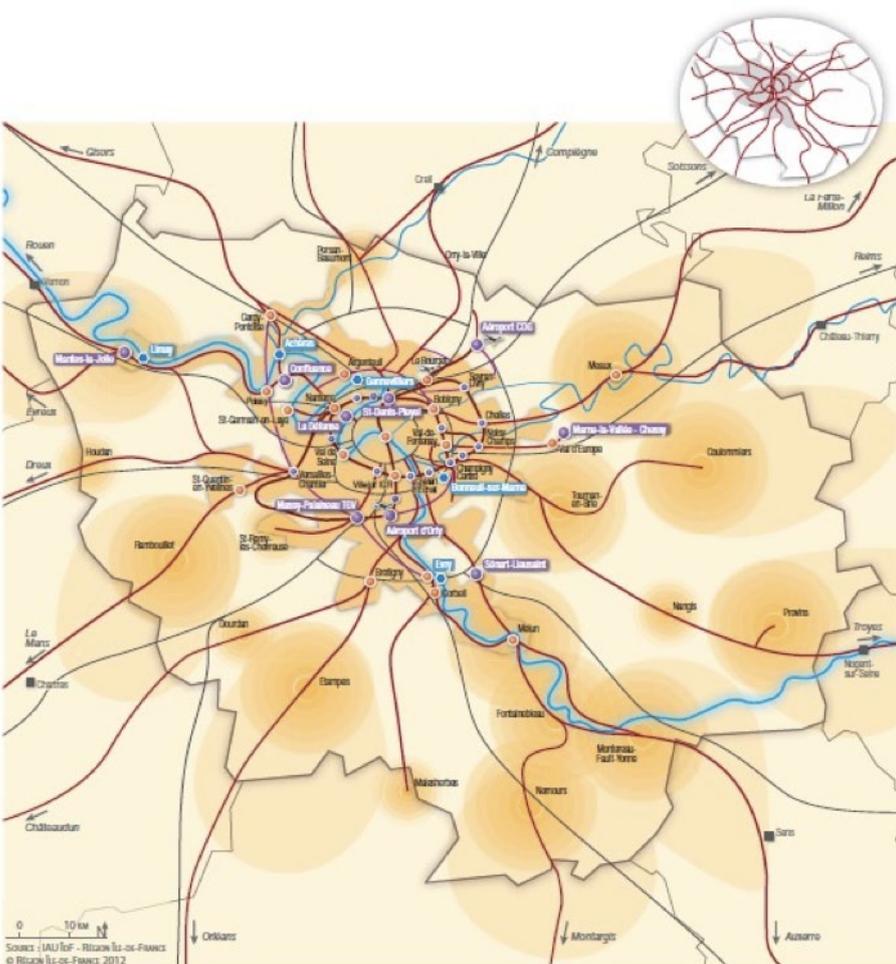
- ✈️ Aéroport
- 🚄 Gare TGV existante et en projet
- 🚢 Port

De proximité

- 📍 Pôle d'échanges GPE
- 🔴 Gare génératrice d'intensification

Le réseau

- Réseau ferré radial renforcé et fiabilisé, ou optimisé
- Réseau Grand Paris Express
- Tangentielle Tram-train
- Réseau routier principal des grandes voies radiales
- Le fleuve, armature du transport fluvial



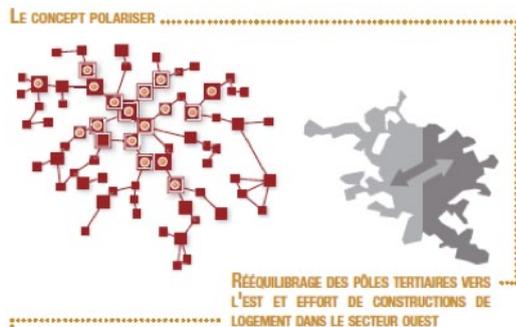
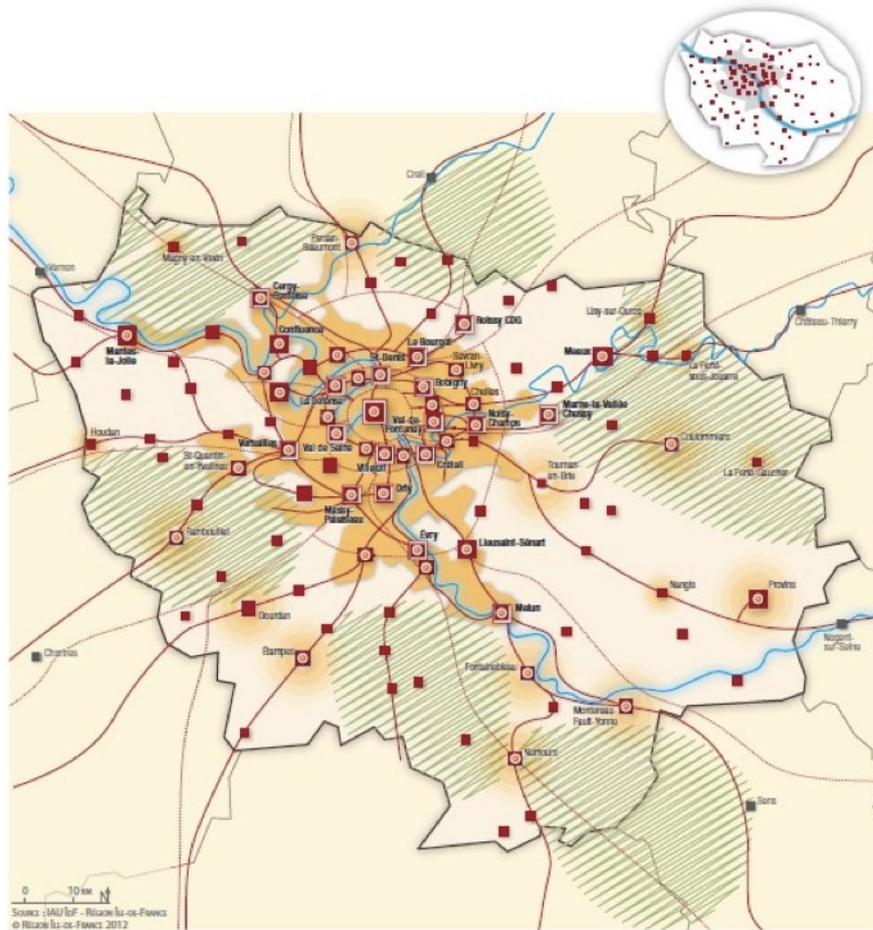
Des bassins de déplacement organisés et optimisés



Espace urbanisé



Bassin de déplacement structuré



**POLARISER – ÉQUILIBRER :
UNE RÉGION PLUS DIVERSE ET ATTRACTIF**

Optimisation de tous les tissus

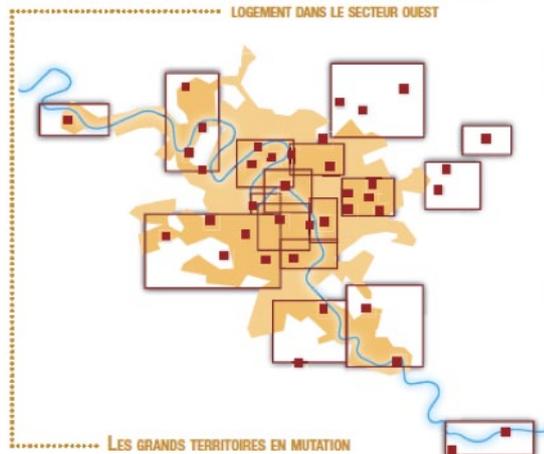
- Espace urbanisé
- Bassin de vie de l'espace rural
- Parc naturel régional

Une région multipolaire

- Pôle d'importance régionale
- Pôle de centralité

Connecteur générateur d'intensification

- Gare (TC, GPE, TGV)
- Réseau de transport en commun
- Réseau routier principal
- Le fleuve

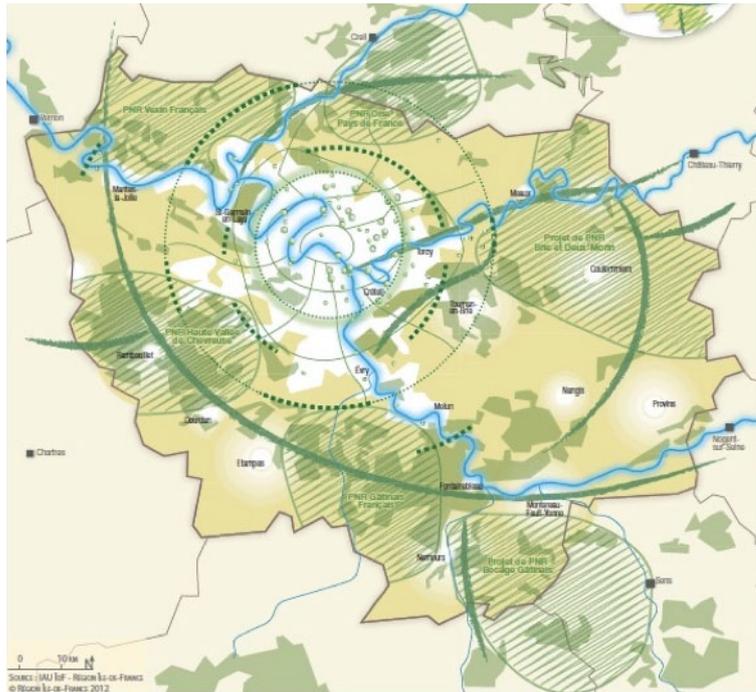
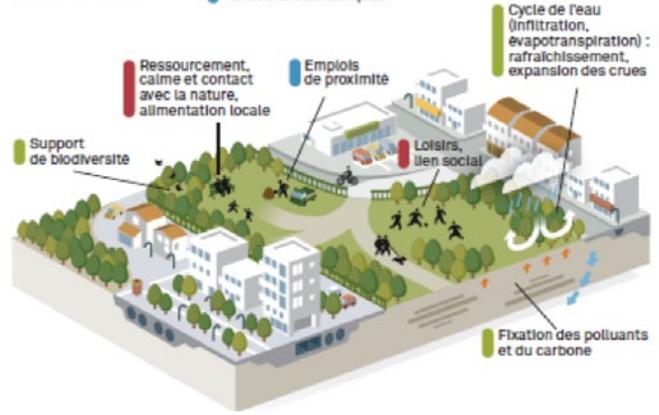


3. Préserver et valoriser, pour développer une région plus vivante et plus verte

- une nouvelle relation ville nature
- des espaces ouverts valorisés dans le cadre d'un système régional
- des continuités écologiques et des fronts urbains pour limiter l'extension urbaine.

Les fonctions des espaces ouverts urbains

- Fonctions sociales
- Fonctions environnementales
- Fonctions économiques



PRÉSERVER - VALORISER : UNE RÉGION PLUS VIVANTE ET PLUS VERTÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels

- Espace boisé
- Espace agricole

Fixer les limites à l'urbanisation de l'agglomération

- La ceinture verte
- Limite d'urbanisation

Résorber les carences en espaces verts dans les secteurs denses

- Trame verte d'agglomération
- Liaison verte majeure
- Espace vert à créer

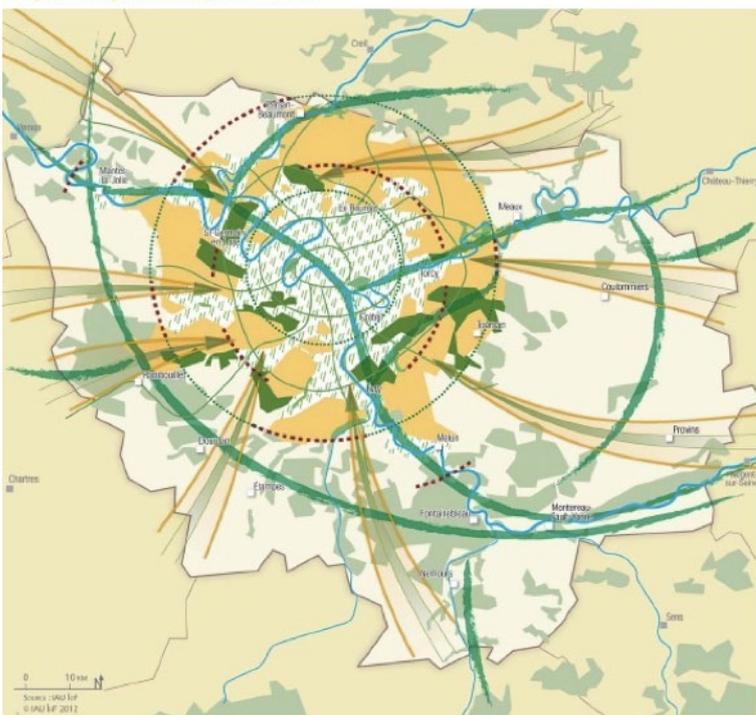
Renforcer et compléter le système des parcs naturels régionaux

- PNR existant, en extension ou en projet

Garantir les continuités écologiques et agricoles majeures

- Continuité écologique majeure
- Vallée fluviale

Le Système régional des espaces ouverts



Le projet spatial pour l'Île-de-France de 2030 a vocation à répondre à trois enjeux majeurs afin de mettre fin à la dichotomie centre/périphérie, à limiter les concurrences territoriales et à favoriser les complémentarités :

1. Structurer le cœur de la métropole comme pièce maîtresse du développement régional :

- soutenir le dynamisme de coopération entre la capitale et ses territoires voisins
- renforcer l'accessibilité par les transports en commun
- rééquilibrer les bassins de vie autour des pôles de développement
- favoriser l'intensité en valorisant la trame verte et bleue

2. Conforter les grandes polarités entre cœur de la métropole et espace rural

- améliorer l'accessibilité aux polarités par les transports collectifs.
- imaginer un nouvel urbanisme à l'interface ville/nature

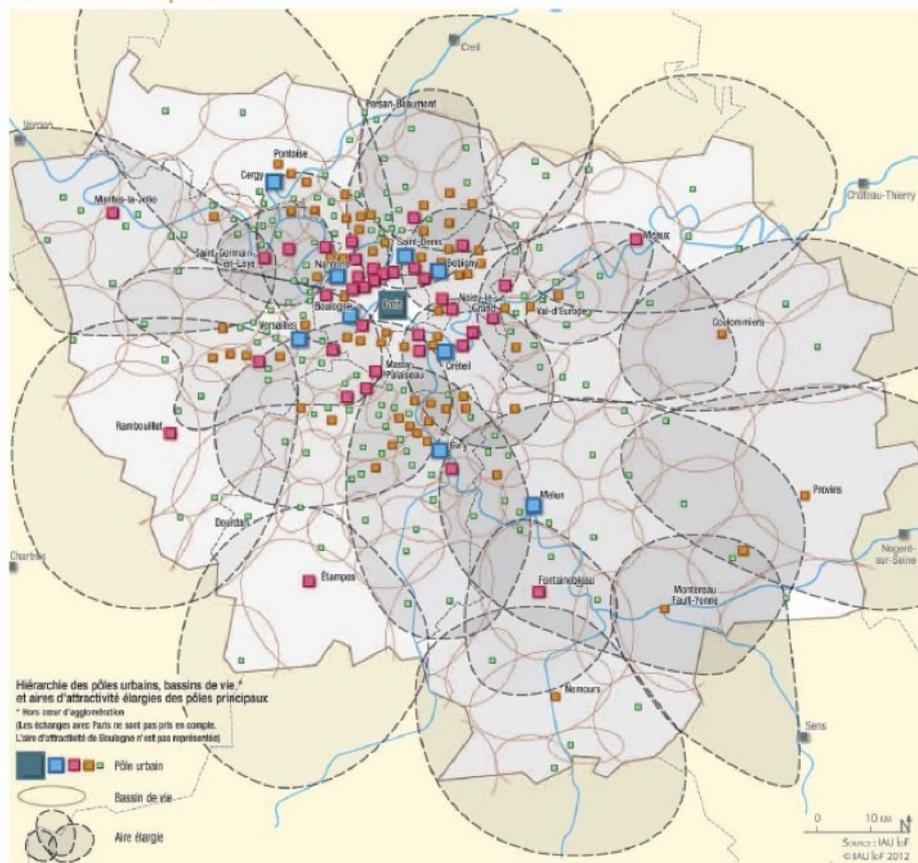
3. Révéler les atouts métropolitains des territoires ruraux

- Renforcer les villes centres pour structurer les bassins de vie
- Prioriser le développement urbain dense autour des axes du réseau ferré
- Maitriser la croissance des bourgs, des villages et des hameaux au profit des villes
- Valoriser toutes les fonctions de l'espace rural.
- Anticiper les mutations des productions agricoles et agro-industrielles

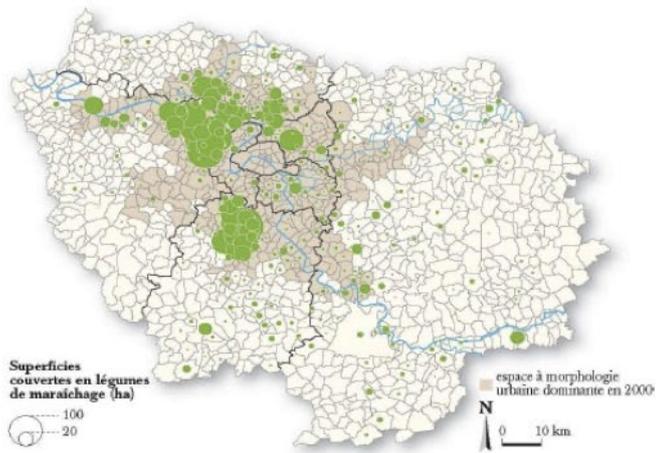
4. Faire du réseau fluvial l'élément fédérateur de l'aménagement régional en :

- Valorisant le fleuve en tant que territoire dynamique et d'échanges
- Ouvrant la ville sur le fleuve tout en préservant les fonctions écologiques et paysagères de ce dernier.

La hiérarchie des pôles

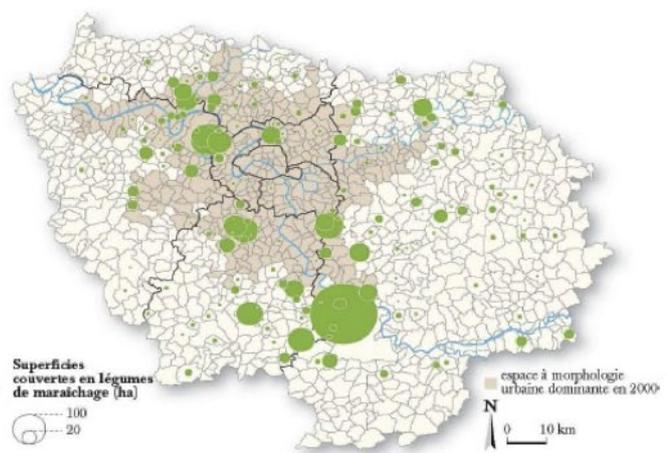


**Superficies cultivées
en 1970**



Source : Agreste, recensements agricoles 1970, 1979 et 2000
© IAURIF - DRIAF

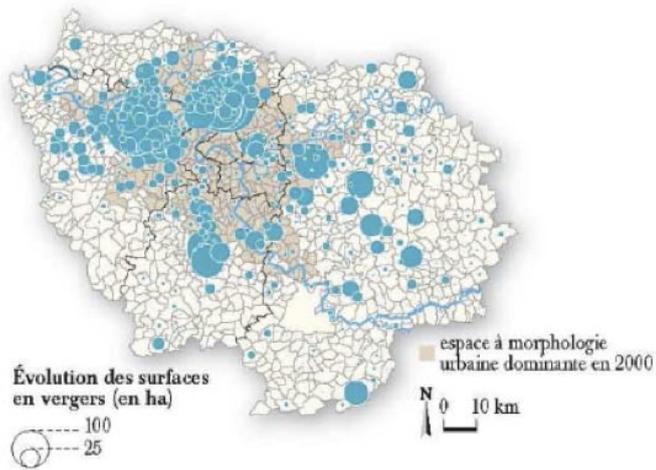
**Superficies cultivées
en 2000**



Source : Agreste, recensements agricoles 1970, 1979 et 2000
© IAURIF - DRIAF

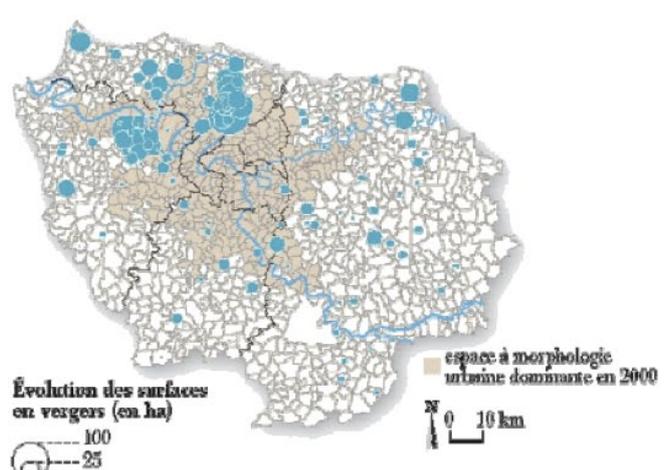
52, 53. Cartes des superficies cultivées (maraichage) (IAU-DRIAF)

Vergers en 1970

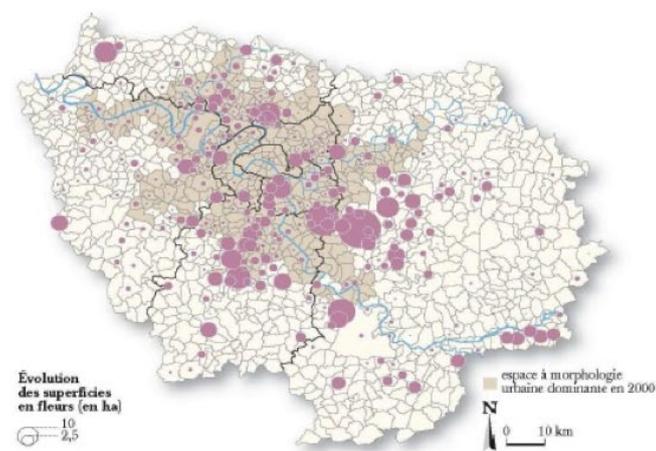


54. Cartes des superficies cultivées (vergers) (IAU-DRIAF)

Vergers en 2000

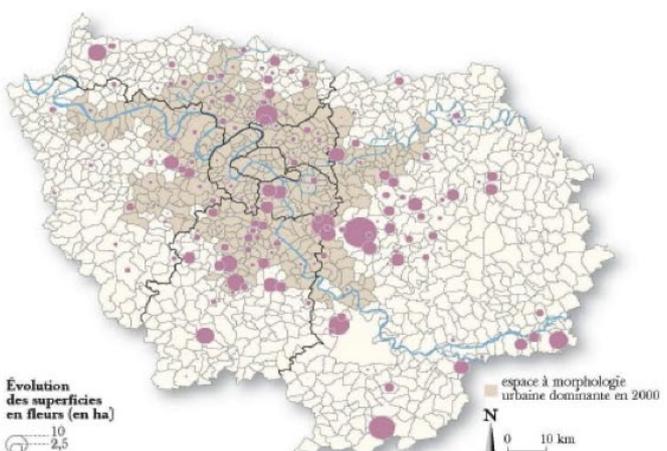


**Horticulture florale
en 1989**



55. Cartes des superficies cultivées (horticulture florale) (IAU-DRIAF)

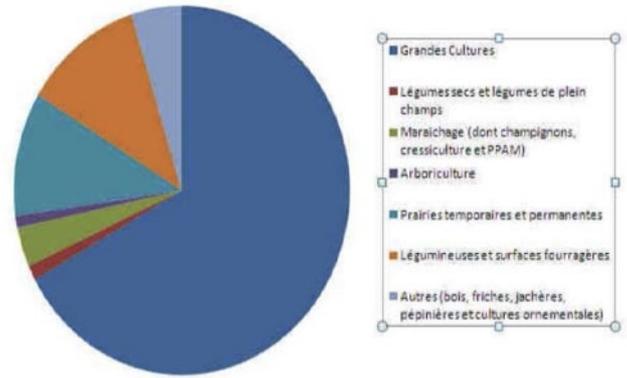
**Horticulture florale
en 2001**



2) L'AGRICULTURE

1. Le maraîchage et l'arboriculture (52, 53, 54):

- La production de fruits et légumes en Ile-de-France (137 000 tonnes / an) représente 15% de la consommation régionale (905 000 tonnes / an)
- Le maraîchage ne concerne plus que 84 exploitations en Île-de-France (- 64% depuis 2000) sur 1 400 hectares (- 48% depuis 2000). Les productions majoritaires sont le persil, les radis, les salades, le cresson et les oignons blancs.
- L'arboriculture: 61 exploitations (-36% depuis 2000) sur 900 hectares (-9% depuis 2000). Le verger francilien se compose à majoritairement de pommiers (pommes de table) et de poiriers. Les exploitations ont des produits diversifiés (jus de fruits) et recherchent l'innovation (pommes tranchées en sachets).

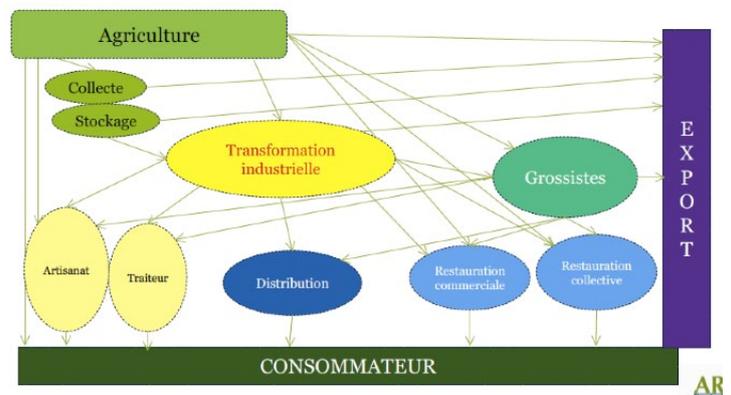


56. Graphique des parts de l'agriculture biologique au sein des exploitations franciliennes

2. L'horticulture et les pépinières

254 établissements (-44% depuis 2000) sur 3 000 hectares (-13% depuis 2000). L'Île-de-France est la 2ème région productrice de plantes en pots et 4ème région productrice de pépinières. Pour ces quatre secteurs d'activités les perspectives sont les suivantes selon les professionnels :

- disparition progressive de la ceinture maraîchère et horticole de Paris.
- développement de nouveaux débouchés plus rémunérateurs : vente directe aux consommateurs, restauration, transformation,...
- opportunités pour une meilleure identification des produits (marques saveurs Ile-de-France, développement de produits régionaux,...).
- problèmes de logistique exacerbés.
- besoin d'organisation de la filière pour ouvrir à des débouchés stables et faire progresser la production.
- intérêt possible comme réponse aux exigences environnementales (rotation des cultures,...).

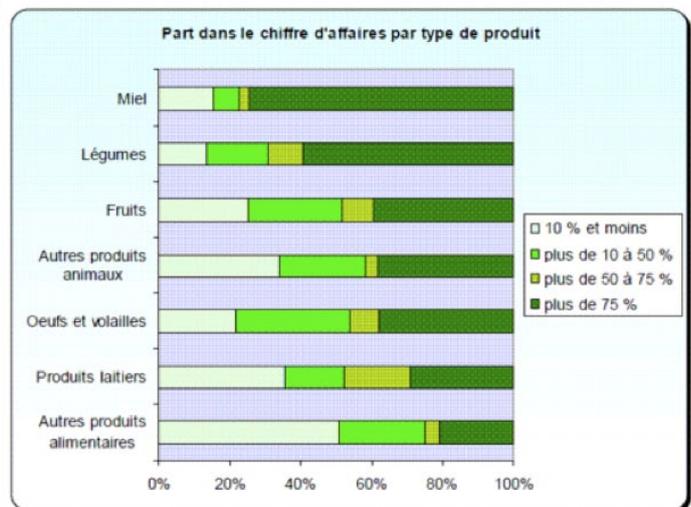
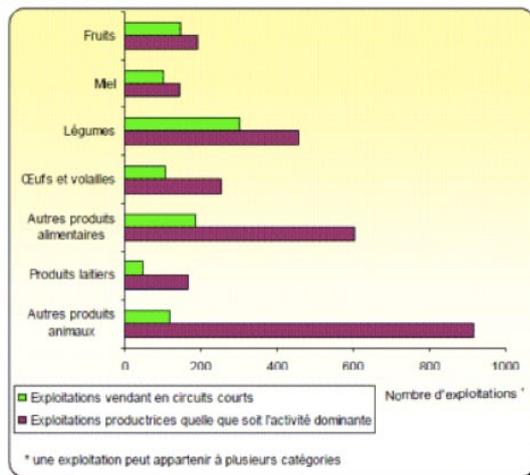


57. Définition d'une filière alimentaire (ARIA IDF)

3. L'agriculture biologique

Faisant l'objet d'un soutien de la part de l'Etat et de la Région, elle ne représente qu'environ 3% des exploitations franciliennes (56).

Plus des deux-tiers de la production francilienne de légumes et de fruits vendus en circuit court



58. Type de filière et type de production alimentaire – Part dans le chiffre d'affaire (agriculture.gouv)

On constate un certain dynamisme depuis 2000 avec en surfaces exploitées :

- + 55% pour les grandes cultures
- + 98% pour le maraîchage
- + 82% pour l'arboriculture.

Cette augmentation correspond à un développement encore modeste des filières des produits issus de l'agriculture biologique (57).

La vente directe ne représente que moins de 4% des produits consommés. La commercialisation à travers les circuits courts concerne 15% des exploitations franciliennes par :

- Les ventes à la ferme (49%)
- Les marchés (27%)
- Les ventes en point collectif ou en paniers à travers, entre autres, les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP).

Plus de 50% des exploitations franciliennes produisant du miel des fruits ou des légumes réalisent 50% de leur chiffre d'affaires avec les circuits courts.

4-Des débouchés non alimentaires émergents

- Le chanvre

Les avantages de la culture du chanvre

- Le chanvre est une bonne tête de rotation des cultures,
- il ne nécessite pas de traitements phytosanitaires et pas d'irrigation car profondes racines (sauf parfois au semis)
- Les inconvénients : culture très réglementée, nécessite du matériel spécifique

Les principales productions sont le chènevis (graine), les fibres (utilisées en particulier comme isolant dans la construction), la chènevotte (pulpe utilisée comme paillage avec de très bonnes capacités d'absorption, ou utilisée dans la construction pour des enduits ou dans des bétons)

- Le miscanthus

Les avantages de la culture du miscanthus :

- il ne nécessite pas de produits phytosanitaires (sauf parfois au semis)
- C'est une plante pérenne (jusqu'à 20 ans) qui produit beaucoup de biomasse (15-20 T/ha) en fixant les polluants du sol
- On récolte ses tiges avec du matériel classique en automne lorsqu'elles sont sèches

Le principal inconvénient est que la culture du miscanthus

peut nécessiter de l'irrigation. Les principales utilisations du miscanthus sont la biomasse énergie (mais il y a une forte concurrence des plaquettes forestières), la litière (bonne qualité d'absorption) et le paillage horticole. Des centres de recherche travaillent également sur de nouvelles applications comme les plastiques végétaux et les agro-matériaux pour la construction.

- Le lin

Le lin est une culture peu gourmande en eau, engrais et produits phytosanitaires. Elle a une bonne productivité. La paille de lin (fibres) est utilisée pour la fabrication de tissus (principalement habillement). La graine de lin est utilisée soit pour l'alimentation humaine (riche en oméga 3) et animale (surtout pour les chevaux) soit pour la fabrication d'huiles (peinture). Les déchets et poussières sont transformés en panneaux agglomérés ou en tant que paillage (élevage ou horticulture).

- Le potentiel des agro-matériaux et les filières non alimentaires et énergétiques.

La construction est pour l'instant un débouché marginal pour les productions agricoles franciliennes, mais le marché se développe. Les nouvelles applications techniques sont largement dépendantes de la compétitivité-prix du produit dans la construction. De nouveaux débouchés sont à prévoir : carrosserie d'automobiles, plastiques, bio films alimentaires... De nombreux projets de construction écologique sur le territoire (éco-quartiers, normes HQE, ...) prennent en compte les possibilités offertes par ces agro-matériaux dans une logique de création de filières régionales associées à des circuits courts.

Au niveau régional, le développement des surfaces en cultures non alimentaires est souhaité par :

o le soutien des essais « au champ » sur de nouvelles cultures non-alimentaires (formation, accompagnement technique, achat de matériel spécifique,...)

o la valorisation des friches urbaines et des sols altérés par des pollutions d'origine urbaine (notamment les métaux lourds) par des cultures non-alimentaires (chanvre, lin, miscanthus ou cultures pour la production de bioéthanol, de bio ester ou pour la chimie verte, biomasse pour les chaufferies,...)

o Des aides à l'installation d'unités de transformation non-alimentaires sur le territoire (transformation de déchets verts en plaquettes de chauffage, unités de défibrage du chanvre, usine de biocombustibles, chimie verte, biocarburants,...) ou le développement de réseaux de chaleur utilisant la biomasse.

4) DEUX EXEMPLES DE TRAITEMENT DES FRANGES URBAINES -
EXTRAITS DE LA CONSULTATION INTERNATIONALE DU GRAND
PARIS

- Groupe Descartes
- Ateliers Jean Nouvel- AREP- Jean-Marie Duthilleul – Michel Cantal-Dupart

Les franges urbaines de nouvelles filières possibles entre ville et territoire agricole.



Exemple: en bordure de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

1. Face au rebord de coteau boisé de Chigny



COS 1
75 logt / ha

30% bâti
30% espace vert privé
26% espace semi privé
14% espace public
Surface moyenne des logts 120m²

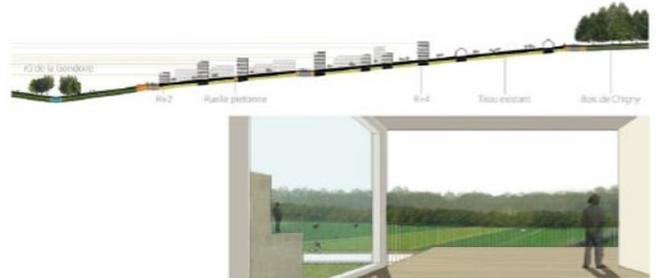


2. Face à la vallée de la Gondoire



COS 1.1
90 logt / ha

35% bâti
50% espace vert privé
15% espace semi privé
Surface moyenne des logts 120m²



3. Face au plateau agricole de Jossigny



COS 1.1
97 logt / ha

35% bâti
20% espace vert privé
25% espace semi privé
20% espace public
Surface moyenne des logts 110m²



4. Face au plateau boisé de Ferrière



COS 1.5
80 logt / ha

50% bâti
30% espace vert privé
20% espace semi privé
Surface moyenne des logts 150m²



• BARBIER, BEAUDON, CAUCHY, GADY DSA ARCHITECTE-URBANISTE, EA VT 2009



5) LA FORÊT

- La forêt actuelle : une forêt feuillue diversifiée

La forêt francilienne, encore plus nettement que la forêt française, est essentiellement composée d'essences feuillues (90% en surface et en volume)

Les types de peuplements : Le mélange futaie-taillis et la futaie régulière dominent.

Les peuplements sont constitués en moyenne de 2 à 3 essences principales :

- Le taillis, jadis beaucoup plus développé était destiné à la production de bois de chauffage et de charbon de bois. Actuellement il n'en subsiste guère qu'en forêt privée sur moins de 10% de la surface.
- Le mélange futaie-taillis est issu de l'ancien mode de gestion en taillis-sous-futaie qui permettait à la fois une production de bois de chauffage par le taillis mais aussi de bois d'œuvre. Ce type de peuplement occupe 46% de la surface forestière.
- la futaie régulière où les peuplements sont conduits avec l'objectif principal de production de bois d'œuvre de diamètres proches (futaie équienne). L'inventaire réalisé en 1994 estime cette proportion à 45%.
- La futaie irrégulière est un mode de gestion qui réduit l'unité de traitement homogène à une sous-parcelle de quelques ha (le

parquet) ou de quelques milliers d'ares (le bouquet). Ce mode est très peu représenté en Île-de-France (2%), mais mériterait sans doute de l'être plus, notamment en forêt périurbaine.

Une forêt vieillissante qui grossit ; une forêt âgée de qualité moyenne

Le volume sur pied total est estimé à près de 43 millions de m³ soit 2% du volume national. 54% de ce volume est présent dans les peuplements traités en futaie. Ce volume est remarquablement riche en gros bois puisque les arbres de diamètre 50 cm et plus en représentent près de 40%. Cependant le bois d'œuvre de première qualité est sous-représenté avec seulement 3% de ce volume contre 51% pour le bois d'œuvre de deuxième qualité et 46% pour le bois d'industrie. La production brute globale, estimée à 1,6 million de m³ par an pour l'ensemble de la région, est ainsi de 6,4 m³/ha/an, très légèrement supérieure à la production moyenne nationale de 6,1 m³/ha /an.

- La forêt francilienne : fréquentation (étude CREDOC 2000)

L'urbanisation, le développement du temps libre et l'accroissement de la mobilité ont contribué à faire de ces forêts urbaines un "poumon vert" de l'agglomération parisienne, fréquenté par des millions de visiteurs. C'est essentiellement une fréquentation de proximité.

De nombreuses études de fréquentation ont été réalisées en Ile-de-France depuis les années 60. L'enquête la plus complète a été

réalisée en 2000 par le CREDOC.

- Huit Franciliens sur dix aiment bien aller en forêt La sortie en forêt est aujourd'hui, au moins autant qu'il y a trente ans, une forme de loisir appréciée du plus grand nombre: 83% des Franciliens sur dix disent aimer « bien » ou « énormément » aller en forêt. L'agrément de la sortie en forêt tient principalement au calme et au plaisir esthétique que procure le cadre forestier. La majorité des mécontentements vise le défaut de propreté (33%) et la sur-fréquentation (27%) des forêts

- Près d'un Francilien sur deux déclare sortir assez souvent en forêt A l'échelle d'une année, 47% des Franciliens estiment aller « assez souvent » ou « très souvent » en forêt. Cette proportion est un peu plus faible que pour l'ensemble des Français. Le nombre de visiteurs dans les massifs forestiers de l'Île de France s'est nettement accru. Non seulement la pratique de la promenade en forêt n'a pas régressé au cours des trente dernières années, mais la fréquence des visites, elle aussi, s'est intensifiée. 1 Francilien sur 4 n'est pas allé en forêt au cours de l'année (25%). L'âge, la solitude et la précarité sont manifestement des freins à cette forme de loisir, mais aussi la concurrence des loisirs culturels pour les urbains. Les personnes qui vont en forêt, principalement pour la promenade et le plaisir esthétique adhèrent à deux imaginaires assez différents, qui peuvent complémentaires: le plaisir esthétique du paysage naturel des grands massifs, dont les références sont Rambouillet et Fontainebleau, et la fonctionnalité rassurante des "parcs forestiers".

- Les deux tiers des Franciliens estiment résider près d'une forêt L'Île-de-France est une région bien dotée en massifs forestiers: 67% de l'ensemble des Franciliens estiment habiter non loin d'une forêt (c'est-à-dire située à quelques minutes du domicile). Dans les départements de la grande couronne (Yvelines, Seine et Marne, Val d'Oise) cette proportion atteint 90%. Ceux qui ont la chance d'être des "riverains" vont plus souvent en forêt que les autres. Toutefois la proximité ne suffit pas à déclencher le désir d'aller en forêt. Les Parisiens habitant près des "Bois" (Boulogne, Vincennes) ne sont que 47% à y aller assez souvent, alors que les habitants des Yvelines vivant à proximité d'une forêt sont 74% à le faire. Aller régulièrement en forêt est une activité de loisir fortement influencée par le cadre résidentiel. A l'évidence, la propension à fréquenter les forêts est d'autant plus développée que l'on s'éloigne du coeur de l'agglomération parisienne. Le mode de vie périurbain favorise la fréquentation des espaces naturels de manière d'autant plus affirmée que la nature est plus présente dans le paysage.

La voiture individuelle est, logiquement, le moyen de locomotion le plus fréquent (56% des visites), même pour ceux qui n'ont pas de véhicule personnel. Mais il n'est pas le seul. L'effet de proximité explique que plus du tiers des sorties se font à pied ou à vélo (32% à pied et 7% à vélo). Cette proportion est plus élevée pour les femmes, les retraités, les personnes qui habitent en maison individuelle. Le choix de la forêt la plus proche est, en effet, plus fréquente pour ces catégories de population.

Les deux tiers des Franciliens qui vont en forêt y passent entre 1 heure 30 et 4 heures. Sur la base de l'ensemble des visites effectuées dans une année, la durée moyenne de la sortie en forêt est de 2 heures.

Les visites en forêt que reçoit un département sont, dans les trois quarts des cas, le fait d'habitants de ce département. En hiérarchisant les départements en fonction de ce critère, on obtient la répartition suivante:

- Seine Saint Denis: 94% des visites que reçoit ce département sont le fait de ses habitants
- Val d'Oise: 85% - Yvelines: 82% - Seine et Marne: 74% - Essonne: 66% - Hauts de Seine: 66% - Val de Marne: 41%
- Paris: 22%.

en %, en colonne

	Estimation du volume de visites selon données de l'enquête de recrutement	Estimation du volume de visites selon données du panel
Fontainebleau	17 700 000	17 000 000
Rambouillet	10 700 000	17 300 000
Vincennes	9 000 000	8 200 000
Meudon	4 800 000	4 000 000
Montmorency	6 000 000	3 700 000
Sénart	1 400 000	3 300 000
St Germain	1 800 000	3 200 000
Boulogne	5 200 000	2 300 000
Verrières	900 000	2 000 000
L'Isle Adam	3 000 000	1 700 000
Chantilly	4 300 000	1 700 000

Au total La fréquentation des forêts d'Île de France est proche de 90 millions de visites par an. Elle est en constante progression.

La forêt idéale: familière mais pas trop aménagée.

A travers la question "pour vous, quelle serait la forêt idéale?", les Franciliens expriment une diversité d'attentes en matière de paysages forestiers et de degré d'aménagement de ceux-ci. La moitié des discours (49%) se focalisent sur le paysage forestier. Trois formes idéalisées de forêts s'en dégagent:

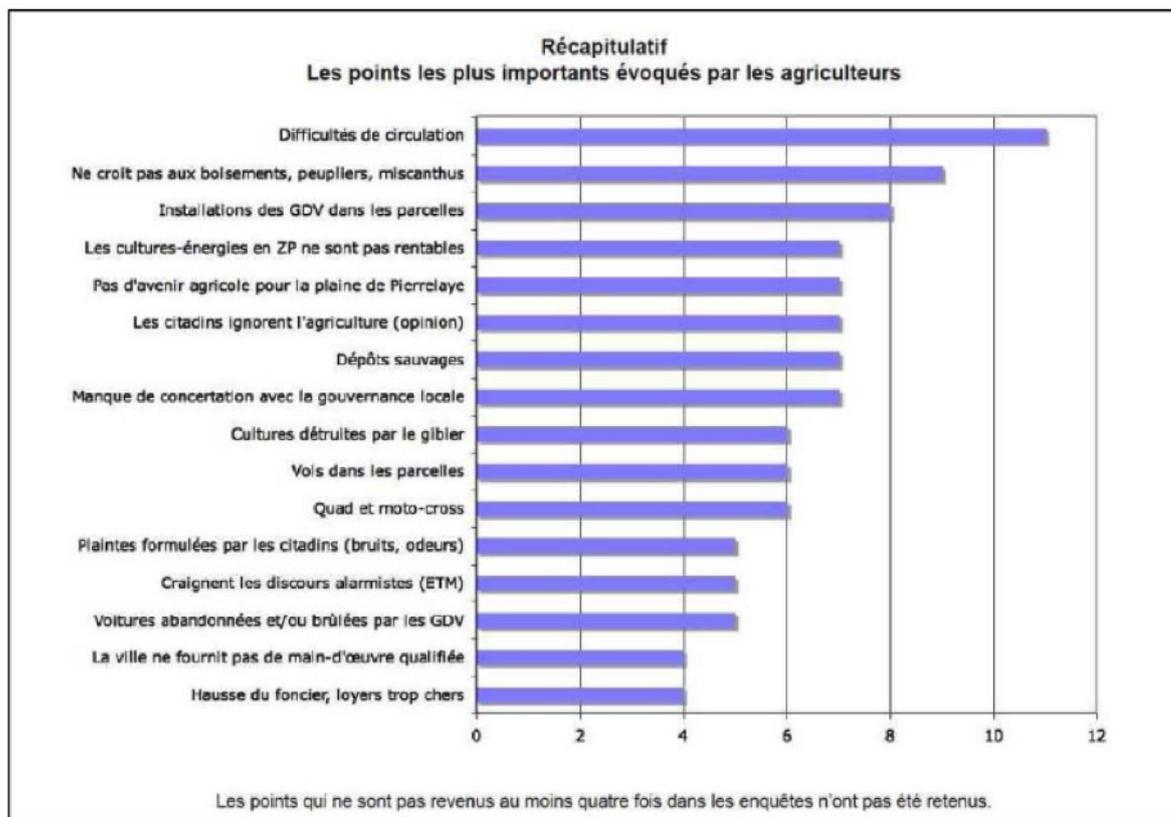
- la grande forêt de feuillus, présentée comme un monument de verdure (19%)
- la forêt dominée par les résineux, image où se mêlent la forêt des Landes et celle de Fontainebleau, en raison du sable et des rochers (12%);
- la forêt exotique, à la fois forêt vierge et habitat privilégié de la faune et de la flore la plus sauvage (18%).

L'autre moitié des discours (51%) se focalise sur les aménités qu'offre la forêt, perçue comme espace de récréation et de ressourcement pour le citoyen. Trois groupes de discours se différencient selon le degré d'entretien et d'aménagement souhaité:

- la forêt pas trop aménagée, dont on attend qu'elle reste « naturelle » et dont la gestion satisfasse le souci de la protection de l'environnement (15%);
- la forêt entretenue, aménagée pour la promenade ou la randonnée, maintenue propre et non accessible aux voitures (15%);
- la forêt aménagée, avec des aires de pique-nique, des espaces pour les enfants, des parcours sportifs, des pistes cyclables (21%).

Les Franciliens optent majoritairement pour les « petites forêts proches du domicile. Cette demande correspond clairement à une problématique de l'amélioration du cadre de vie urbain par la multiplication des espaces verts³¹. Les Franciliens optent majoritairement pour les « petites forêts proches du domicile. Cette demande correspond clairement à une problématique de l'amélioration du cadre de vie urbain par la multiplication des espaces verts .

31 Autre étude pouvant être consultée réalisée par l'IFOP pour le compte de l'Agence régionale des espaces verts (2011) http://www.ifop.com/?option=com_publication&type=poll&id=1466



Bilan des acquis concernant la thématique agricole

	Elément(s)	
	favorable(s)	défavorable(s)
Occupation du sol	<ul style="list-style-type: none"> Occupation de l'espace. Maintien du sol en place. Sols fonctionnels du point de vue microbiologique [<i>Microbiologie</i>]. Conditions de faisabilité et intérêts potentiels de la production de biomasse avec recherche de stabilisation de la pollution dans l'horizon de surface du sol [<i>PHYTOPOP, RESACOR, Chambre d'agriculture</i>]. 	<ul style="list-style-type: none"> Potentiels de production limités en cultures non irriguées. Contamination du milieu limitant la gamme des cultures envisageables.
Environnement (gestion de la pollution)	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'action sur la pollution (chaulage, apport de matière organique...) [<i>Epagragri, TSN</i>]. 	
Sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de valorisation du blé, du colza et du maïs en alimentation animale [<i>Plan Surveillance</i>]. Spatialisation du risque de transfert $Cd_{\text{grain}} = f(Cd_{\text{sol}})$ [<i>Plan Surveillance</i>]. 	<ul style="list-style-type: none"> Risque toujours possible d'évolution plus restrictive de la réglementation, sous l'éclairage de connaissances nouvelles. Attention aux poussières pour les agriculteurs [<i>Microbiologie</i>].
Economique		<ul style="list-style-type: none"> Limitation intrinsèque de la productivité du milieu sans recours à l'irrigation. Le maintien d'une activité agricole viable nécessite un accompagnement financier.
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> Intérêt du rôle de l'agriculture dans une gestion aussi maîtrisée que possible de la pollution. Les cultures non alimentaires strictes (culture de biomasse) pourraient présenter une alternative d'intérêt, sous réserve d'accompagnement financier. 	

Bilan des acquis concernant la thématique **boisement**

	Elément(s)	
	favorable(s)	défavorable(s)
Occupation du sol	<ul style="list-style-type: none"> ■ Occupation de l'espace ■ Maintien du sol en place. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sols à faibles potentiels (réserve en eau limitée) et contaminés par les ETM, nécessitant un choix d'essences adaptées.
Environnement (gestion de la pollution)		<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation du risque de mobilité des ETM par dérive vers l'acidification et l'oxydation du milieu (mulch organique acidifiant, pas de chaulage possible hors chaulage avant implantation) [<i>Epandagri, TSN</i>].
Sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le mulch forestier protège des poussières. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Incertitudes sur la contamination par les ETM (cadmium, mercure, plomb) des champignons (ceuillette) et du gibier (chasse).
Economique		
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> ● Intérêt de la forêt, sous réserve d'essences adaptées au contexte. ● Risque potentiel d'augmentation de la migration des ETM vers des couches plus profondes et potentiellement vers la nappe. Quel sera le rôle et la part de «recapture» du couvert forestier (mulch, racines, parties aériennes) vis à vis des ETM? ● Réflexion souhaitable sur la mise en place d'un dispositif de surveillance sur la dynamique d'évolution de la contamination (migration en profondeur, transfert vers les arbres, les champignons, le gibier). 	

Bilan des acquis concernant la thématique **activité récréative**

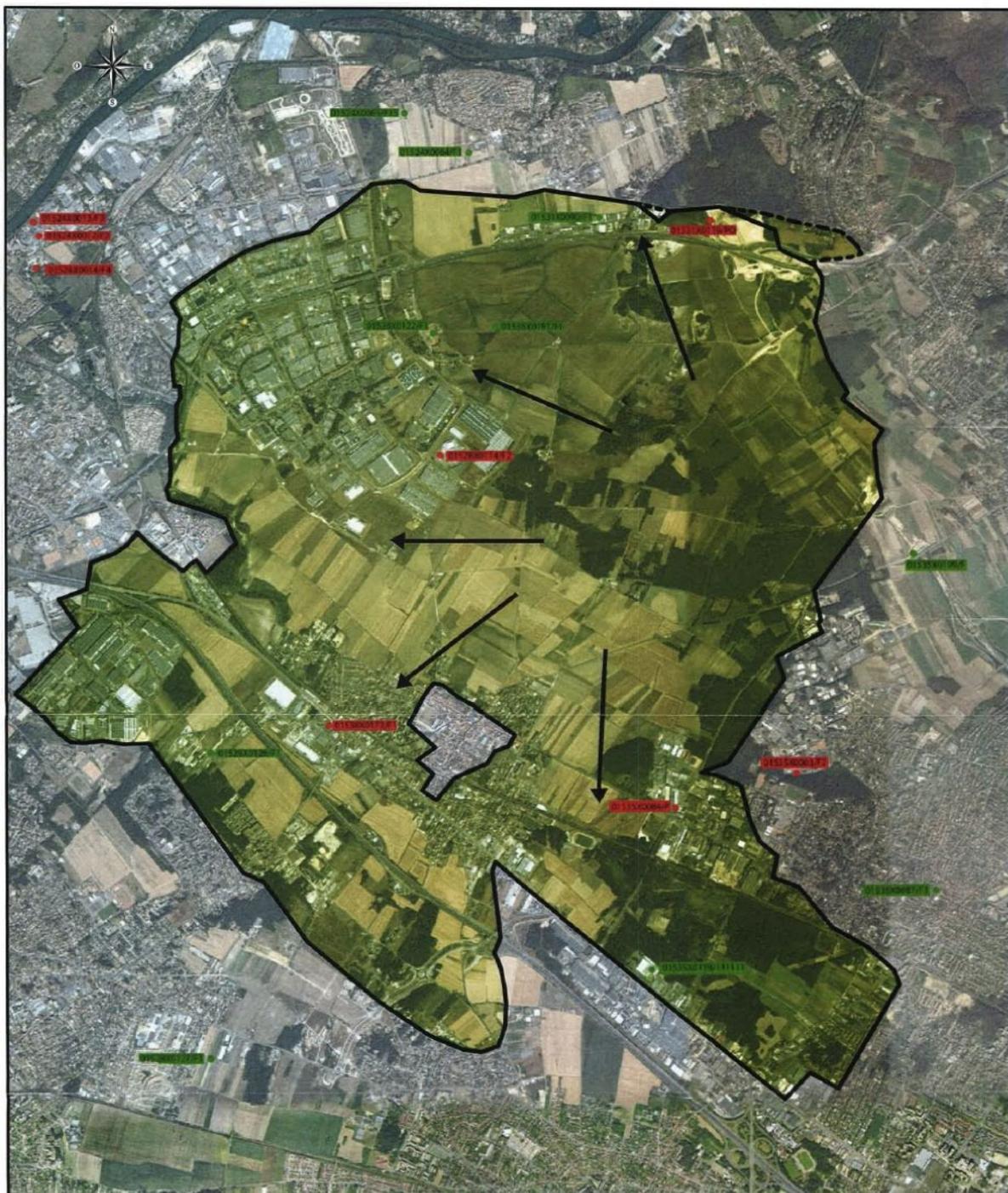
	Elément(s)	
	favorable(s)	défavorable(s)
Occupation du sol		
Environnement (gestion de la pollution)		
Sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> En l'état des acquis et des connaissances, pas de danger pour les personnes lié aux pathogènes humains et opportunistes [<i>Pathogènes humains</i>]. 	<ul style="list-style-type: none"> Risque sur les productions des jardins potagers (légumes tiges, légumes feuilles...). Risque lié à l'ingestion de particules de sol contaminées et à l'inhalation de poussières (particulièrement si sol nu).
Economique		
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> Aménager les espaces récréatifs et de loisirs de façon à limiter le transfert vers les productions des jardins potagers ainsi que l'exposition aux particules de sol, aux poussières [<i>Etude sanitaire</i>]. 	

Bilan des acquis concernant la thématique **artificialisation**

	Elément(s)	
	favorable(s)	défavorable(s)
Occupation du sol		<ul style="list-style-type: none"> Le sol est excavé, il devient un déchet.
Environnement (gestion de la pollution)	<ul style="list-style-type: none"> Suppression de la source par décaissement ou du transfert par confinement. 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats de tests de lixiviation interdisent la destination en installation de stockage pour déchets inertes [<i>TSNJ</i>]. Le sol excavé doit être géré, tracé.
Sanitaire		<ul style="list-style-type: none"> Si sol en place, obligation d'informer les nouveaux acquéreurs dans les transactions immobilières (<i>lois grenelle II, article 188 L.125-6. L.125-7</i>)
Economique		<ul style="list-style-type: none"> Coût de la prise en charge des sols contaminés. Stockage en centre technique pour déchets non dangereux ~70-80 €/tonnes (<i>0.50 cm sur 1 m² de sol contaminé pèsent ~0.7 tonnes</i>).
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> La présence de contaminants implique une gestion appropriée des sols excavés et un coût spécifique (<i>confinement sur place, ou stockage en installation dédiée</i>). 	

CARTOGRAPHIE

PLAN DE LOCALISATION DES CAPTAGES D'EAUX SOUTERRAINES



- Ouvrage d'Alimentation en Eau Industrielle (AEI)
- Ouvrage d'Alimentation en Eau Agricole (AEA)

← Sens d'écoulement présumé de la nappe de l'Eocène inférieur et moyen qui s'écoule dans le calcaire du Lutétien et dans les sables de l'Yprésien et du Cuisien

- Zone susceptible d'avoir fait l'objet d'épandage selon des témoignages oraux (non recoupés)
- Limite de la zone à l'étude (limite d'épandage maximale)

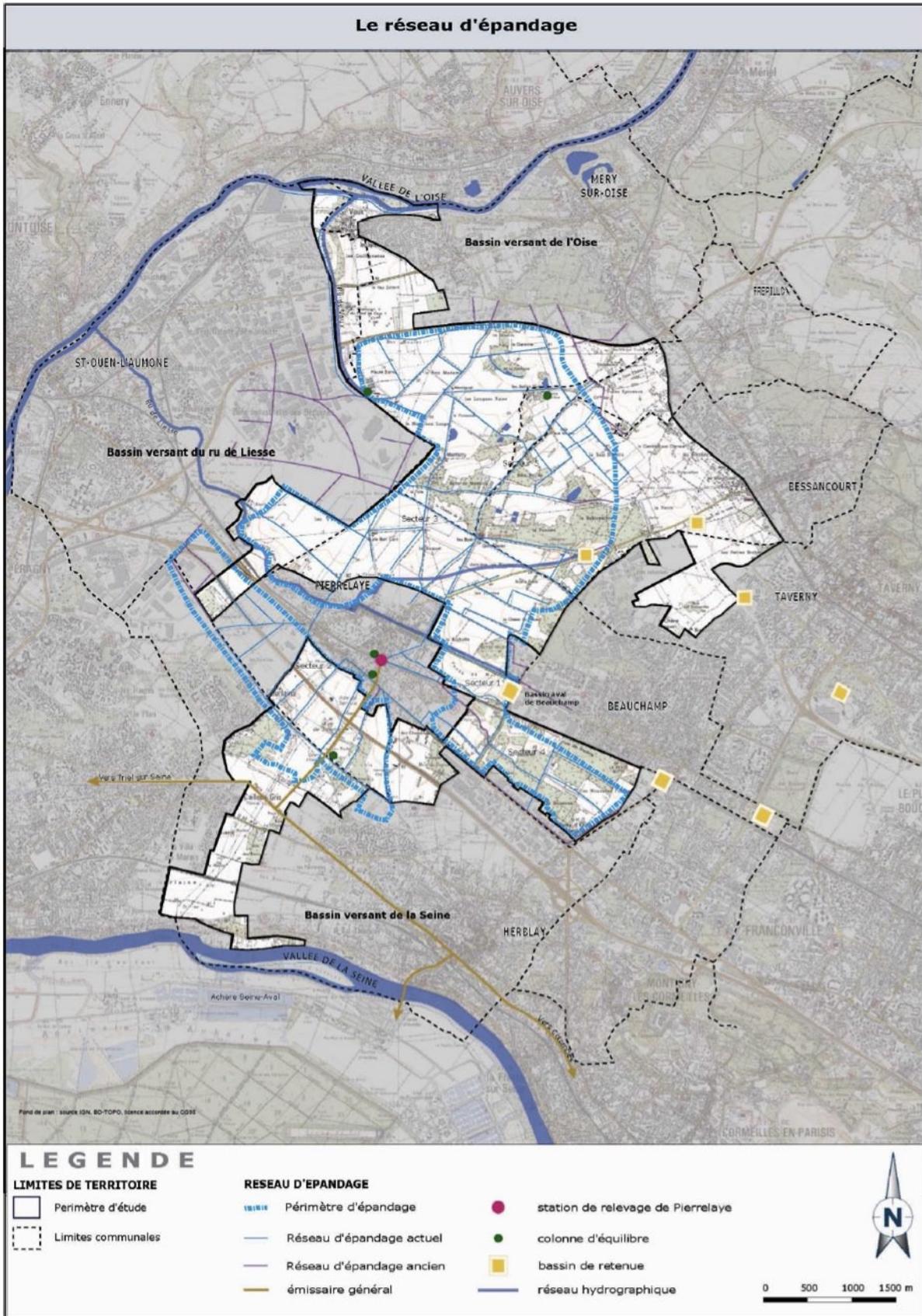
Projet
Etude environnementale de la plaine d'épandage de MERY-SUR-OISE - PIERRELAYE (95)

Titre	Echelle:	1/25 000
Plan de localisation des captages d'eaux souterraines	N° de Projet:	2.07.4586
	N° de Fichier:	caeb-247-69861.doc
	Dessinateur:	11/07/08 GB/GB
	Vérificateur:	CP: 11/07/08 RP: *

Client




21 rue du Terre - CS 46833
33 768 SAINT-GREGOIRE



BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

ETUDE

- Étude prospective pour la définition d'orientations d'aménagement pour la plaine de Pierrelaye, commanditée par le conseil général du Val-d'Oise, rapport final, Daudet L. (dir.), 2011, Agence Dessein Urbain, non publié.

- Compte-rendu du séminaire de restitution scientifique des études et actions mises en œuvre pendant la période 2006-2010 sur les périmètres pollués de Pierrelaye-Bessancourt, DRIA AF, 2011, Préfecture du Val-d'Oise, 17 p.

- Etude des possibilités et des conditions de production de cultures non alimentaires sur la plaine de Pierrelaye/Bessancourt/Achères – Blezat Consulting – Région Île-de-France- 2004)

- Identification et gestion des sites pollués, guide méthodologique, PNUE – ADEME, ADEME Editions, Paris 2005

Aménagement de la plaine de Pierrelaye - Faisabilité du boisement - rapport de synthèse. Décembre 2010., Préfecture du Val d'Oise

ARTICLE

- Béatrice Cabedoce, « Eaux usées, usages de l'eau : épandage et maraîchage dans la plaine de Méry-Pierrelaye », par, Cergy-Pontoise, Conseil général du Val d'Oise, atelier de restitution du patrimoine ethnologique, 2002, 16 pages illustrées.

- Vincent Mandinaud, « La pollution des sols des champs d'épandage d'eaux usées, contrainte et/ou ressource pour le développement durable en plaine de Bessancourt – Herblay – Pierreaye », in Revue Développement Durable et Territoires, 2005, disponible en ligne : <http://developpementdurable.revues.org/1543>

- « L'aménagement d'une aire pour les gens du voyage », la Gazette, 16 septembre 2002 : <http://www.lagazetteDESCOMMUNES.com/36157/lessentiel-gens-du-voyage-un-cadre-juridique-complexe-pour-des-publics-meconnus/>

- François Huart (IAU Île-de-France), revue POUR

UNIVERSITAIRE

- « A Pierrelaye-Bessancourt (Val-d'Oise) où cent ans d'épandage des eaux usées ont privé les maraîchers de 1 000 ha d'exploitation, la Région aide au développement de nouvelles filières, non alimentaires », Ma région mode d'emploi (janvier 2007), Eaux usées, usages de l'eau, Vendredi 25 mai 2007

DOCUMENT DE PLANIFICATION ET TEXTES DE LOI

- SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux)

- PLU (Plan Local d'Urbanisme)

- SDRIF (Schéma de Développement de la Région Ile de France)

- Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2008-2010

AUDIO-VISUEL

- L'aménagement de la forêt de Pierrelaye sur les rails (nombreuses vidéos) :

<http://video.fr.msn.com/watch/video/le-projet-de-la-foret-de-pierrelaye-sur-lesrails/1y1ngsn52?q=chat+voleur&rel=MSN&cpkey=fffffe3-eade-5e4a-851e-38775591188d%257cchat%2Bvoleur%257cMSN%257c%257c>

- Un film de Béatrice Cabedoce et Olivier Milot / Conseil général du Val d'Oise (2002)

SITE INTERNET

AIGP : <http://ateliergrandparis.com/12clefs/>

ADEME : <http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?id=11433&m=3&cid=96>

Conseil général du Val d'Oise : <http://www.valdoise.fr/>

SDRIF : <http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/deplacements-amenagement/le-sdrif/le-schema-directeur-de-la-region-ile-de-france/>

Inventaire National du Patrimoine Naturel : <http://inpn.mnhn.fr/>

Direction Départemental des Territoires : <http://www.valdoise.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-Departementale-des-Territoires-DDT>

SIAAP : <http://www.siaap.fr/>

Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) : <http://www.credoc.fr/>

OUVRAGE ET GUIDE

« La vulnérabilité sociale d'une ressource abondante : épandage des eaux usées et protection de l'environnement au Mexique », Claudia Cirelli, Géocarrefour, vol. 81/1 | 2006 La pénurie d'eau : donnée naturelle ou question sociale ?

« Assainir l'Agglomération Parisienne, Histoire d'une politique publique interdépartementale d'assainissement (XIXe-XXe siècles) », Emmanuel Boulanger avec la collaboration d'Éléonore Pineau, Editions du SIAAP

« Guide de l'habitat adapté pour les gens du voyage », ACADIE, AURES, MEEDM, 2009 : http://www.dguhc-logement.fr/infolog/droit_logt/gdv_guide_2009.pdf

« Second Hand Spaces. Uber das Recyclen von Orten im städtischen Wandel », M. Ziehl, S.Oswald, Jovis 2012

« Forêt : essai sur l'imaginaire occidental », Robert Harrison, ed Flammarion, coll. Champs, 1994

Junkspace, « Repenser radicalement l'espace urbain », Payot, janvier 2011

« Réaliser une analyse fonctionnelle des espaces ouverts », IAU

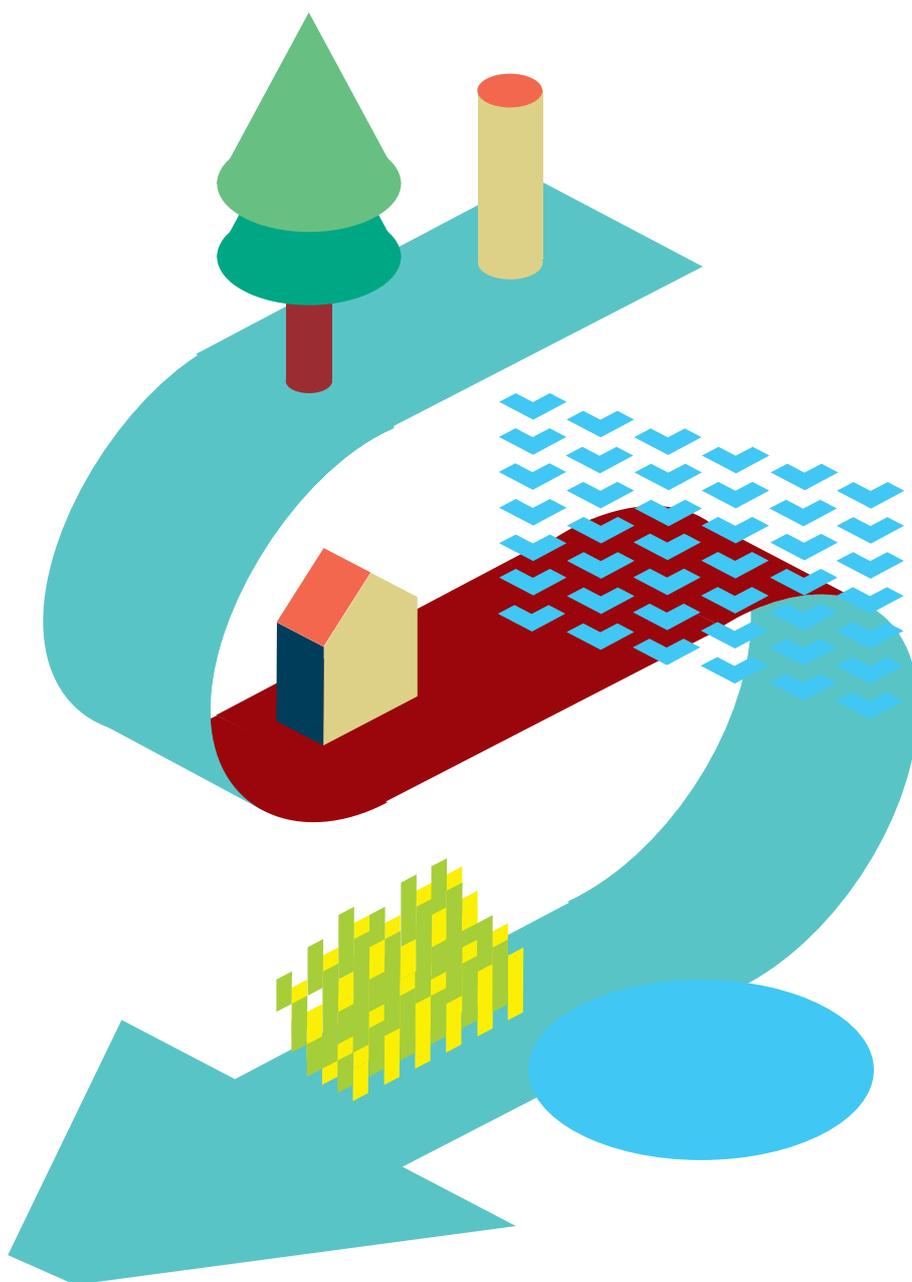
« Paris en Ile de France, histoires communes », sous la direction de Bertrand Lemoine, Editions du Pavillon de l'Arsenal, 2006

« 75 ans de planification urbaine » IAURIF, <http://www.iau-idf.fr/lile-de-france/75-ans-de-planification.html>

« Identification et gestion des sites pollués, guide méthodologique », PNUE – ADEME, ADEME Editions, Paris 2005

IAU-CRCI-INSEE. 2009. « Chiffres-clés de la Région Île-de-France », Paris: Institut d'aménagement et d'urbanisme.





les ateliers

maîtrise d'œuvre urbaine

Les Ateliers Internationaux de Maitrise d'Œuvre Urbaine
Le Verger, rue de la Gare
BP 90047
95020 Cergy-Pontoise Cedex
www.ateliers.org